



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



*Édition du 7 mai 2020*

**ARS – DRAC – DISP – DRAAF – SGARE – RECTORAT REIMS – ZONE DE DEFENSE**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**ÉDITION DU 7 MAI 2020**

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ**

**Décision ARS N° 2020 – 0228 du 28 avril 2020** portant autorisation d'extension de 6 places « de soins de réhabilitation et d'accompagnement » du Service de Soins Infirmiers à Domicile de Boulay géré par Alys à Ennery au titre de l'ESA N° FINESS EJ : 570028449 N° FINESS ET : 570012625

**Décision ARS N° 2020 – 0229 du 28 avril 2020** portant autorisation d'extension de 3 places « de soins de réhabilitation et d'accompagnement » du Service de Soins Infirmiers à Domicile de Rombas géré par Alys à Ennery au titre de l'ESA N° FINESS EJ : 570028449 N° FINESS ET : 570013979

**Arrêté ARS n°2020-1351 du 21 avril 2020** portant modification de la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy

**Arrêté ARS n°2020-1352 du 21 avril 2020** portant modification de la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour le Centre Hospitalier d'Emile Durkheim d'Épinal

**Arrêté ARS n°2020-1353 du 21 avril 2020** fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour le Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines

**Arrêté ARS n° 2020-1354 du 21 avril 2020** portant modification de la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour le Centre Hospitalier de Briey

**Arrêté ARS n°2020-1355 du 21 avril 2020** portant modification de la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour le Centre Hospitalier de Jury

**Arrêté ARS n° 2020-1356 du 21 avril 2020** portant modification de la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour le Centre Hospitalier de Remiremont

**Arrêté ARS n°2020-1388 du 30 avril 2020** portant actualisation du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2019-2023 de la région Grand Est

**Décision ARS n° 2020/174 du 20 mars 2020** portant autorisation de la Fondation de la Maison du Diaconat d'exploiter un deuxième scanographe à utilisation médicale sur le site de la clinique du Diaconat Roosevelt à Mulhouse

**Décision ARS n°2020-0185 du 26 mars 2020** portant autorisation dérogatoire d'une activité de soins de réanimation au profit de la Fondation de la Maison du Diaconat (FINESS EJ 680000643) sur le site de la Clinique Diaconat Fonderie à Mulhouse (FINESS ET : 680000320).

**Décision ARS n° 2020/0236 du 6 mai 2020** portant levée de suspension, en application de l'article L.6122-13 du code de santé publique, de l'autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation pour la prise en charge des affections cardio-vasculaires en hospitalisation de jour sur le site de la Clinique Terre de France à Cormontreuil (EJ 920030269 ; ET 510024359)

**Décision ARS n° 2020/0237 du 6 mai 2020** portant levée de suspension, en application de l'article L.6122-13 du code de santé publique, de l'autorisation d'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète et en hospitalisation à temps partiel de jour de la Clinique Notre Dame à Thionville (EJ 570011569 ; ET 570000364)

**Décision ARS n° 2020/0238 du 6 mai 2020** portant suspension, en application de l'article L.6122-13 du code de santé publique, de l'autorisation du Centre Hospitalier de Toul relative à l'exercice de l'activité de soins de gynécologie obstétrique en hospitalisation complète (Finess EJ : 540000049 ; Finess ET : 540000023)

---

## DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

**Arrêté préfectoral n°20220-147 du 24 avril 2020** portant inscription au titre des monuments historiques du mausolée de Bourgogne situé à Bourgogne-Fresne (Marne)

**Arrêté préfectoral n°20220-148 du 24 avril 2020** portant inscription au titre des monuments historiques du Théâtre des Bleus de Bar situé à Bar-le-Duc (Meuse)

**Arrêté préfectoral n°20220-149 du 24 avril 2020** portant inscription au titre des monuments historiques du site du grand tissage à Husseren-Wesserling (Haut-Rhin)

---

## DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES

**Décision du 5 mai 2020** portant intérim de chef d'établissement à la maison d'arrêt de Charleville-Mézières pour Monsieur Joël CAMPENER à compter du 11 mai 2020

---

## DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

**Arrêté préfectoral n°2020-170 du 30 avril 2020** définissant le périmètre et les mesures de lutte en 2020 contre la flavescence dorée et son vecteur au sein des communes de Chouilly, Cuis et Pierry

**Arrêté préfectoral n°2020-171 du 30 avril 2020** définissant le périmètre et les mesures de lutte en 2020 contre la flavescence dorée et son vecteur au sein des communes de Binson-et-Orquigny, Reuil et Villers-sous-Châtillon

**Arrêté préfectoral n°2020-172 du 30 avril 2020** définissant le périmètre et les mesures de lutte en 2020 contre la flavescence dorée et son vecteur au sein de la commune de Saudoy

**Arrêté préfectoral n°2020-179 du 30 avril 2020** définissant le périmètre et les mesures de lutte en 2020 contre la flavescence dorée et son vecteur au sein de la commune d'Arrentières

**Arrêté préfectoral n°2020-180 du 30 avril 2020** définissant le périmètre et les mesures de lutte en 2020 contre la flavescence dorée et son vecteur au sein des communes de Bergholtz, Bergholtz-Zell et Orschwihr

---

## PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST

**Arrêté préfectoral n°2020-152 du 24 avril 2020** portant publication de la liste, par établissement ou par organisme, des formations hors apprentissage ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage

**Arrêté préfectoral n°2020-153 du 24 avril 2020** établissant la liste des formations dispensées par les établissements, services ou écoles mentionnés aux 1° à 10° et 12° de l'article L.6241-5 du code du travail, habilités à bénéficier des dépenses libératoires selon les modalités prévues au 1° de l'article L.6241-4 du code du travail et établis dans la région

---

## RECTORAT DE REIMS

**Délégation de signature du 24 avril 2020** à Sandrine CONNAN, secrétaire générale de l'Académie de Reims

---

## PRÉFECTURE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST

**Arrêté N°2020-05 EMIZ du 7 mai 2020** portant nomination du conseiller technique de zone et du conseiller technique de zone adjoint en matière de prévention contre les risques d'incendie

**DECISION ARS N° 2020 - 0228  
du 28 avril 2020**

**portant autorisation d'extension de 6 places « de soins de réhabilitation et d'accompagnement » du Service de Soins Infirmiers à Domicile de Boulay géré par ALYS à Ennery au titre de l'ESA**

**N° FINESS EJ : 570028449  
N° FINESS ET : 570012625**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE  
L'AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST**

- VU** le livre III de la partie législative et de la partie réglementaire du Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment leur titre I et 4 respectifs ;
- VU** spécifiquement les articles L313-1 et suivants du CASF relatifs à l'autorisation des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- VU** les articles D312-1 et suivants du CASF relatifs aux services de soins infirmiers à domicile ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret du 8 avril 2020 portant cessation de fonctions et nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, Madame le Docteur Marie-Ange DESAILLY-CHANSON ;
- VU** le Plan des Maladies Neuro-Dégénératives 2014-2019, notamment la mesure 23 visant à achever l'installation des équipes spécialisées Alzheimer au sein des territoires ;
- VU** le plan « Alzheimer et maladies apparentées » 2008-2012, et notamment la mesure 6 pour le renforcement du soutien à domicile en favorisant l'intervention de personnels spécialisés ;
- VU** la circulaire n° DGCS/SD3A n°2011-110 du 23 mars 2011 relative à la mise en œuvre des mesures médico-sociales du plan Alzheimer (mesure n°6) ;
- VU** les orientations du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) de l'ARS Grand Est ;
- VU** la décision ARS n° 2019 – 1799 du 19 novembre 2019 portant autorisation d'extension de 6 places « desoins de réhabilitation et d'accompagnement » du Service de Soins Infirmiers à Domicile de Boulay géré par ALYS à Ennery au titre de l'ESA ;
- VU** la demande présentée par l'association ALYS en date du 24 septembre 2018 ;

**CONSIDERANT** que la demande présentée permet de répondre au besoin de diversification des prises en charge à domicile pour les personnes âgées atteintes de maladies neuro-dégénératives, ces dernières étant maintenues à domicile le plus longtemps possible ;

**CONSIDERANT** que la qualité de la demande permet notamment de répondre aux critères de qualité, de faisabilité, d'appropriation de la problématique et de partenariats attendus dans le cadre des équipes spécialisées Alzheimer à domicile ;

**CONSIDERANT** que le porteur de la demande s'engage à communiquer des indicateurs et un rapport d'activité spécifique ;

**Sur proposition** de Madame la Directrice de l'Autonomie de l'ARS Grand Est, de Madame la Déléguée Territoriale de l'ARS dans le département de La Moselle ;

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : ALYS est autorisé à procéder à l'extension de l'équipe spécialisée Alzheimer du SSIAD de Boulay. La capacité du SSIAD passe de 97 places à 103 places dont une ESA de 25 places.

**Article 2** : Ces établissements sont répertoriés dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

### Entité juridique :

N° FINESS : 57 002 844 9  
Raison sociale : ALYS  
Adresse complète : 6 rue Pablo Picasso – 57365 ENNERY  
Code statut juridique : 62 [Association de Droit Local]  
N° SIRET : 791079858

**Entité établissement :** SSIAD Boulay  
N° FINESS : 570012625  
Adresse complète : 1 rue du Général Newinger – BP 23 – 57220 BOULAY  
Code catégorie : 354  
Libellé catégorie : Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)  
Code MFT : 54 – tarif AM – Services de Soins Infirmiers à Domicile  
Capacité : 103 places

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Nombre de places
358 – Soins Infirmiers à Domicile	16 – Prestation en milieu ordinaire.	700 – personnes âgées (sans autre indication)	75
358 – Soins Infirmiers à Domicile	16 – Prestation en milieu ordinaire.	010 – Tous types de déficiences – personnes handicapées (sans autre indication)	3
357 – Activité soins d'accompagnement et de réhabilitation	16 – Prestation en milieu ordinaire	436 – Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	25

**Article 3 :** La zone d'intervention des SSIAD est détaillée en annexe.

**Article 4 :** Conformément aux dispositions des articles L313-1 et D. 313-7-2 du CASF et en l'absence de construction d'un immeuble bâti ou des travaux sur des constructions existantes soumis à permis de construire, la présente autorisation est caduque en l'absence d'ouverture au public dans un délai d'un an suivant sa notification. Ce délai peut être prorogé dans les limites et conditions précisées dans ce même article.

**Article 5 :** En cas d'extension ne donnant pas lieu à une visite de conformité, le titulaire de l'autorisation transmet avant la date d'entrée en service de la nouvelle capacité autorisée à la ou les autorités compétentes une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de l'établissement ou du service aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L312-1.

**Article 6 :** La présente décision est sans effet sur la durée d'autorisation renouvelée au 3 janvier 2017. Le renouvellement de ces autorisations sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 du CASF, dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même code.

**Article 7 :** En application de l'article L313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance du Président du Conseil Départemental et de la Directrice Générale de l'ARS.

**Article 8 :** La présente décision peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant les autorités compétentes, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou, à l'égard des personnes et des organismes auxquels elle est notifiée, à compter de la date de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 9 :** Madame la Directrice de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, Madame la Déléguée Territoriale de l'ARS dans le département de La Moselle sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et dont un exemplaire sera adressé à Monsieur le Directeur du SSIAD de Boulay sis 1 rue du Général Newinger 57220 BOULAY-MOSELLE.

Pour la Directrice Générale de l'ARS Grand Est  
et par délégation,

La Directrice de l'Autonomie



Edith CHRISTOPHE

## Zone d'intervention SSIAD

**Entité établissement :** SSIAD DE BOULAY-BOUZONVILLE  
**N° FINESS :** 570012625  
**Adresse complète :** 1 R DU GENERAL NEWINGER 57220 BOULAY-MOSELLE

**Discipline :** 357 - Activité soins d'accompagnement et de réhabilitation  
**Activité :** 16 - Milieu ordinaire  
**Clientèle :** 436 - personnes Alzheimer ou maladies apparentées

	Adelange	Alsting	Altrippe
Altwiller	Alzing	Anzeling	Arraincourt
Arriance	Bambiderstroff	Bannay	
Barst	Behren-lès-Forbach	Béning-lès-Saint-Avold	Bérig-Vintrange
Berviller-en-Moselle	Bettange	Betting les Saint Avold	Bibiche
Biding	Bionville-sur-Nied	Bisten-en-Lorraine	Bistroff
Bouchepon	Boulay-Moselle	Bousbach	Boustroff
Bouzonville	Brettnach	Brouck	Brulange
Cappel	Carling	Château-Rouge	Chémery-les-Deux
Cocheren	Colmen	Condé-Northen	Coume
Créhange	Creutzwald	Dalem	Dalstein
Denting		Diebling	Diesen
Diffembach-lès-Hellimer	Ébersviller	Éblange	Eincheville
Elvange	Erstroff	Etzling	Falck
Farébersviller	Farschviller	Faulquemont	Filstroff
Flétrange	Folkling	Folschviller	Forbach
Foulligny	Freistroff	Frémestroff	Freybouse
Freyming-Merlebach	Gomelange	Gréning	Grostenquin
Guenviller	Guerstling	Guerting	Guessling-Hémering
Guinglange	Guinkirchen	Hallering	Ham-sous-Varsberg
Han-sur-Nied	Hargarten-aux-Mines	Harprich	Haute-Vigneulles
Heining-lès-Bouzonville	Hellimer	Helstroff	Hémilly
Henriville	Herny	Hestroff	Hinckange
Holacourt	Holling	Hombourg Haut	Hoste
Kerbach	Lachambre	Landroff	Laning
Laudrefang	Lelling	Leyviller	L'Hôpital
Linxing les Saint Avold	Longeville les Saint Avold	Macheren	Mainvillers
Many	Marange Zondrange	Mawstadt	Megange
Menskirch	Merten	Metzing	Momerstroff
Morsbach			
Narbéfontaine	Neunkirchen-lès-Bouzonv	Niedervisse	Nousseviller-Saint-Nabo
Oberdorff	Obervisse	oeting	Otonville
Petit-Tenquin			

Discipline : **357 - Activité soins d'accompagnement et de réhabilitation**  
 Activité : **16 - Milieu ordinaire**  
 Clientèle : **436 - personnes Alzheimer ou maladies apparentées**

Petite-Rosselle	Piblange	Pontpierre	Porcellette
	Rémelfang	Rémering	Rosbruck
Roupeldange	Saint-Avold	Saint-François-Lacroix	Schwerdorff
Schœneck	Seingbouse	Spicheren	Stiring-Wendel
Suisse	Tenteling	Téterchen	Teting-sur-Nied
Théding	Thicourt	Thonville	Tritteling-Redlach
Tromborn	Vahl les Faulquemont		
Vallerange	Valmont	Valmunster	Varize
Varsberg	Vatimone	Vaudreching	Velving
Viller	Villing		
Volmerange-lès-Boulay	Vœfling-lès-Bouzonville	Zimming	

Discipline : **358 - Soins infirmiers à Domicile**  
 Activité : **16 - Milieu ordinaire**  
 Clientèle : **700 - Personnes Agées**

Alzing	Anzeling	Bannay	Bettange
Bibiche	Bionville-sur-Nied	Boucheporn	Boulay-Moselle
Bouzonville	Brettnach	Brouck	Château-Rouge
Chémery-les-Deux	Colmen	Condé-Northen	Coume
Dalstein	Denting	Ébersviller	Éblange
Filstroff	Freistroff	Gomelange	Guerstling
Guerting	Guinkirchen	Heining-lès-Bouzonville	Helstroff
Hestroff	Hinckange	Holling	Mégange
Menskirch	Momerstroff	Narbéfontaine	Neunkirchen-lès-Bouzonville
Niedervisse	Oberdorff	Obervisse	Otonville
Piblange	Rémelfang	Roupeldange	Saint-François-Lacroix
Schwerdorff	Téterchen	Valmunster	Varize
Vaudreching	Velving	Volmerange-lès-Boulay	Vœfling-lès-Bouzonville
Zimming			

Discipline : 358 - Soins infirmiers à Domicile  
 Activité : 16 - Milieu ordinaire  
 Clientèle : 10 - Tous types de déficiences personnes handicapées

Alzing	Anzeling	Bannay	Bettange
Bibiche	Bionville-sur-Nied	Boucheporn	Boulay-Moselle
Bouzonville	Brettnach	Brouck	Château-Rouge
Chémery-les-Deux	Colmen	Condé-Northen	Coume
Dalstein	Denting	Ébersviller	Éblange
Filstroff	Freistroff	Gomelange	Guerstling
Guerting	Guinkirchen	Heining-lès-Bouzonville	Helstroff
Hestroff	Hinckange	Holling	Mégange
Menskirch	Momerstroff	Narbéfontaine	Neunkirchen-lès-Bouzonville
Niedervisse	Oberdorff	Obervisse	Ottonville
Piblange	Rémelfang	Roupeldange	Saint-François-Lacroix
Schwerdorff	Téterchen	Valmunster	Varize
Vaudreching	Velving	Volmerange-lès-Boulay	Vœlfling-lès-Bouzonville
Zimming			

**DECISION ARS N° 2020 - 0229  
du 28 avril 2020**

**portant autorisation d'extension de 3 places « de soins de réhabilitation et d'accompagnement » du Service de Soins Infirmiers à Domicile de Rombas géré par ALYS à Ennery au titre de l'ESA**

**N° FINESS EJ : 570028449  
N° FINESS ET : 570013979**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE  
L'AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST**

**VU** le livre III de la partie législative et de la partie réglementaire du Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment leur titre I et 4 respectifs ;

**VU** spécifiquement les articles L313-1 et suivants du CASF relatifs à l'autorisation des établissements sociaux et médico-sociaux ;

**VU** les articles D312-1 et suivants du CASF relatifs aux services de soins infirmiers à domicile ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

**VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret du 8 avril 2020 portant cessation de fonctions et nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, Madame le Docteur Marie-Ange DESAILLY-CHANSON ;

**VU** le Plan des Maladies Neuro-Dégénératives 2014-2019, notamment la mesure 23 visant à achever l'installation des équipes spécialisées Alzheimer au sein des territoires ;

**VU** le plan « Alzheimer et maladies apparentées » 2008-2012, et notamment la mesure 6 pour le renforcement du soutien à domicile en favorisant l'intervention de personnels spécialisés ;

**VU** la circulaire n° DGCS/SD3A n°2011-110 du 23 mars 2011 relative à la mise en œuvre des mesures médico-sociales du plan Alzheimer (mesure n°6) ;

**VU** les orientations du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) de l'ARS Grand Est ;

**VU** la décision modificative ARS n°2019-1800 portant fusion du SSIAD de Montigny les Metz et du SSIAD de Metz et portant transfert des autorisations relatives aux SSIAD de Boulay, Metz et Rombas, détenues par l'Association Familiale d'Aide à Domicile de Moselle au profit de l'AMF 55 ;

VU la demande présentée par l'association ALYS en date du 24 septembre 2018 ;

**CONSIDERANT** que la demande présentée permet de répondre au besoin de diversification des prises en charge à domicile pour les personnes âgées atteintes de maladies neuro-dégénératives, ces dernières étant maintenues à domicile le plus longtemps possible ;

**CONSIDERANT** que la qualité de la demande permet notamment de répondre aux critères de qualité, de faisabilité, d'appropriation de la problématique et de partenariats attendus dans le cadre des équipes spécialisées Alzheimer à domicile ;

**CONSIDERANT** que le porteur de la demande s'engage à communiquer des indicateurs et un rapport d'activité spécifique ;

**Sur proposition** de Madame la Directrice de l'Autonomie de l'ARS Grand Est, de Madame la Déléguée Territoriale de l'ARS dans le département de La Moselle ;

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : ALYS est autorisé à procéder à l'extension de l'équipe spécialisée Alzheimer du SSIAD de Rombas. La capacité du SSIAD passe de 148 places à 151 places dont une ESA de 16 places.

**Article 2** : Ces établissements sont répertoriés dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

### Entité juridique :

N° FINESS : 57 002 844 9  
Raison sociale : ALYS  
Adresse complète : 6 rue Pablo Picasso – 57365 ENNERY  
Code statut juridique : 62 [Association de Droit Local]  
N° SIRET : 791079858

**Entité établissement :** SSIAD Rombas  
N° FINESS : 570013979  
Adresse complète : 6 rue Pablo Picasso – BP 23 – 57365 ENNERY  
Code catégorie : 354  
Libellé catégorie : Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)  
Code MFT : 54 – tarif AM – Services de Soins Infirmiers à Domicile  
Capacité : 151 places

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Nombre de places
358 – Soins Infirmiers à Domicile	16 – Prestation en milieu ordinaire.	700 – personnes âgées (sans autre indication)	118
358 – Soins Infirmiers à Domicile	16 – Prestation en milieu ordinaire.	010 – Tous types de déficiences – personnes handicapées (sans autre indication)	17
357 – Activité soins d'accompagnement et de réhabilitation	16 – Prestation en milieu ordinaire	436 – Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	16

**Article 3 :** La zone d'intervention des SSIAD est détaillée en annexe.

**Article 4 :** Conformément aux dispositions des articles L313-1 et D. 313-7-2 du CASF et en l'absence de construction d'un immeuble bâti ou des travaux sur des constructions existantes soumis à permis de construire, la présente autorisation est caduque en l'absence d'ouverture au public dans un délai d'un an suivant sa notification. Ce délai peut être prorogé dans les limites et conditions précisées dans ce même article.

**Article 5 :** En cas d'extension ne donnant pas lieu à une visite de conformité, le titulaire de l'autorisation transmet avant la date d'entrée en service de la nouvelle capacité autorisée à la ou les autorités compétentes une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de l'établissement ou du service aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L312-1.

**Article 6 :** La présente décision est sans effet sur la durée d'autorisation renouvelée au 3 janvier 2017. Le renouvellement de ces autorisations sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 du CASF, dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même code.

**Article 7 :** En application de l'article L313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance du Président du Conseil Départemental et de la Directrice Générale de l'ARS.

**Article 8 :** La présente décision peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant les autorités compétentes, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou, à l'égard des personnes et des organismes auxquels elle est notifiée, à compter de la date de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 9 :** Madame la Directrice de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, Madame la Déléguée Territoriale de l'ARS dans le département de La Moselle sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et dont un exemplaire sera adressé à Monsieur le Directeur du SSIAD de Rombas sis 6 rue Pablo Picasso 57365 ENNERY.

Pour la Directrice Générale de l'ARS Grand Est  
et par délégation,

La Directrice de l'Autonomie



Edith CHRISTOPHE

### Zone d'intervention SSIAD

**Entité établissement :** SSIAD DE ROMBAS  
**N° FINESS :** 570013979  
**Adresse complète :** 6 rue Pablo PICASSO 57365 ENNERY

**Discipline :** 358 - Soins infirmiers à Domicile  
**Activité :** 16 - Milieu ordinaire  
**Clientèle :** 700 - Personnes Agées

Amanvillers	Amnéville	Bronvaux	Fèves
Hagondange	Hauconcourt	Maizières-lès-Metz	Marange-Silvange
Mondelange	Montois-la-Montagne	Norroy-le-Veneur	Pierrevillers
Plesnois	Richemont	Rombas	Roncourt
Saint-Privat-la-Montagne	Sainte-Marie-aux-Chênes	Saulny	Semécourt
Talange			

**Discipline :** 358 - Soins infirmiers à Domicile  
**Activité :** 16 - Milieu ordinaire  
**Clientèle :** 10 - Toutes Déf P.H. SAI

Amanvillers	Amnéville	Bronvaux	Fèves
Hagondange	Hauconcourt	Maizières-lès-Metz	Marange-Silvange
Mondelange	Montois-la-Montagne	Norroy-le-Veneur	Pierrevillers
Plesnois	Richemont	Rombas	Roncourt
Saint-Privat-la-Montagne	Sainte-Marie-aux-Chênes	Saulny	Semécourt
Talange			

Discipline : 357 - Activité soins d'accompagnement et de réhabilitation  
 Activité : 16 - Milieu ordinaire  
 Clientèle : 436 - Alzheimer, mal appar

Aboncourt	Algrange	Angevillers	Apach
Audun-le-Tiche	Aumetz	Basse-Ham	Basse-Rentgen
Berg-sur-Moselle	Bertrange	Bettelainville	Beyren-lès-Sierck
Bousse	Boust	Breistroff-la-Grande	Buding
Budling	Cattenom	Clouange	Contz-les-Bains
Distroff	Elzange	Entrange	Escherange
Évrange	Fameck	Fixem	Flastroff
Florange	Fontoy	Gandrange	Gavisse
Grindorff-Bizing	Guénange	Hagen	Halstroff
Haute-Kontz	Havange	Hayange	Hettange-Grande
Hombourg-Budange	Hunting	Illange	Inglange
Kanfen	Kédange-sur-Canner	Kemplich	Kerling-lès-Sierck
Kirsch-lès-Sierck	Kirschnaumen	Klang	Knutange
Kuntzig	Kœnigsmacker	Laumesfeld	Launstroff
Lommerange	Luttange	Malling	Manderen
Manom	Merschweiller	Metzeresche	Metzervisse
Mondelange	Mondorff	Monneren	Montenach
Moyeuvre-Grande	Moyeuvre-Petite	Neufchef	Nilvange
Ottange	Oudrenne	Puttelange-lès-Thionville	Ranguevaux
Rédange	Rémeling	Rettel	Richemont
Ritzing	Rochonvillers	Rodemack	Rombas
Rosselange	Roussy-le-Village	Rurange-lès-Thionville	Russange
Rustroff	Serémange-Erzange	Sierck-les-Bains	Stuckange
Terville	Thionville	Tressange	Uckange
Valmestroff	Veckring	Vitry-sur-Orne	Volmerange-les-Mines
Volstroff	Waldweistroff	Waldwisse	Yutz
Zoufftgen			

**ARRETE ARS n°2020-1351 du 21 avril 2020  
Portant modification de la liste des spécialités éligibles  
à la prime d'engagement de carrière hospitalière  
pour le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy**

**La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le code de la Santé Publique et notamment ses articles R. 6152-508-1, D. 6152-417 et D. 6152-514-1 ;
- VU** le décret n° 2017-236 du 14 Mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux ;
- VU** le décret n° 2017-327 du 14 Mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 relatif à la prime d'exercice territorial des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière des praticiens contractuels et des assistants des hôpitaux, au titre des recrutements sur des postes correspondant à un diplôme d'études spécialisées présentant des difficultés importantes de recrutement dans les établissements publics de santé ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 Mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret du 8 avril 2020 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est - Mme DESAILLY-CHANSON Marie-Ange ;
- VU** l'arrêté ARS n°2018-0874 du 13 Mars 2018 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour la région Grand Est ;
- VU** l'arrêté ARS n°2018-0895 du 13 Mars 2018 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2020-1249 du 14 Avril 2020 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général et Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

**Considérant** l'article R. 6152-404-1 du code de la santé publique qui dispose : « La liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante est arrêtée, par établissement et par spécialité, pour trois ans, révisable annuellement, par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé sur proposition des directeurs d'établissements et après avis de la commission régionale paritaire » ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission régionale paritaire, concernant la liste retenue des postes par spécialité et par établissement pour la période de mars 2018 à mars 2021 ;

**Considérant** le mail de demande de l'établissement du 30 janvier 2020 ;

---

**ARRETE**

---

**Article 1** : Pour le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy, les spécialités pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante sont les suivantes :

Anesthésie-Réanimation : 22

Radiologie et imagerie médicale : 6

Urologie : 1 (en exercice partagé territorial uniquement)

Anatomocytopathologie : 1

Pédiatrie : 1

**Article 2** : La Directrice de la Stratégie de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

P/la Directrice Générale de l'ARS Grand Est,  
Et par délégation,  
La Directrice de la stratégie,



Docteur Carole CRETIN

**ARRETE ARS n°2020-1352 du 21 avril 2020  
Portant modification de la liste des spécialités éligibles  
à la prime d'engagement de carrière hospitalière  
pour le Centre Hospitalier d'Emile Durkheim d'Epinal**

**La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le code de la Santé Publique et notamment ses articles R. 6152-508-1, D. 6152-417 et D. 6152-514-1 ;
- VU** le décret n° 2017-236 du 14 Mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux ;
- VU** le décret n° 2017-327 du 14 Mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 relatif à la prime d'exercice territorial des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière des praticiens contractuels et des assistants des hôpitaux, au titre des recrutements sur des postes correspondant à un diplôme d'études spécialisées présentant des difficultés importantes de recrutement dans les établissements publics de santé ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 Mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret du 8 avril 2020 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est - Mme DESAILLY-CHANSON Marie-Ange ;
- VU** l'arrêté ARS n°2018-0874 du 13 Mars 2018 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour la région Grand Est ;
- VU** l'arrêté ARS n°2019-1923 du 27 Juin 2019 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour le Centre Hospitalier d'Emile Durkheim d'Epinal ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2020-1249 du 14 Avril 2020 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général et Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

**Considérant** l'article R. 6152-404-1 du code de la santé publique qui dispose : « La liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante est arrêtée, par établissement et par spécialité, pour trois ans, révisable annuellement, par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé sur proposition des directeurs d'établissements et après avis de la commission régionale paritaire. » ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission régionale paritaire, concernant la liste retenue des postes par spécialité et par établissement pour la période de mars 2018 à mars 2021 ;

**Considérant** le mail de demande de l'établissement du 24 décembre 2019 ;

---

## ARRETE

---

**Article 1 :** Pour le Centre Hospitalier d'Emile Durkheim d'Epinal, les spécialités pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante sont modifiées comme suit :

Hépatogastro-entérologie : 1

Médecine d'urgence : 4

Neurologie : 1

Pédiatrie : 5

Radiologie et imagerie médicale : 1

Neurologie : 2

**Article 2 :** La Directrice de la Stratégie de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Vosges.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

P/la Directrice Générale de l'ARS Grand Est,  
Et par délégation,  
La Directrice de la stratégie,



Docteur Carole CRETIN

**ARRETE ARS n°2020-1353 du 21 avril 2020  
fixant la liste des spécialités éligibles  
à la prime d'engagement de carrière hospitalière  
pour le Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines**

**Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le code de la Santé Publique et notamment ses articles R. 6152-508-1, D. 6152-417 et D. 6152-514-1 ;
- VU** le décret n° 2017-236 du 14 Mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux ;
- VU** le décret n° 2017-327 du 14 Mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 relatif à la prime d'exercice territorial des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière des praticiens contractuels et des assistants des hôpitaux, au titre des recrutements sur des postes correspondant à un diplôme d'études spécialisées présentant des difficultés importantes de recrutement dans les établissements publics de santé ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 Mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret du 8 avril 2020 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est - Mme DESAILLY-CHANSON Marie-Ange ;
- VU** l'arrêté ARS n°2018-0874 du 13 Mars 2018 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour la région Grand Est ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2020-1249 du 14 Avril 2020 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général et Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

**Considérant** l'article R. 6152-404-1 du code de la santé publique qui dispose : « La liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante est arrêtée, par établissement et par spécialité, pour trois ans, révisable annuellement, par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé sur proposition des directeurs d'établissements et après avis de la commission régionale paritaire. » ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission régionale paritaire, concernant la liste retenue des postes par spécialité et par établissement pour la période de mars 2018 à mars 2021 ;

**Considérant** le courrier du 31 décembre 2019 ;

---

## ARRETE

---

**Article 1** : Pour le Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines, les spécialités pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante sont les suivantes :

Psychiatrie : 4

Psychiatrie Infanto Juvénile : 1

**Article 2** : La Directrice de la Stratégie de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Moselle.

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

P/la Directrice Générale de l'ARS Grand Est,  
Et par délégation,  
La Directrice de la stratégie,



Carole CRETIN

**ARRETE ARS n° 2020-1354 du 21/04/2020  
Portant modification de la liste des spécialités éligibles  
à la prime d'engagement de carrière hospitalière  
pour le Centre Hospitalier de Briey**

**Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le code de la Santé Publique et notamment ses articles R. 6152-508-1, D. 6152-417 et D. 6152-514-1 ;
- VU** le décret n° 2017-236 du 14 Mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux ;
- VU** le décret n° 2017-327 du 14 Mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 relatif à la prime d'exercice territorial des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière des praticiens contractuels et des assistants des hôpitaux, au titre des recrutements sur des postes correspondant à un diplôme d'études spécialisées présentant des difficultés importantes de recrutement dans les établissements publics de santé ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 Mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret du 8 avril 2020 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est - Mme DESAILLY-CHANSON Marie-Ange ;
- VU** l'arrêté ARS n°2018-0874 du 13 Mars 2018 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour la région Grand Est ;
- VU** l'arrêté ARS n°2020-0485 du 23 Janvier 2020 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour le Centre Hospitalier de Briey ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2020-1249 du 14 avril 2020 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général et Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

**Considérant** l'article R. 6152-404-1 du code de la santé publique qui dispose : « La liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante est arrêtée, par établissement et par spécialité, pour trois ans, révisable annuellement, par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé sur proposition des directeurs d'établissements et après avis de la commission régionale paritaire. » ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission régionale paritaire, concernant la liste retenue des postes par spécialité et par établissement pour la période de mars 2018 à mars 2021 ;

**Considérant** le courrier de demande de l'établissement du 4 février 2020 ;

---

**ARRETE**

---

**Article 1 :** Pour le Centre Hospitalier de Briey, les spécialités pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante sont modifiées comme suit :

Anesthésie-Réanimation : 2

Médecine d'urgence : 2

Oto-rhino-laryngologie : 1

Psychiatrie polyvalente : 2

Gériatrie : 2

Pédiatrie : 3

**Article 2 :** La Directrice de la Stratégie de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Meurthe-et-Moselle.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

P/la Directrice Générale de l'ARS Grand Est,  
Et par délégation,  
La Directrice de la stratégie,



Docteur Carole CRETIN

**ARRETE ARS n°2020-1355 du 21/04/2020  
Portant modification de la liste des spécialités éligibles  
à la prime d'engagement de carrière hospitalière  
pour le Centre Hospitalier de Jury**

**Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le code de la Santé Publique et notamment ses articles R. 6152-508-1, D. 6152-417 et D. 6152-514-1 ;
- VU** le décret n° 2017-236 du 14 Mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux ;
- VU** le décret n° 2017-327 du 14 Mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 relatif à la prime d'exercice territorial des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière des praticiens contractuels et des assistants des hôpitaux, au titre des recrutements sur des postes correspondant à un diplôme d'études spécialisées présentant des difficultés importantes de recrutement dans les établissements publics de santé ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 Mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret du 8 avril 2020 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est - Mme DESAILLY-CHANSON Marie-Ange ;
- VU** l'arrêté ARS n°2018-0874 du 13 Mars 2018 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour la région Grand Est ;
- VU** l'arrêté ARS n°2020-0486 du 23 Janvier 2020 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour le Centre Hospitalier de Jury ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2020-1249 du 14 avril 2020 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général et Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

**Considérant** l'article R. 6152-404-1 du code de la santé publique qui dispose : « La liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante est arrêtée, par établissement et par spécialité, pour trois ans, révisable annuellement, par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé sur proposition des directeurs d'établissements et après avis de la commission régionale paritaire. » ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission régionale paritaire, concernant la liste retenue des postes par spécialité et par établissement pour la période de mars 2018 à mars 2021 ;

**Considérant** le mail de demande de l'établissement du 27 février 2020 ;

---

## ARRETE

---

**Article 1** : Pour le Centre Hospitalier de Jury, les spécialités pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante sont modifiées comme suit :

Psychiatrie : 5

**Article 2** : La Directrice de la Stratégie de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

P/la Directrice Générale de l'ARS Grand Est,  
Et par délégation,  
La Directrice de la stratégie,



Docteur Carole CRETIN

**ARRETE ARS n° 2020-1356 du 21/04/2020  
Portant modification de la liste des spécialités éligibles  
à la prime d'engagement de carrière hospitalière  
pour le Centre Hospitalier de Remiremont**

**Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le code de la Santé Publique et notamment ses articles R. 6152-508-1, D. 6152-417 et D. 6152-514-1 ;
- VU** le décret n° 2017-236 du 14 Mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux ;
- VU** le décret n° 2017-327 du 14 Mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 relatif à la prime d'exercice territorial des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière des praticiens contractuels et des assistants des hôpitaux, au titre des recrutements sur des postes correspondant à un diplôme d'études spécialisées présentant des difficultés importantes de recrutement dans les établissements publics de santé ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 Mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret du 8 avril 2020 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est - Mme DESAILLY-CHANSON Marie-Ange ;
- VU** l'arrêté ARS n°2018-0874 du 13 Mars 2018 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour la région Grand Est ;
- VU** l'arrêté ARS n°2020-0484 du 23 Janvier 2020 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour le Centre Hospitalier de Remiremont ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2020-1249 du 14 Avril 2020 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général et Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

**Considérant** l'article R. 6152-404-1 du code de la santé publique qui dispose : « La liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante est arrêtée, par établissement et par spécialité, pour trois ans, révisable annuellement, par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé sur proposition des directeurs d'établissements et après avis de la commission régionale paritaire. » ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission régionale paritaire, concernant la liste retenue des postes par spécialité et par établissement pour la période de mars 2018 à mars 2021 ;

**Considérant** le mail de la demande de l'établissement du 11 décembre 2019 ;

---

**ARRETE**

---

**Article 1** : Pour le Centre Hospitalier de Remiremont, les spécialités pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante sont modifiées comme suit :

Gynécologie obstétrique : 1

Médecine d'urgence : 1

Pneumologie : 2

Gériatrie : 1

Urologie : 1

Pédiatrie : 2

**Article 2** : La Directrice de la Stratégie de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Vosges.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

P/la Directrice Générale de l'ARS Grand Est,  
Et par délégation,  
La Directrice de la stratégie,



Docteur Carole CRETIN

**ARRETE ARS n°2020-1388 du 30 avril 2020**

**Portant actualisation du PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2019-2023 de la région Grand Est**

**La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L312-5-1, L312-5-2 et L313-4 ;
- VU** le code de la Santé Publique et notamment ses articles L1434-12, R1434-1 et R1434-7 ;
- VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, modifiée par la loi n°2011-940 du 10 août 2011 ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;
- VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret du 8 avril 2020 portant nomination de Madame Marie-Ange DESAILLY-CHANSON, en qualité de Directrice Générale de l'ARS Grand Est ;
- VU** l'arrêté ARS-DIRSTRAT-DG/2018/2103 du 18 juin 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 ;
- VU** l'arrêté n°2019-0347 du 8 février 2019 portant actualisation du PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie du Grand Est 2018-2022 ;
- VU** la demande d'avis relative à l'actualisation du PRIAC transmise aux dix Présidents des Conseils Départementaux de la région Grand Est le 31 janvier 2020 ;
- VU** l'avis rendu par la Commission de Coordination des Politiques Publiques, compétente dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux en date du 16 décembre 2019 ;
- VU** l'avis rendu par la Commission Spécialisée Médico-Sociale de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie en date du 16 décembre 2019 ;
- VU** les avis émis par les Conseils Départementaux ;

---

## ARRETE

---

### **Article 1 :**

Le PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie du Grand Est, actualisé pour la période 2019-2023, est arrêté tel qu'il figure en annexe du présent arrêté.

### **Article 2 :**

Le PRIAC est consultable :

- En version électronique sur le site internet de la Préfecture de la région Grand Est (recueil des actes administratifs) à l'adresse suivante : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est>
- En version électronique sur le site de l'ARS Grand Est à l'adresse suivante : <https://www.grand-est-ars.sante.fr>
- En version papier dans les locaux de l'ARS (Direction de l'Autonomie), des délégations territoriales des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe et Moselle, de la Meuse, de la Moselle, des Vosges, du Bas-Rhin et du Haut-Rin.

### **Article 3 :**

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice Générale de l'ARS Grand Est, ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction peut être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou par l'application « Télé-recours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### **Article 4 :**

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale  
De l'ARS Grand Est,

Marie-Ange DESAILLY-CHANSON

année	ID_FICHE_PROGR AMMATION	DEPART EMENT	ZONE_P ROXIMIT E	ZONE_C OUVERT URE	CATEG_P UBLIC	CATEG STRUCT URE_FI CHE_PR OG	THEMAT IQUE	PROCE DURE_A UTORIS ATION	ID_ACTI ON_PR OGRAM MEE	NB_PLACES _PROG	MONTANT_ PROG	ID_FICH E_PROJ ET	TOTAL_P LACES_P ROJET	COUT_TOTA L_PROJET	NUM_FINE SS	RAISON_SOCIALE_FICHE_P ROJET
2020	11521	57	Thionville		Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire	procédure	40449	1	7 500,00	278397	1	7 500,00		solde de la fiche projet 278292 - diminution places SSIAD de Florange
2020	14148	57	Metz		Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire		40453	1	1 500,00	278398	1	1 500,00		solde MN SSIAD à affecter
2020	20268	51			Personnes âgées	me d'acc. et	Milieu ordinaire		30390	1	100 000,00	271214	1	100 000,00	510003783	EHPAD SARRAIL
2019	21035	57			Personnes âgées	EHPAD	Institution	Transformation	31565	12	54 686,00	272065	0	54 686,00	570014837	EHPAD "RESIDENCE D'AUTOMNE"
2018	21601	51			Personnes âgées	EHPAD	Institution		33590	10	109 060,00	272816	10	109 060,00		A DEFINIR
2023	21711	68			Personnes âgées	EHPAD	Institution		33756	7	96 181,00	272959	7	96 181,00	680013679	EHPAD KORIAN LES TROIS SAPINS
2021	22278	08		Départementale	Adultes	FAM	Institution	Extension non important	34687	4	106 000,00	273668	4	106 000,00	80009996	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE LA BARAUDEL
2019	25412	88			Enfants	ITEP	Institution		38527	1	0,01	276948	1	0,10	880006143	I.T.E.P. "LA COMBE"
2019	25412	88			Enfants	ITEP	Institution		38528	2	0,01	276949	2	0,01	880006671	I.T.E.P D'EPINAL
2020	25415	57			Personnes âgées	EHPAD	Institution		38543	-	-	278399	2	21 600,00		Solde CHR à affecter
2019	26086	57			Adultes	PCPE	Milieu ordinaire		39563	0,1	150 000,00	277702	0,1	150 000,00	570011718	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE AUGNY
2020	26086	57			Adultes	PCPE	Milieu ordinaire		39564	0,1	150 000,00	277703	0,1	150 000,00		SOUS ENVP PCPE DEPT 57
2020	26506	55			Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire		40242	4	72 000,00	278165	4	72 000,00	550003545	SESSAD DEFICIENTS AUDITIFS
2022	26607	57			Personnes âgées	EHPAD	Institution		40428	28	304 767,00	278282	28	304 767,00	570004390	EHPAD "LES OLIVIERS"
2022	26607	57			Personnes âgées	EHPAD	Institution		40483	69	976 857,00	278324	69	976 857,00		EHPAD DE FOLSCHVILLER
2022	26607	57			Personnes âgées	EHPAD	Institution		40483	-	-	278324	-	-		EHPAD DE FOLSCHVILLER
2020	26652	88			Personnes âgées	EHPAD	Institution	Transformation	40565	2	27 771,00	278370	2	27 771,00		solde diminution de l'EHPAD Cornimont et diminution EHPAD de Fraize

année d'installation	Fiche Prog	Fiche Projet	Dpt	Catégorie public	Catégorie structure	Thématique	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places/ Dispositif	Montant	Nature enveloppe niveau 1	Nature enveloppe niveau 2
2019	25819	277448	08	Adultes	FAM	Institution	80003148	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE LA SOURCE	Taillette	80006810	INSTITUT ALBATROS	01/01/19	01/01/19	Requalification	Autisme-TED	Internat	6	60 000 €	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique	
2019	22279	273669	08	Adultes	MAS	Institution	80006414	MAS LES CAMPANULES	AUVILLERS-LES-FORGES	80001407	ASSOCIATION POUR HANDICAPES	01/02/19	01/02/19	Extension	Polyhandicap	Internat	2	158 404 €	Strat Quinq Develop	Strat Quinq Develop
2019	25338	276858	08	Adultes	PCPE	Milieu ordinaire	80000011	I.M.E. EDPAMS	Belleville-et-Châtillon-sur-Bar	80008188	EDPAMS JACQUES SOURDILLE	01/12/19	01/12/19	Création	Toutes Déficiences	PCPE	1	150 000 €	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique	Prev. Belgique
2019	26112	277732	08	Enfants	Etab. pour Polyhandicapés	Institution	80007248	CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE	Warnécourt	540019726	UGE CAM NORD-EST	01/09/19	01/09/19	Transformation	Polyhandicap	Internat	2	206 046 €	Transfert	SSR
2019	26112	277732	08	Enfants	Etab. pour Polyhandicapés	Institution	80007248	CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE	Warnécourt	540019726	UGE CAM NORD-EST	01/09/19	01/09/19	Transformation	Polyhandicap	Semi-Internat	1	68 682 €	Transfert	SSR
2019	26371	278008	08	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	80009913	SESSAD CENTRE DE RÉÉDUCATION MOTRICE	Warnécourt	540019726	UGE CAM NORD-EST	01/09/19	01/09/19	Transformation	Polyhandicap	Milieu ordinaire	4	78 056 €	Transfert	SSR
2019	16542	268005	08	Personnes âgées	EHPAD	Institution	80007370	Résidence du Val de Meuse	GIVET	750721334	CROIX ROUGE FRANCAISE	01/03/19	01/09/19	Requalification	Alzheimer	HT	1	10 600 €	Redéploiement	
2019	11279	42699	08	Personnes âgées	EHPAD	Institution	80007370	RESIDENCE VAL DE MEUSE	GIVET	750721334	CROIX ROUGE FRANCAISE	01/12/19	01/12/19	Extension	PAD	HP	5	48 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	EHPAD
2019	11369	45111	08	Personnes âgées	EHPAD	Institution	80007370	RESIDENCE VAL DE MEUSE	GIVET	750721334	CROIX ROUGE FRANCAISE	01/12/19	01/12/19	Extension	Alzheimer	HT	1	10 600 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2020	25367	276888	08	Enfants	à définir	Institution	à définir	Mise en œuvre - Prévention des départs en Belgique	à définir	à définir	à définir	01/12/20		Extension	à définir	à définir		100 000 €	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique	Prev. Belgique
2020	25719	278317	08	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	Milieu ordinaire	80003544	CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE	Charleville-Mézières	80006083	ASSOCIA VAS "VERS L'AUTONOMIE DU SUJET	01/12/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	1	80 000 €	Transfert	Autres Transferts
2020	25596	277170	08	Enfants	UEMA	Milieu ordinaire	à définir	SNA-UEMA-DEPARTEMENT 08	à définir	à définir	à définir	01/09/20		Création	Autisme-TED	UE en maternelle	7	280 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	UEMA
2020	26606	278281	08	Personnes âgées	EHPAD	Institution	80003395	EHPAD GENEVIÈVE DE GAULLE ANTHONIOZ	Rethel	80001969	GROUPE HOSPITALIER SUD ARDENNES	01/03/20		Requalification	PAD	HT	2	22 156 €	Redéploiement	
2020	11279	42699	08	Personnes âgées	EHPAD	Institution	80007370	RESIDENCE VAL DE MEUSE	GIVET	750721334	CROIX ROUGE FRANCAISE	01/06/20		Extension	PAD	HP	6	57 600 €	Mesures Nouvelles-PSGA	EHPAD
2020	11279	42699	08	Personnes âgées	EHPAD	Institution	80007370	RESIDENCE VAL DE MEUSE	GIVET	750721334	CROIX ROUGE FRANCAISE	01/06/20		Extension	PAD	HP	5	48 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	EHPAD

année d'installation	Fiche Prog	Fiche Projet	Dpt	Catégorie public	Catégorie structure	Thématique	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places/ Dispositif	Montant	Nature enveloppe niveau 1	Nature enveloppe niveau 2
2020	11279	42699	08	Personnes âgées	EHPAD	Institution	80007370	RESIDENCE VAL DE MEUSE	GIVET	750721334	CROIX ROUGE FRANCAISE	01/06/20		Extension	PAD	HP	4	38 400 €	Mesures Nouvelles-PSGA	EHPAD
2020	22315	273715	08	Personnes âgées	EHPAD	Institution	80010879	EHPAD ORPEA	Charleville-Mézières	920030152	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	01/07/20		Transformation	PAD	HT	6	65 436 €	Redéploiement	Redéploiement
2020	22315	276786	08	Personnes âgées	EHPAD	Institution	80010879	EHPAD ORPEA	Charleville-Mézières	920030152	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	01/07/20		Transformation	PAD	HP	25	226 995 €	Redéploiement	
2020	22315	276787	08	Personnes âgées	EHPAD	Institution	80010879	EHPAD ORPEA	Charleville-Mézières	920030152	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	01/07/20		Transformation	PAD	HT	5	56 476 €	Redéploiement	
2020	22315	276788	08	Personnes âgées	EHPAD	Institution	80010879	EHPAD ORPEA	Charleville-Mézières	920030152	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	01/07/20		Transformation	PAD	HP	48	702 564 €	Redéploiement	
2020	11357	274855	08	Personnes âgées	EHPAD	Institution	80006067	EHPAD LES TILLEULS	VOUZIERES	80001969	GROUPE HOSPITALIER SUD ARDENNES	01/07/20		Extension	Alzheimer	AJ	4	43 624 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2020	20273	271220	08	Personnes âgées	EHPAD	Institution	80009947	EHPAD site Centre de Santé	CHARLEVILLE-MEZIERES	80011174	CHI NORD ARDENNES	01/09/20		Requalification	Alzheimer	UHR	5	60 881 €	Mesures Nouvelles-PMND	UHR
2020	20273	271220	08	Personnes âgées	EHPAD	Institution	80009947	EHPAD site Centre de Santé	CHARLEVILLE-MEZIERES	80011174	CHI NORD ARDENNES	01/09/20		Requalification	Alzheimer	UHR	9	180 000 €	Mesures Nouvelles-PMND	UHR
2020	16312	265242	08	Personnes âgées	EHPAD	Institution	80003304	EHPAD MARIE BLAISE	SIGNY LE PETIT	80000540	EHPAD MARIE BLAISE	01/10/20		Extension	PAD	HP	12	115 200 €	Marge Gestion	Marge Gestion
2020	16543	268009	08	Personnes âgées	EHPAD	Institution	80003304	EHPAD MARIE BLAISE	SIGNY-LE-PETIT	80000540	EHPAD MARIE-BLAISE	01/10/20		Création	Alzheimer	HT	1	10 600 €	Marge Gestion	Marge Gestion
2020	22297	273693	08	Personnes âgées	EHPAD	Institution	80003304	EHPAD MARIE BLAISE	SIGNY-LE-PETIT	80000540	EHPAD MARIE-BLAISE	01/10/20		Création	Alzheimer	PASA	1	54 684 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	PASA
2020	22298	273694	08	Personnes âgées	EHPAD	Institution	80003304	EHPAD MARIE BLAISE	SIGNY-LE-PETIT	80000540	EHPAD MARIE-BLAISE	01/10/20		Création	PAD	AJ	6	65 436 €	Mesures Nouvelles-PSGA	AJ
2020	20270	271216	08	Personnes âgées	Plateforme d'acc. et de répit	Milieu ordinaire	80006067	EHPAD DU CH VOUZIERES	VOUZIERES	80001969	GROUPE HOSPITALIER SUD ARDENNES	01/10/20		Requalification	Alzheimer	Plateforme	1	100 000 €	Redéploiement	
2020	22300	273696	08	Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire	80005721	SSIAD DU GHSA	VOUZIERES	80001969	GROUPE HOSPITALIER SUD ARDENNES	01/10/20		Transformation	Alzheimer	ESA	10	150 000 €	Redéploiement	
2020	22314	273714	08	Personnes âgées	EHPAD	Institution	80006067	EHPAD DU CH VOUZIERES	VOUZIERES	80001969	GROUPE HOSPITALIER SUD ARDENNES	01/10/20		Requalification	Alzheimer	UHR	12	216 000 €	Redéploiement	Redéploiement
2020	22300	276947	08	Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire	80005721	SSIAD DU GHSA	Vouziers	80001969	GROUPE HOSPITALIER SUD ARDENNES	01/10/20		Transformation	PAD	SIAD	15	186 000 €	Redéploiement	
2021	22278	273668	08	Adultes	FAM	Institution	80009996	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE LA BARAUDEL	ATTIGNY	510009665	ASSOC AIDE AUX IMC Nord Est	01/01/21		Extension	Polyhandicap	Internat	4	106 000 €	Strat Quinq Develop	Strat Quinq Develop
2021	16311	265238	08	Personnes âgées	EHPAD	Institution	80003718	EHPAD LEON BRACONNIER	REVIN	750832701	SA ORPEA SIEGE SOCIAL	01/01/21		Extension	PAD	HP	19	182 400 €	Marge Gestion	

année d'installation	Fiche Prog	Fiche Projet	Dpt	Catégorie public	Catégorie structure	Thématique	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places/ Dispositif	Montant	Nature enveloppe niveau 1	Nature enveloppe niveau 2
2019	25203	276709	10	Adultes	SAMSAH	Milieu ordinaire	100010107	SAMSAH ADAPT	Troyes	930019484	ASSO LADAPT DIMINUE PHYSIQUE TRAVAIL	01/07/19	01/07/19	Extension	Autisme-TED	Milieu ordinaire	5	95 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	Service d'accompagnement Autisme
2019	25858	277493	10	Personnes âgées	EHPAD	Institution	100005362	EHPAD DOMAINE DE NAZARETH - C.H TROYES	Pont-Sainte-Marie	100000017	CENTRE HOSPITALIER DE TROYES	01/11/19	04/11/19	Création	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Mesures Nouvelles-PMND	PASA
2020	26543	278205	10	Adultes	ESAT	Milieu ordinaire	100001569	ESAT "HORS LES MURS"	Troyes	930019484	ASSO LADAPT DIMINUE PHYSIQUE TRAVAIL	01/07/20		Requalification	Cérébro lésés	Dispositif Hors les Murs	2	24 408 €	Redéploiement	
2020	19089	269744	10	Adultes	FAM	Institution	100001072	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE "L'ADRET"	Vendeuvre-sur-Barse	100005875	APEI AUBE	01/12/20		Extension	Autisme-TED	Accueil temporaire	2	50 000 €	Mesures Nouvelles-3eme Plan Autisme	Accueil temporaire AH
2020	24728	276164	10	Adultes	FAM	Institution	100001072	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE "L'ADRET"	Vendeuvre-sur-Barse	100005875	APEI AUBE	01/12/20		Extension	Autisme-TED	Internat	8	224 000 €	Mesures Nouvelles-3eme Plan Autisme	FAM
2020	26089	277706	10	Adultes	PCPE	Milieu ordinaire	à définir	PCPE DEPART 10	à définir	à définir	à définir	01/11/20		Création	Toutes Déficiences	PCPE	1	150 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	Service d'accompagnement Autisme
2020	26544	278206	10	Enfants	IME	Institution	100000173	IME GAI SOLEIL	Troyes	100005875	APEI AUBE	01/03/20		Transformation	Autisme-TED	Semi-Internat	2	74 443 €	Redéploiement	
2020	25431	276977	10	Enfants	Plateforme	Milieu ordinaire	à définir	plateforme-diagnostic-autisme-10	à définir	à définir	à définir	01/09/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	1	100 000 €	Mesures Nouvelles-3eme Plan Autisme	CAMSP - CMPP
2020	25718	277305	10	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	Milieu ordinaire	100008556	CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE	Troyes	100005875	APEI AUBE	01/12/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	1	16 068 €	Stratégie nationale pour l'autisme	Plateforme orientation et coordination Autisme
2020	25718	277305	10	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	Milieu ordinaire	100008556	CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE	Troyes	100005875	APEI AUBE	01/12/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	1	63 932 €	Transfert	
2020	26501	278157	10	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	100009984	SESSAD ALEFPA	Chapelle-Saint-Luc	590799730	ASSO A.L.E.F.P.A.	01/03/20		Extension	Troubles Langage	Milieu ordinaire	4	28 000 €	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2	
2020	26557	278219	10	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	100008838	SESSAD AUBTIMISME	Chapelle-Saint-Luc	750022238	AFG AUTISME	01/09/20		Création	Autisme-TED	Milieu ordinaire	5	175 437 €	Stratégie nationale pour l'autisme	Service d'accompagnement Autisme
2020	22059	274894	10	Personnes âgées	EHPAD	Institution	à définir	AAC-unité-PHV dép 10	à définir	à définir	à définir	01/03/20		Transformation	PAD	HP	15	96 000 €	Redéploiement	
2020	26595	278271	10	Personnes âgées	EHPAD	Institution	100002203	RESIDENCE LES FLOTS DE L'ORVIN	Traînel	100000512	EHPAD DE TRAINEL	01/03/20		Requalification	PAD	HT	2	22 400 €	Redéploiement	
2020	21159	272279	10	Personnes âgées	EHPAD	Institution	100005925	EHPAD "LE PARC" ET "FONTARCE"	Bar-sur-Seine	100000058	HOPITAL LOCAL DE BAR-SUR-SEINE	01/04/20		Transformation	PAD	HT	3	38 400 €	Redéploiement	
2021	21930	273214	10	Adultes	FAM	Institution	100009141	FAM RESIDENCE DES LACS D'ORIENT	LUSIGNY-SUR-BARSE	920028560	FONDATION PARTAGE ET VIE	01/01/21		Extension	Autisme-TED	Internat	7	185 500 €	Mesures Nouvelles-3eme Plan Autisme	FAM
2021	25598	277172	10	Enfants	UEMA	Milieu ordinaire	à définir	SNA-UEMA-DEPART 10	à définir	à définir	à définir	01/09/21		Création	Autisme-TED	UE en maternelle	7	280 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	UEMA

année d'installation	Fiche Prog	Fiche Projet	Dpt	Catégorie public	Catégorie structure	Thématique	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places/ Dispositif	Montant	Nature enveloppe niveau 1	Nature enveloppe niveau 2
2021	22059	278266	10	Personnes âgées	EHPAD	Institution	à définir	AAC-unité-PHV dép 10	à définir	à définir	à définir	01/01/21		Transformation	PAD	HP	15	96 000 €	Redéploiement	
2021	26592	278269	10	Personnes âgées	EHPAD	Institution	à définir	EHPAD du GHAM en cours de définition	à définir	100006279	GROUPEMENT HOSPITALIER AUBE MARNE	01/01/21		Requalification	PAD	HT	1	11 200 €	Redéploiement	
2021	26592	278267	10	Personnes âgées	EHPAD	Institution	100005941	LE CLOS DES PLATANES ET HAUTS BUISSONS	Romilly-sur-Seine	100006279	GROUPEMENT HOSPITALIER AUBE MARNE	01/01/21		Requalification	PAD	HT	1	11 200 €	Redéploiement	

année d'installation	Fiche Prog	Fiche Projet	Dpt	Catégorie public	Catégorie structure	Thématique	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places/ Dispositif	Montant	Nature enveloppe niveau 1	Nature enveloppe niveau 2
2019	25436	276984	51	Adultes	MAS	Institution	510011968	M.A.S "LES ALOUETTES"	Châlons-en-Champagne	510004492	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	01/03/19	01/03/19	Requalification	Polyhandicap	Internat	1,6	109 876 €	Redéploiement	
2019	25436	276985	51	Adultes	MAS	Institution	510011968	M.A.S "LES ALOUETTES"	Châlons-en-Champagne	510004492	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	01/03/19	01/03/19	Extension	Polyhandicap	Internat	0,4	29 302 €	Strat Quinq Develop	
2019	25444	276996	51	Adultes	PCPE	Milieu ordinaire	510023328	SESSAD GALILEE	Reims	510009566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	01/12/19	01/12/19	Création	Toutes Déficiences	PCPE	1	150 000 €	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique	Prev. Belgique
2019	25434	276982	51	Enfants	ITEP	Institution	510016579	ITEP LE RESAC (ALEFPA)	Bezannes	590799730	ASSO A.L.E.F.P.A.	01/03/19	01/03/19	Requalification	Troubles du comportement	Accueil temporaire	1	60 147 €	Redéploiement	
2019	25419	276960	51	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	510024870	SESSAD ACPEI	Châlons-en-Champagne	510009582	A C P E I	01/09/19	01/09/19	Extension	Autisme-TED	Milieu ordinaire	4	140 350 €	Mesures Nouvelles-3eme Plan Autisme	
2019	25594	277168	51	Enfants	UEMA	Milieu ordinaire	510024870	SESSAD ACPEI	CHALONS EN CHAMPAGNE	510009582	ACPEI	01/09/19	02/09/19	Création	Autisme-TED	UE en maternelle	7	280 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	UEMA
2019	22251	273628	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510004377	EHPAD "RESIDENCE SAINT MARTIN"	REIMS	690003728	ASSOCIATION LA PIERRE ANGULAIRE	01/02/19	01/02/19	Extension	PAD	HT	3	31 800 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2019	25425	276970	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510002116	EHPAD "LA CLÉ DES CHAMPS"	Vienne-le-Château	510000904	MAISON DE RETRAITE VIENNE-LE-CHATEAU	01/04/19	01/04/19	Transformation	PAD	HT	1	11 873 €	Redéploiement	
2019	10242	8628	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510012065	KORIAN LES CATALAUNES	CHALONS	920000395	SAS MEDICA FRANCE	01/06/19	01/06/19	Création	PAD	HT	2	21 200 €	Redéploiement	
2019	10244	8637	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510012065	KORIAN LES CATALAUNES	CHALONS	920000395	SAS MEDICA FRANCE	01/06/19	01/06/19	Extension	Alzheimer	HP	1	9 000 €	Marge Gestion	
2019	10244	8637	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510012065	KORIAN LES CATALAUNES	CHALONS	920000395	SAS MEDICA FRANCE	01/06/19	01/06/19	Extension	Alzheimer	HP	9,99	87 000 €	Marge Gestion	
2019	21502	272688	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510012065	KORIAN LES CATALAUNES	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	750056335	SAS MEDICA FRANCE	01/07/19	01/06/19	Extension	PAD	HP	23	220 800 €	Redéploiement	
2019	10241	8611	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510012065	KORIAN LES CATALAUNES	CHALONS	920000395	SAS MEDICA FRANCE	01/09/19	16/09/19	Création	PAD	AJ	1	256 €	Marge Gestion	
2019	10241	8611	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510012065	KORIAN LES CATALAUNES	CHALONS	920000395	SAS MEDICA FRANCE	01/09/19	16/09/19	Création	PAD	AJ	1	3 406 €	Marge Gestion	
2019	10241	8611	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510012065	KORIAN LES CATALAUNES	CHALONS	920000395	SAS MEDICA FRANCE	01/09/19	16/09/19	Création	PAD	AJ	1	10 650 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2019	10241	8611	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510012065	KORIAN LES CATALAUNES	CHALONS	920000395	SAS MEDICA FRANCE	01/09/19	16/09/19	Création	PAD	AJ	1	7 500 €	Mesures Nouvelles	
2019	13533	222000	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510012065	KORIAN LES CATALAUNES	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	750056335	SAS MEDICA FRANCE	01/09/19	16/09/19	Extension	Alzheimer	AJ	4	43 624 €	Redéploiement	
2019	25861	277496	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510002124	EHPAD DE THIEBLEMONT	Thiéblemont-Farémont	510000912	MAISON DE RETRAITE	01/11/19	01/11/19	Création	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Mesures Nouvelles-PMND	PASA
2020	25432	276978	51	Adultes	MAS	Institution	510020688	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISE EPSM MARNE	Châlons-en-Champagne	510000052	ETABT PUBLIC SANTE MENTALE MARNE	01/10/20		Requalification	Déf. Psy	Internat	1	75 000 €	Redéploiement	
2020	25408	276939	51	Adultes	SAMSAH	Milieu ordinaire	à définir	SAMSAH-51-AUTISME-à-définir	à définir	à définir	à définir	01/06/20		Extension	Autisme-TED	Milieu ordinaire	7	133 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	Service d'accompagnement Autisme
2020	26532	278194	51	Adultes	SSIAD	Milieu ordinaire	510011562	SSIAD FAMILLES RURALES SUD EST MARNAIS	Vitry-le-François	510006703	FAMILLES RURALES DE LA MARNE	01/03/20		Extension	Toutes Déficiences	SIAD	1	15 000 €	Strat Quinq Develop	Strat Quinq Develop

année d'installation	Fiche Prog	Fiche Projet	Dpt	Catégorie public	Catégorie structure	Thématique	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places/ Dispositif	Montant	Nature enveloppe niveau 1	Nature enveloppe niveau 2
2020	25424	276967	51	Enfants	IEM	Institution	510023773	IEM ERIC DEGREMONT	Fagnières	510000151	ASS. CRMC -	01/03/20		Requalification	Déf. Motrices	Accueil temporaire	2	180 272 €	Redéploiement	
2020	25424	276967	51	Enfants	IEM	Institution	510023773	IEM ERIC DEGREMONT	Fagnières	510000151	ASS. CRMC -	01/03/20		Extension	Déf. Motrices	Semi-Internat	2	120 772 €	Redéploiement	Redéploiement
2020	25424	276969	51	Enfants	IEM	Institution	510023773	IEM ERIC DEGREMONT	Fagnières	510000151	ASS. CRMC -	01/03/20		Requalification	Déf. Motrices	Semi-Internat	3	181 185 €	Redéploiement	
2020	26546	278208	51	Enfants	IME	Institution	510000342	INSTITUT MEDICO EDUCATIF	Châlons-en-Champagne	510009582	A C P E I	01/03/20		Requalification	Déf. Intellectuelles	Accueil temporaire	2	103 136 €	Redéploiement	
2020	25821	277450	51	Enfants	IME	Institution	510000342	INSTITUT MEDICO EDUCATIF	Châlons-en-Champagne	510009582	A C P E I	01/09/20		Requalification	Déf. Intellectuelles	Internat	5	100 000 €	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique	Prev. Belgique
2020	26578	278250	51	Enfants	Institut d'Education Sensorielle	Institution	510000300	CRESVAL INSTITUT MICHEL FANDRE	Reims	510000623	ASS. GESTION DE L'INST MICHEL FANDRE	01/03/20		Requalification	Def sensorielles	Semi-Internat	1	33 671 €	Redéploiement	Redéploiement
2020	25712	277297	51	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	Milieu ordinaire	510023815	CAMSP "BIEN NAITRE EN CHAMPAGNE-ARDENN	Reims	510009665	ASSOC AIDE AUX IMC NORD-EST	01/07/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	1	115 172 €	Stratégie nationale pour l'autisme	Plateforme orientation et coordination Autisme
2020	25712	277300	51	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	Milieu ordinaire	510023815	CAMSP "BIEN NAITRE EN CHAMPAGNE-ARDENN	Reims	510009665	ASSOC AIDE AUX IMC NORD-EST	01/07/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	1	4 828 €	Stratégie nationale pour l'autisme	Plateforme orientation et coordination Autisme
2020	26550	278212	51	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	510023690	SESSAD 51 "LUCY LEBON"	Vitry-le-François	520783044	FONDATION LUCY LEBON	01/03/20		Extension	Déf. Intellectuelles	Milieu ordinaire	3	23 125 €	Redéploiement	
2020	25822	277451	51	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	510023765	SESSAD ASSOCIATION ANAIS	Reims	610000754	ANAI - ALENCON	01/03/20		Création	Déf. Motrices	Milieu ordinaire	3	45 654 €	Redéploiement	Redéploiement
2020	26558	278220	51	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	510023781	SESSAD "ROSE DES VENTS" FAGNIERES	Fagnières	510000151	ASS. CRMC -	01/03/20		Transformation	Déf. Motrices	Milieu ordinaire	4	89 223 €	Redéploiement	Redéploiement
2020	25419	276963	51	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	510023955	S.S.E.S.A.D DU CRESVAL	Reims	510000623	ASS. GESTION DE L'INST MICHEL FANDRE	01/03/20		Requalification	Def sensorielles	Milieu ordinaire	2	45 000 €	Redéploiement	
2020	25419	276961	51	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	à définir	SESSAD à confirmer	REIMS	510009566	Les papillons blancs en champagne	01/06/20		Extension	Autisme-TED	Milieu ordinaire	6	210 524 €	Mesures Nouvelles-3eme Plan Autisme	
2020	26547	278209	51	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	510015308	SESSAD ELAN ARGONNAIS	Suippes	510009640	ASSOCIATION ELAN ARGONNAIS	01/09/20		Transformation	Déf. Intellectuelles	Milieu ordinaire	4	38 808 €	Redéploiement	
2020	25422	276966	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510003536	MAISON DE RETRAITE LE VILLAGE	Châlons-en-Champagne	510000037	CENTRE HOSPITALIER DE CHALONS	01/01/20	01/01/20	Requalification	PAD	HT	2	29 218 €	Redéploiement	
2020	25862	277497	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510008808	RÉSIDENCE PAUL GÉRARD	Vertus	510000896	MAISON DE RETRAITE	01/01/20		Création	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Mesures Nouvelles-PMND	PASA
2020	25859	277494	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510012172	EHPAD "LES OPALINES D'ATHIS"	Athis	510022601	E.U.R.L "LES OPALINES-ATHIS"	01/01/20		Création	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Mesures Nouvelles-PMND	PASA
2020	26605	278280	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510002090	RESIDENCE AUGÉ-COLIN	Avize	510000888	RESIDENCE AUGÉ-COLIN	01/03/20		Requalification	PAD	HP	3	39 300 €	Redéploiement	
2020	26603	278278	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510004286	RESIDENCE WILSON CHU REIMS	Reims	510000029	CHU REIMS	01/03/20		Requalification	PAD	HT	4	45 600 €	Redéploiement	
2020	26604	278279	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510006661	MAISON DE RETRAITE - CH D'EPERNAY	Épernay	510000060	CENTRE HOSPITALIER D'EPERNAY	01/03/20		Requalification	PAD	HT	5	57 000 €	Redéploiement	
2020	25783	277387	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510003536	MAISON DE RETRAITE LE VILLAGE	Châlons-en-Champagne	510000037	CENTRE HOSPITALIER DE CHALONS	01/05/20		Création	Alzheimer	UHR	14	257 185 €	Mesures Nouvelles-PMND	UHR
2020	14201	236431	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510010127	MAISON DE RETRAITE DE FISMES	FISMES	510000128	CENTRE HOSPITALIER DE FISMES	01/06/20		Création	Alzheimer	AJ	1	3 424 €	Marge Gestion	
2020	14201	236431	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510010127	MAISON DE RETRAITE DE FISMES	FISMES	510000128	CENTRE HOSPITALIER DE FISMES	01/06/20		Création	Alzheimer	AJ	3,99	40 200 €	Mesures Nouvelles-PSGA	AJ
2020	14201	236431	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510010127	MAISON DE RETRAITE DE FISMES	FISMES	510000128	CENTRE HOSPITALIER DE FISMES	01/06/20		Extension	Alzheimer	AJ	2	21 812 €	Marge Gestion	Marge Gestion

année d'installation	Fiche Prog	Fiche Projet	Dpt	Catégorie public	Catégorie structure	Thématique	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places/ Dispositif	Montant	Nature enveloppe niveau 1	Nature enveloppe niveau 2
2020	16548	268047	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510011893	RES "PIERRE SIMON" - SUIPPES	SUIPPES	510004450	C.I.A.S DE SUIPPES	01/06/20		Création	PAD	HP	11	105 600 €	Marge Gestion	Marge Gestion
2020	16548	272689	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510011893	RES "PIERRE SIMON" - SUIPPES	SUIPPES	510004450	C.I.A.S DE SUIPPES	01/06/20		Création	PAD	HP	2	19 200 €	Marge Gestion	
2020	18999	269644	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510011893	RES "PIERRE SIMON" - SUIPPES	SUIPPES	510004450	C.I.A.S DE SUIPPES	01/06/20		Extension	PAD	HT	1	10 600 €	Mesures Nouvelles-PSGA	HT
2020	18999	269644	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510011893	RES "PIERRE SIMON" - SUIPPES	SUIPPES	510004450	C.I.A.S DE SUIPPES	01/06/20		Extension	PAD	HT	1	10 600 €	Marge Gestion	
2020	25860	277495	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510006018	RESID. " ORPEA LA MONTAGNE DE REIMS"	Villers-Allerand	920030152	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	02/06/20		Création	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Mesures Nouvelles-PMND	PASA
2020	22266	273656	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510012099	KORIAN VILLA LES REMES	REIMS	750056335	SAS MEDICA FRANCE	01/09/20		Transformation	PAD	AJ	6	49 028 €	Redéploiement	Redéploiement
2020	20268	271214	51	Personnes âgées	Plateforme d'acc. et de répit	Milieu ordinaire	510003783	EHPAD SARRAIL	Châlons-en-Champagne	510009517	CCAS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE	01/03/20		Création	Alzheimer	Plateforme	1	100 000 €	Mesures Nouvelles-PMND	PFR
2020	20272	271219	51	Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire	à définir	renforcement ESA existantes	à définir	à définir	à définir	01/03/20		Extension	Alzheimer	ESA	5	75 000 €	Mesures Nouvelles-PMND	ESA
2021	26676	278372	51	Adultes	FAM	Institution	510012370	FOYER DE VIE "JEAN CHARCOT"	Châlons-en-Champagne	510009582	A C P E I	01/01/21		Transformation	Toutes Déficiences	Internat	5	98 060 €	Redéploiement	
2021	21603	272818	51	Enfants	IME	Institution	510000458	IME "LE CLOS VILLERS"	VILLERS-FRANQUEUX	510009673	G P E A J H DE LA MARNE	01/01/21		Requalification	Déf. Intellectuelles	Accueil temporaire	1	28 930 €	Redéploiement	
2021	25438	276987	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510010135	MAISON DE RETRAITE CH D'ARGONNE	Sainte-Menehould	510000102	CENTRE HOSPITALIER DE SAINTE-MENEHOULD	01/01/21		Requalification	PAD	HT	2	23 746 €	Redéploiement	
2021	19104	269768	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510010226	EHPAD ARC EN CIEL JEAN JUIF - CH VITRY	VITRY-LE-FRANCOIS	510000078	CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS	01/01/21		Transformation	PAD	HP	15	210 500 €	Transfert	MCO
2021	16549	268051	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510003866	EHPAD Sales Aviat	SEZANNE	510001027	Association Française de Sales Aviat	01/06/21		Extension	PAD	HP	15	144 000 €	Marge Gestion	Marge Gestion
2022	25603	277179	51	Enfants	UEMA	Milieu ordinaire	à définir	SNA-UEMA-DEPT51	à définir	à définir	à définir	01/09/22		Création	Autisme-TED	UE en maternelle	7	280 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	UEMA
2022	22250	273627	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510012958	RES "ORPEA ST ANDRE" - REIMS	REIMS	920030152	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	01/06/22		Extension	PAD	HT	3	31 800 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2023	22248	273625	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510012230	EHPAD "RESIDENCE DU BORD DE VESLE"	CORMONTREUIL	510005945	C.C.A.S CORMONTREUIL	01/01/23		Extension	PAD	HP	6	57 600 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2023	22248	273657	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510012230	EHPAD "RESIDENCE DU BORD DE VESLE"	CORMONTREUIL	510005945	C.C.A.S CORMONTREUIL	01/01/23		Extension	PAD	HT	3	31 800 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2023	22248	276488	51	Personnes âgées	EHPAD	Institution	510012230	EHPAD "RESIDENCE DU BORD DE VESLE"	Cormontreuil	510005945	C.C.A.S CORMONTREUIL	01/01/23		Extension	Alzheimer	HP	14	134 400 €	Mesures Nouvelles-PSGA	

ANNEXE AU PRIAC GRAND-EST 2019-2023  
HAUTE-MARNE

année d'installation	Fiche Prog	Fiche Projet	Dpt	Catégorie public	Catégorie structure	Thématique	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places/ Dispositif	Montant	Nature enveloppe niveau 1	Nature enveloppe niveau 2
2019	22290	273681	52	Adultes	FAM	Institution	520004888	FAM APAJH	BREUVANNES-EN-BASSIGNY	750050916	FEDERATION DES APAJH	01/04/19	02/04/19	Transformation	Toutes Déficiences	Internat	8	200 000 €	Strat Quinq Transfo	Strat Quinq Transfo
2019	25194	276700	52	Adultes	PCPE	Milieu ordinaire	520780198	IME LE BOIS L'ABBESSE SAINT DIZIER	Saint-Dizier	520782988	ASSOCIATION LE BOIS L'ABBESSE	01/11/19	01/11/19	Création	Toutes Déficiences	PCPE	1	150 000 €	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique	Prev. Belgique
2019	25196	276702	52	Adultes	SSIAD	Milieu ordinaire	520784208	SSIAD DE JOINVILLE	Joinville	520780040	HOPITAL DE JOINVILLE	01/09/19	01/09/19	Extension	Toutes Déficiences	SIAD	3	34 998 €	Strat Quinq Develop	Strat Quinq Develop
2019	25433	276980	52	Enfants	ITEP	Institution	520780206	ITEP HENRI VIET VAL DE MEUSE	Val-de-Meuse	590799730	ASSO A.L.E.F.P.A.	01/09/19	01/09/19	Requalification	Troubles du comportement	Semi-Internat	4	112 000 €	Redéploiement	
2019	25817	277446	52	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	520784299	SESSAD PIERRE LOUCHET MONTIGNY-LE-ROI	Val-de-Meuse	590799730	ASSO A.L.E.F.P.A.	01/09/19	01/09/19	Requalification	Troubles du comportement	Milieu ordinaire	4	68 000 €	Redéploiement	
2019	13522	221786	52	Personnes âgées	EHPAD	Institution	520780453	MAISON DE RETRAITE LEGAY COLIN	POISSONS	520000175	MAISON DE RETRAITE DE POISSONS	01/09/19	01/08/19	Création	PAD	HT	2	21 200 €	Mesures Nouvelles-PSGA	HT
2020	26517	278176	52	Adultes	SSIAD	Milieu ordinaire	520783341	SSIADPA - CH DE CHAUMONT	Chaumont	520780032	CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT	01/12/20		Création	Toutes Déficiences	SIAD	2	29 096 €	Strat Quinq Develop	
2020	26648	278339	52	Enfants	IME	Institution	520780404	IME VAL DE SUIZE	Chaumont	540019726	UGECAM NORD-EST	01/03/20		Requalification	Déf. Intellectuelles	Semi-Internat	5	45 000 €	Redéploiement	Redéploiement
2020	25199	276705	52	Enfants	ITEP	Institution	520003070	ITEP MONTIER EN DER	Montier-en-Der	520783044	FONDATION LUCY LEBON	01/03/20		Requalification	Troubles du comportement	Internat	5	50 000 €	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique	Prev. Belgique
2020	26552	278214	52	Enfants	ITEP	Institution	520003138	ITEP ADOLESCENT LUCY LEBON ST DIZIER	Saint-Dizier	520783044	FONDATION LUCY LEBON	01/03/20		Requalification	Troubles du comportement	Semi-Internat	5	- €	Redéploiement	
2020	25722	278301	52	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	Milieu ordinaire	520002593	CAMSP DU CH DE LA HAUTE MARNE	Saint-Dizier	520780081	CH DE LA HAUTE-MARNE	01/12/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	1	80 000 €	Transfert	Autres Transferts
2020	26522	278181	52	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	520003872	SESSAD TSL	Chaumont	520782004	ADPEP 52	01/03/20		Extension	Troubles Langage	Milieu ordinaire	2	40 491 €	Stratégie nationale pour l'autisme	Service d'accompagnement Autisme
2020	26522	278181	52	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	520003872	SESSAD TSL	Chaumont	520782004	ADPEP 52	01/03/20		Extension	Troubles Langage	Milieu ordinaire	1	8 956 €	Mesures Nouvelles-3eme Plan Autisme	
2020	26551	278213	52	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	520783960	SESSAD DE MONTIER-EN-DER	Montier-en-Der	520783044	FONDATION LUCY LEBON	01/03/20		Extension	Déf. Intellectuelles	Milieu ordinaire	3	23 125 €	Redéploiement	
2020	26649	278340	52	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	520784471	SESSAD BROTTES	Chaumont	540019726	UGECAM NORD-EST	01/03/20		Création	Déf. Intellectuelles	Milieu ordinaire	2	35 000 €	Redéploiement	
2020	25308	276826	52	Personnes âgées	EHPAD	Institution	520781592	EHPAD DU CH DE BOURBONNE LES BAINS	Bourbonne-les-Bains	520780024	CTRE HOSPITALIER BOURBONNE-LES-BAINS	01/01/20	01/01/20	Création	Alzheimer	UHR	14	240 881 €	Mesures Nouvelles-PMND	UHR
2020	13520	221774	52	Personnes âgées	EHPAD	Institution	520780438	MAISON DE RETRAITE POUIGNY	DOULAINCOURT-SAUCOURT	520000159	MAISON DE RETRAITE	01/07/20		Création	Alzheimer	PASA	1	63 798 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	PASA
2020	13523	221790	52	Personnes âgées	EHPAD	Institution	520780438	MAISON DE RETRAITE POUIGNY	DOULAINCOURT-SAUCOURT	520000159	MAISON DE RETRAITE	01/07/20		Création	PAD	HT	2	21 200 €	Mesures Nouvelles-PSGA	HT
2020	12596	269561	52	Personnes âgées	EHPAD	Institution	520004565	EHPAD de MANOIS	MANOIS	570010173	Association "Groupe SOS Séniors"	01/09/20		Création	Alzheimer	HP	12	138 000 €	Marge Gestion	

année d'installation	Fiche Prog	Fiche Projet	Dpt	Catégorie public	Catégorie structure	Thématique	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places/ Dispositif	Montant	Nature enveloppe niveau 1	Nature enveloppe niveau 2
2020	12596	269561	52	Personnes âgées	EHPAD	Institution	520004565	EHPAD de MANOIS	MANOIS	570010173	Association "Groupe SOS Séniors"	01/09/20		Création	Alzheimer	HP	1	20 700 €	Marge Gestion	
2020	12596	269561	52	Personnes âgées	EHPAD	Institution	520004565	EHPAD de MANOIS	MANOIS	570010173	Association "Groupe SOS Séniors"	01/09/20		Création	PAD	HP	44	422 400 €	Mesures Nouvelles	
2020	12596	269561	52	Personnes âgées	EHPAD	Institution	520004565	EHPAD de MANOIS	MANOIS	570010173	Association "Groupe SOS Séniors"	01/09/20		Création	PAD	HP	10	87 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2020	12596	269561	52	Personnes âgées	EHPAD	Institution	520004565	EHPAD de MANOIS	MANOIS	570010173	Association "Groupe SOS Séniors"	01/09/20		Création	Alzheimer	HP	1	7 500 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2020	9961	945	52	Personnes âgées	EHPAD	Institution	520782178	EHPAD RES DES AINES CH MONTIER-EN-DER	MONTIER-EN-DER	520780065	CENTRE HOSPITALIER DE MONTIER-EN-DER	01/12/20		Extension	PAD	HT	2	21 200 €	Mesures Nouvelles-PSGA	HT
2020	13509	221596	52	Personnes âgées	EHPAD	Institution	520782178	EHPAD RES DES AINES CH MONTIER-EN-DER	MONTIER-EN-DER	520780065	CENTRE HOSPITALIER DE MONTIER-EN-DER	01/12/20		Création	Alzheimer	PASA	1	63 798 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	PASA
2020	26447	278098	52	Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire	à définir	installation d'une ESA à Chaumont	à définir	à définir	à définir	01/03/20		Extension	Alzheimer	ESA	5	75 000 €	Mesures Nouvelles-PMND	
2021	22269	273660	52	Personnes âgées	EHPAD	Institution	520780420	EHPAD LE MAIL	CHATEAUVILLAIN	520000142	MAISON DE RETRAITE	01/07/21		Création	Alzheimer	PASA	1	63 798 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	PASA
2022	25604	277180	52	Enfants	UEMA	Milieu ordinaire	à définir	SNA-UEMA-DEPT52	à définir	à définir	à définir	01/09/22		Création	Autisme-TED	UE en maternelle	7	280 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	UEMA
2022	18922	269648	52	Personnes âgées	EHPAD	Institution	520003286	LA MAISON DE L'ORME DORE	SAINT-DIZIER	940004088	ADEF RESIDENCES	01/01/22		Extension	PAD	HP	13	144 000 €	Marge Gestion	Marge Gestion
2023	22268	273659	52	Personnes âgées	EHPAD	Institution	520780412	EHPAD D' ARC EN BARROIS	ARC-EN-BARROIS	520000134	MAISON DE RETRAITE	01/12/23		Création	Alzheimer	PASA	1	63 798 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	PASA

année d'installation	Fiche Prog	Fiche Projet	Dpt	Catégorie public	Catégorie structure	Thématique	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places/ Dispositif	Montant	Nature enveloppe niveau 1	Nature enveloppe niveau 2
2019	22294	273685	54	Adultes	MAS	Institution	540021227	MAS EPIDOM ( OHS )	DOMMARTIN-LES-TOUL	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	04/02/19	01/03/19	Requalification	Cérébro lésés	Externat	4	276 000 €	Redéploiement	
2019	14920	248493	54	Adultes	MAS	Institution	540023793	HEBERGEMENT RELAIS MEDICALISEE	NANCY	540001385	ALAGH	04/02/19	01/03/19	Création	Cérébro lésés	Internat	20	1 750 000 €	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2	MAS
2019	26083	277709	54	Adultes	PCPE	Milieu ordinaire	540004447	SCE SOINS EDUC SPEC DOM AEIM	Villers-lès-Nancy	540006749	A.E.I.M.	01/11/19	01/11/19	Création	Toutes Déficiences	PCPE	1	300 000 €	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique	Prev. Belgique
2019	26083	277699	54	Adultes	PCPE	Milieu ordinaire	540020302	SESSAD VIVRE AVEC L'AUTISME	Malzéville	540020294	ASSOCIATION VIVRE AVEC L'AUTISME	01/11/19	01/11/19	Création	Autisme-TED	PCPE	1	300 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	Service d'accompagnement Autisme
2019	25195	276701	54	Adultes	SAMSAH	Milieu ordinaire	540023967	SAMSAH TERRES DE LORRAINE	Toul	540019916	ASSOCIATION ESPOIR 54	01/07/19	01/07/19	Extension	Déf. Psy	Milieu ordinaire	9	135 000 €	Strat Quinq Develop	Strat Quinq Develop
2019	21509	272699	54	Enfants	IME	Institution	540000833	I.M.E."LES 3 TILLEULS"	CHENIERES	540006749	A.E.I.M.	01/12/19	01/12/19	Extension	Déf. Intellectuelles	Internat	11	479 035 €	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique	Prev. Belgique
2019	21509	272699	54	Enfants	IME	Institution	540000833	I.M.E."LES 3 TILLEULS"	CHENIERES	540006749	A.E.I.M.	01/12/19	01/12/19	Extension	Déf. Intellectuelles	Internat	1	48 991 €	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique	Prev. Belgique
2019	21509	272699	54	Enfants	IME	Institution	540000833	I.M.E."LES 3 TILLEULS"	CHENIERES	540006749	A.E.I.M.	01/12/19	01/12/19	Extension	Déf. Intellectuelles	Accueil temporaire	3	146 974 €	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique	Prev. Belgique
2019	21126	272220	54	Enfants	ITEP	Institution	540021151	ITEP DE BRIEY (OHS)	Briey	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	01/02/19	01/02/19	Extension	Troubles du comportement	Internat	5	300 000 €	Redéploiement	
2019	21126	276892	54	Enfants	ITEP	Institution	540021151	ITEP DE BRIEY (OHS)	Briey	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	01/02/19	01/02/19	Extension	Troubles du comportement	Internat	2	100 000 €	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2	
2019	21126	276912	54	Enfants	ITEP	Institution	540021151	ITEP DE BRIEY (OHS)	Briey	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	01/02/19	01/02/19	Extension	Troubles du comportement	Internat	3	150 000 €	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique	Prev. Belgique
2019	21126	276913	54	Enfants	ITEP	Institution	540021151	ITEP DE BRIEY (OHS)	Briey	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	01/02/19	01/02/19	Extension	Troubles du comportement	Semi-Internat	5	300 000 €	Redéploiement	Redéploiement
2019	25420	276964	54	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	540009933	SCE ACCOMP EDUC ET PEDAGOGIQUE - CEDV	Nancy	540001013	FOND INST JEUNES AVEUGLES ET DEF VIS	01/07/19	01/07/19	Extension	Déf. Visuelles	Milieu ordinaire	5	75 000 €	Strat Quinq Develop	Strat Quinq Develop
2019	25413	276951	54	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	540020302	SESSAD VIVRE AVEC L'AUTISME	Malzéville	540020294	ASSOCIATION VIVRE AVEC L'AUTISME	01/07/19	01/07/19	Extension	Autisme-TED	Milieu ordinaire	6	180 000 €	Strat Quinq Develop	
2019	15154	252545	54	Personnes âgées	EHPAD	Institution	540023371	EHPAD	HUSSIGNY-GODBRANGE	940004088	ADEF RESIDENCES	01/04/19	01/05/19	Création	PAD	HP	60	658 800 €	Mesures Nouvelles-PSGA	EHPAD
2019	15154	252545	54	Personnes âgées	EHPAD	Institution	540023371	EHPAD	HUSSIGNY-GODBRANGE	940004088	ADEF RESIDENCES	01/04/19	01/05/19	Création	Alzheimer	HP	13	129 600 €	Mesures Nouvelles-PSGA	EHPAD
2019	16056	262249	54	Personnes âgées	EHPAD	Institution	540023371	EHPAD	Hussigny-Godbrange	940004088	ADEF RESIDENCES	01/04/19	01/05/19	Création	PAD	HT	2	21 400 €	Mesures Nouvelles-PSGA	HT
2019	14108	276655	54	Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire	540003175	SSIAD OHS	Nancy	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	01/03/19	01/01/19	Extension	PAD	SIAD	5	63 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2019	14108	276652	54	Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire	540005329	SSIAD DE L'ALAGH	Villers-lès-Nancy	540001385	A L A G H	01/03/19	01/02/19	Extension	PAD	SIAD	5	63 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2019	14830	276649	54	Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire	540007275	SSIAD GIP DE COLOMBEY LES BELLES	Colombey-les-Belles	540002102	GIP GRANDIR VIEILLIR EN PAYS COLOMBEY	01/03/19	01/03/19	Extension	PAD	SIAD	2	21 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2019	14830	276650	54	Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire	540008356	SSIAD BRANCION	Royaumeix	540008554	ASS LE TOULOIS-NORD FAMILIAL	01/03/19	01/03/19	Extension	PAD	SIAD	2	21 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2019	14830	276651	54	Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire	540013026	SSIAD CH TOUL	Toul	540000049	CENTRE HOSPITALIER SAINT CHARLES TOUL	01/03/19	01/01/19	Extension	PAD	SIAD	7	84 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	

année d'installation	Fiche Prog	Fiche Projet	Dpt	Catégorie public	Catégorie structure	Thématique	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places/ Dispositif	Montant	Nature enveloppe niveau 1	Nature enveloppe niveau 2
2019	14829	246164	54	Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire	540013851	SSIAD DU VAL DE LORRAINE	Blénod-lès-Pont-à-Mousson	540002318	ASSOCIATION SSIAD VAL DE LORRAINE	01/03/19	01/01/19	Extension	PAD	SIAD	10	105 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	SSIAD
2019	14108	276654	54	Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire	540016458	SSIAD DU GIHP DE LORRAINE	Vandoeuvre-lès-Nancy	540002128	GIHP LORRAINE	01/03/19	01/04/19	Extension	PAD	SIAD	2	21 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2019	14830	246168	54	Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire	540018991	SSIAD DE NEUVES MAISONS ALMH	Neuves-Maisons	540000122	ASSOC LES MAISONS HOSPITALIERES (ALMH)	01/03/19	01/04/19	Extension	PAD	SIAD	6	73 500 €	Mesures Nouvelles-PSGA	SSIAD
2019	14108	235185	54	Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire	540020393	SSIAD ADMR-GARDE	Nancy	540001898	FEDERATION ADMR 54	01/03/19	01/01/19	Extension	PAD	SIAD	6	84 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	SSIAD
2019	14108	276653	54	Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire	540020757	SSIAD ( AVAD )	Essey-lès-Nancy	540020740	ASSOCIATION AVAD	01/03/19	01/03/19	Extension	PAD	SIAD	6	63 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2020	26514	278173	54	Adultes	FAM	Institution	540020344	FAM " LES CHARMILLES "	Malzéville	540020294	ASSOCIATION VIVRE AVEC L'AUTISME	01/03/20		Extension	Autisme-TED	Semi-Internat	1	25 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	Service d'accompagnement Autisme
2020	26516	278175	54	Adultes	FAM	Institution	540020674	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE ( ARS )	Nancy	540007887	ASS "ACCUEIL ET REINSERTION SOCIALE"	01/03/20		Extension	Toutes Déficiences	Internat	2	20 000 €	Strat Quinq Develop	
2020	26521	278180	54	Adultes	FAM	Institution	540021219	FAS de Diarville	DIARVILLE	540000877	ASSOCIATION FONDATION BOMPARD	01/03/20		Extension	Déf. Intellectuelles	Internat	2	58 818 €	Strat Quinq Develop	Strat Quinq Develop
2020	26521	278180	54	Adultes	FAM	Institution	540021219	FAS de Diarville	DIARVILLE	540000877	ASSOCIATION FONDATION BOMPARD	01/03/20		Extension	Déf. Intellectuelles	Internat	2	56 079 €	Strat Quinq Develop	Strat Quinq Develop
2020	26521	278180	54	Adultes	FAM	Institution	540021219	FAS de Diarville	DIARVILLE	540000877	ASSOCIATION FONDATION BOMPARD	01/03/20		Extension	Déf. Intellectuelles	Internat	1	19 210 €	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2	HR IME
2020	26521	278180	54	Adultes	FAM	Institution	540021219	FAS de Diarville	DIARVILLE	540000877	ASSOCIATION FONDATION BOMPARD	01/03/20		Extension	Déf. Intellectuelles	Internat	1	18 893 €	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2	HR IME
2020	26521	278180	54	Adultes	FAM	Institution	540021219	FAS de Diarville	DIARVILLE	540000877	ASSOCIATION FONDATION BOMPARD	01/03/20		Extension	Déf. Intellectuelles	Internat	1	20 000 €	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2	SAMSAH - SSIAD
2020	26538	278200	54	Adultes	FAM	Institution	540019981	FOYER OCCUPATIONNEL EMILE CIBULKA	Neuves-Maisons	540006749	A.E.I.M.	01/09/20		Transformation	PHV	Internat	6	147 952 €	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique	
2020	26538	278200	54	Adultes	FAM	Institution	540019981	FOYER OCCUPATIONNEL EMILE CIBULKA	Neuves-Maisons	540006749	A.E.I.M.	01/09/20		Transformation	PHV	Internat	4	102 048 €	Redéploiement	Enveloppe Adultes
2020	26537	278199	54	Adultes	MAS	Institution	540005436	MAS LUCIEN GILLET	Vandoeuvre-lès-Nancy	540006749	A.E.I.M.	01/09/20		Transformation	PHV	Internat	4	333 976 €	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique	
2020	26537	278199	54	Adultes	MAS	Institution	540005436	MAS LUCIEN GILLET	Vandoeuvre-lès-Nancy	540006749	A.E.I.M.	01/09/20		Transformation	PHV	Internat	1	51 024 €	Redéploiement	
2020	22326	273726	54	Adultes	MAS	Institution	540004538	MAS IRENE PIERRE A NANCY ALAGH	Nancy	540001385	A L A G H	01/10/20		Création	Toutes Déficiences	Dispositif Hors les Murs	4	320 000 €	Strat Quinq Develop	Strat Quinq Develop
2020	26539	278202	54	Adultes	SAMSAH	Milieu ordinaire	540020682	SAMSAH POUR ADULTES HANDICAPES (AEIM)	Neuves-Maisons	540006749	A.E.I.M.	01/09/20		Extension	PHV	Milieu ordinaire	5	75 000 €	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique	
2020	26725	278432	54	Enfants	à définir	Institution	à définir	Mise en œuvre - Prévention des départs en Belgique	à définir	à définir	à définir	01/06/20		Extension	à définir	à définir		200 000 €	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique	

année d'installation	Fiche Prog	Fiche Projet	Dpt	Catégorie public	Catégorie structure	Thématique	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places/ Dispositif	Montant	Nature enveloppe niveau 1	Nature enveloppe niveau 2
2020	25716	277302	54	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	Milieu ordinaire	540019775	CAMSP DU PAYS HAUT ( APAMSP )	Mont-Saint-Martin	540001856	APAMSP	01/07/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	1	120 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	Plateforme orientation et coordination Autisme
2020	26513	278172	54	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	540020302	SESSAD VIVRE AVEC L'AUTISME	Malzéville	540020294	ASSOCIATION VIVRE AVEC L'AUTISME	01/03/20		Extension	Autisme-TED	Milieu ordinaire	5	120 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	Service d'accompagnement Autisme
2020	26556	278218	54	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	540022662	SESSAD MAXEVILLE ASSOCIATION JB THIERY	Maxéville	540002177	ASSOCIATION JEAN-BAPTISTE THIERY	01/03/20		Transformation	Autisme-TED	Milieu ordinaire	13	609 825 €	Redéploiement	
2020	25609	277185	54	Enfants	UEEA	Milieu ordinaire	à définir	SNA-UEEA-DEPART54	à définir	à définir	à définir	01/09/20		Création	Autisme-TED	UE en élémentaire	10	100 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	UEEA
2020	25595	277169	54	Enfants	UEMA	Milieu ordinaire	à définir	SNA - uema - Département 54	à définir	à définir	à définir	01/09/20		Création	Autisme-TED	UE en maternelle	7	280 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	UEMA
2020	12466	152367	54	Personnes âgées	EHPAD	Institution	540018488	MR EHPAD VILLERUPT	VILLERUPT	570010173	GROUPE SOS SENIORS	01/01/20		Création	Alzheimer	UHR	14	253 630 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	UHR
2020	26634	278321	54	Personnes âgées	EHPAD	Institution	540002219	MAISON DE RETRAITE ST CHARLES DOMBASLE	Dombasle-sur-Meurthe	540001146	CTE DE GESTION MAISON DE RETRAITE	01/03/20		Requalification	PAD	HT	1	12 100 €	Redéploiement	
2020	26635	278322	54	Personnes âgées	EHPAD	Institution	540002466	MAISON DE RETRAITE DE ROSIERES	Rosières-aux-Salines	540002441	ETB PUBLIC COM DE ROSIERES (MR)	01/03/20		Requalification	PAD	HT	3	36 300 €	Redéploiement	
2020	26637	278326	54	Personnes âgées	EHPAD	Institution	540002466	MAISON DE RETRAITE DE ROSIERES	Rosières-aux-Salines	540002441	ETB PUBLIC COM DE ROSIERES (MR)	01/03/20		Extension	Alzheimer	PASA	1	- €	Redéploiement	
2020	26627	278314	54	Personnes âgées	EHPAD	Institution	540002615	MAISON DE RETRAITE ST DOMINIQUE	Mars-la-Tour	540001211	MAISON DE RETRAITE	01/03/20		Requalification	PAD	HT	2	24 200 €	Redéploiement	
2020	26626	278312	54	Personnes âgées	EHPAD	Institution	540002631	MAISON DE RETRAITE THIAUCOURT	Thiaucourt-Regniéville	540001237	MAISON DE RETRAITE	01/03/20		Requalification	PAD	HT	1	12 100 €	Redéploiement	
2020	22169	278308	54	Personnes âgées	EHPAD	Institution	540002656	MAISON DE RETRAITE SIMON BENICHO	Nancy	540001245	OEUVRE ISRAELITE SECOURS MALADES	01/03/20		Transformation	PAD	AJ	2	22 080 €	Redéploiement	
2020	25863	277498	54	Personnes âgées	EHPAD	Institution	540014198	MAIS DE RETRAITE RESIDENCE LES CYGNES	Nancy	920030152	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	01/03/20		Création	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Mesures Nouvelles-PMND	PASA
2020	12280	142408	54	Personnes âgées	EHPAD	Institution	540009479	EHPAD DE L'ETS PUBLIC MEDICO-SOCIAL COMMUNAL	FAULX	540022787	ETS PUBLIC MEDICO-SOCIAL COMMUNAL	01/10/20		Création	Alzheimer	UHR	14	253 629 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	UHR
2020	25439	276988	54	Personnes âgées	EHPAD	Institution	540019148	EHPAD MR CENTRE J. PARISOT BAINVILLE	Bainville-sur-Madon	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	01/12/20		Requalification	Alzheimer	HP	20	167 900 €	Redéploiement	
2021	26080	277696	54	Adultes	Centre de Ressources	Milieu ordinaire	à créer	centre ressources polyhandicap	à définir	540006749	AEIM	01/01/21		Création	Polyhandicap	Fonction Ressource	1	90 000 €	Strat Quinq Develop	Strat Quinq Develop
2021	26080	277696	54	Adultes	Centre de Ressources	Milieu ordinaire	à créer	centre ressources polyhandicap	à définir	540006749	AEIM	01/01/21		Création	Polyhandicap	Fonction Ressource	1	70 000 €	Strat Quinq Develop	Strat Quinq Develop
2021	26636	278323	54	Personnes âgées	EHPAD	Institution	540002557	MAIS DE RETR BADONVILLER CH 3H SANTE	Badonviller	540019007	CENTRE HOSPITALIER 3H SANTE	01/01/21		Requalification	PAD	HT	3	36 300 €	Redéploiement	
2021	26636	278325	54	Personnes âgées	EHPAD	Institution	540006673	MAISON DE RETRAITE BLAMONT CH 3H SANTE	Blâmont	540019007	CENTRE HOSPITALIER 3H SANTE	01/01/21		Requalification	PAD	HT	3	36 300 €	Redéploiement	
2022	25602	277177	54	Enfants	UEMA	Milieu ordinaire	à définir	SNA-UEMA-DEPARTEMENT 54	à définir	à définir	à définir	01/09/22		Création	Autisme-TED	UE en maternelle	7	280 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	UEMA
2022	22169	273540	54	Personnes âgées	EHPAD	Institution	540002623	MAISON DE RETRAITE ST FR. D'ASSISE PAM	PONT-A-MOUSSON	540001229	MAISON RETRAITE ST FR. D'ASSISE A PAM	01/01/22		Transformation	PAD	AJ	6	66 240 €	Redéploiement	
2023	26638	278327	54	Personnes âgées	EHPAD	Institution	540002607	MAISON DE RETRAITE ST LOUIS DE LONGWY	Longwy	540001203	EPC DE LONGWY	01/01/23		Requalification	PAD	HP	10	- €	Redéploiement	

année d'installation	Fiche Prog	Fiche Projet	Dpt	Catégorie public	Catégorie structure	Thématique	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places/ Dispositif	Montant	Nature enveloppe niveau 1	Nature enveloppe niveau 2
2019	26085	277701	55	Adultes	PCPE	Milieu ordinaire	550003545	SESSAD DEFICIENTS AUDITIFS	Bar-le-Duc	550003933	ASS PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	01/11/19	01/11/19	Création	Toutes Déficiences	PCPE	1	150 000 €	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique	Prev. Belgique
2019	26085	277712	55	Adultes	PCPE	Milieu ordinaire	550005961	SESSAD BAR LE DUC	Bar-le-Duc	550007561	SEISAAM	01/11/19	01/11/19	Création	Toutes Déficiences	PCPE	1	150 000 €	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique	Prev. Belgique
2019	15762	260052	55	Adultes	SAMSAH	Milieu ordinaire	550007660	SAMSAH LES TROIS DOMAINES	LES TROIS DOMAINES	930019484	AAP SAMSAH polyvalent	01/10/19	01/10/19	Création	Toutes Déficiences	Milieu ordinaire	10	160 000 €	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2	SAMSAH - SSIAD
2019	25339	276859	55	Enfants	Etab. Expérimental EH	Institution	550005706	INSTITUT MEDICO-EDUCATIF	Vassincourt	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	01/06/19	01/06/19	Création	Déf. Intellectuelles	Accueil temporaire	6	278 000 €	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique	Prev. Belgique
2020	21480	272660	55	Adultes	FAM	Institution	550007058	FAM ADOSSE AU FAS DE CLERMONT	Clermont-en-Argonne	550007561	SEISAAM	01/01/20	01/01/20	Création	PHV	Internat	6	149 298 €	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2	
2020	25428	276974	55	Adultes	FAM	Institution	550005698	FAM RES J.FONTAINE SITE VERDUN	Verdun	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	01/03/20		Requalification	Déf. Psy	Internat	9	35 000 €	Redéploiement	
2020	26508	278167	55	Adultes	FAM	Institution	550005698	FAM RES J.FONTAINE SITE VERDUN	Verdun	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	01/03/20		Requalification	Autisme-TED	Internat	10	100 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	Service d'accompagnement Autisme
2020	26555	278217	55	Adultes	MAS	Institution	550001028	MAS LES PLEIADES COMMERCY JB THIERY	Commercy	540002177	ASSOCIATION JEAN-BAPTISTE THIERY	01/03/20		Requalification	Autisme-TED	Internat	13	130 000 €	Redéploiement	
2020	25715	277301	55	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	Milieu ordinaire	550005532	CAMSP DU NORD MEUSIEN	Verdun	540001856	APAMSP	01/07/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	1	80 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	Plateforme orientation et coordination Autisme
2020	25823	277452	55	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	550004972	SESSAD DE L'APF	Verdun	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/01/20	01/01/20	Création	Evolution du public - polyhandicap	Milieu ordinaire	3	51 000 €	Redéploiement	Redéploiement
2020	26506	278165	55	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	550003545	SESSAD DEFICIENTS AUDITIFS	Bar-le-Duc	550003933	ASS PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	01/03/20		Extension	Déf. Auditives	Milieu ordinaire	4	72 000 €	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2	
2020	15893	261063	55	Personnes âgées	AJ autonome	Milieu ordinaire	550000000	Création AJ autonome ADMR	à définir	550005649	ADMR	01/06/20		Création	PAD	AJ	10	105 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	AJ
2020	26609	278287	55	Personnes âgées	EHPAD	Institution	550003602	MR BLANPAIN (EHPAD BLANPAIN-COUCHOT)	Bar-le-Duc	550006886	CIAS BAR LE DUC - SUD MEUSE	01/03/20		Requalification	PAD	HP	1	- €	Redéploiement	
2020	25865	277500	55	Personnes âgées	EHPAD	Institution	550000087	MAISON DE RETRAITE JEAN GUILLOT	Stenay	550000244	ETAB SOC MEDICO-SOC COMMUNAL MR STENAY	01/04/20		Création	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Mesures Nouvelles-PMND	PASA
2020	18573	269992	55	Personnes âgées	EHPAD	Institution	550003602	MR BLANPAIN (EHPAD BLANPAIN-COUCHOT)	Bar-le-Duc	550006886	CIAS BAR LE DUC - SUD MEUSE	01/06/20		Création	Alzheimer	PASA	1	52 500 €	Autres	
2020	18573	278286	55	Personnes âgées	EHPAD	Institution	550003602	MR BLANPAIN (EHPAD BLANPAIN-COUCHOT)	Bar-le-Duc	550006886	CIAS BAR LE DUC - SUD MEUSE	01/06/20		Création	Alzheimer	PASA	1	9 750 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2020	16517	276998	55	Personnes âgées	EHPAD	Institution	550005177	MAISON RETRAITE STE CATHERINE	Verdun	550006795	CENTRE HOSPITALIER VERDUN/SAINT MIHIEL	01/06/20		Création	Alzheimer	PASA	1	62 250 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2020	16517	267725	55	Personnes âgées	EHPAD	Institution	550005177	MAISON RETRAITE STE CATHERINE	VERDUN	550006795	CENTRE HOSPITALIER VERDUN/SAINT MIHIEL	01/09/20		Extension	Alzheimer	UHR	14	261 402 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	UHR
2020	25864	277499	55	Personnes âgées	EHPAD	Institution	550000079	EHPAD D'ARGONNE - SITE DE CLERMONT	Clermont-en-Argonne	550007074	ETAB. PUBLIC INTERCO. EHPAD D'ARGONNE	01/10/20		Création	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Mesures Nouvelles-PMND	PASA
2021	25446	276999	55	Personnes âgées	EHPAD	Institution	550005250	EHPAD SAINT GEORGES OHS	Hannonville-sous-les-Côtes	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	01/01/21		Extension	Alzheimer	HP	8	96 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2021	25446	277000	55	Personnes âgées	EHPAD	Institution	550005250	EHPAD SAINT GEORGES OHS	Hannonville-sous-les-Côtes	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	01/01/21		Transformation	Alzheimer	HP	4	40 363 €	Redéploiement	
2022	26815	278567	55	Enfants	UEMA	Milieu ordinaire	à définir	SNA-UEMA-DT55	à définir	à définir	à définir	01/09/22		Création	Autisme-TED	UE en maternelle	7	280 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	UEMA

année d'installation	Fiche Prog	Fiche Projet	Dpt	Catégorie public	Catégorie structure	Thématique	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places/ Dispositif	Montant	Nature enveloppe niveau 1	Nature enveloppe niveau 2
2019	26122	277742	57	Adultes	CPO	Institution	570028829	"EPNAK - CRP DE METZ JEAN MOULIN"	Metz	910808781	ETAB PUBLIC NAT ANTOINE KOENIGSWARTER	30/09/19	01/09/19	Extension	Toutes Déficiences	Internat	5	150 000 €	Redéploiement	
2019	25828	277477	57	Adultes	Etab. Experimental AH	Institution	570005090	I.E.M. DE METZ	Metz	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/07/19	01/12/19	Extension	Polyhandicap	Externat	6	70 000 €	Redéploiement	
2019	15808	260397	57	Adultes	FAM	Institution	570027235	FAM DE LONGEVILLE LES SAINT AVOLD	LONGEVILLE LES SAINT AVOLD	540019726	UGE CAM Nord Est	01/01/19	01/02/19	Transformation	Déf. Psy	Internat	20	500 000 €	Transfert	PSY
2019	15809	260401	57	Adultes	FAM	Institution	570024604	FAM "LES APOGEES"	FORBACH	570008086	A.F.A.E.I DE ROSSELLE ET NIED	14/06/19	14/06/19	Transformation	Autisme-TED	Internat	15	404 721 €	Transfert	MCO
2019	15805	260383	57	Adultes	MAS	Institution	570027227	MAS DE LONGEVILLE LES SAINT AVOLD	LONGEVILLE LES SAINT AVOLD	540019726	UGE CAM NORD EST	01/01/19	01/01/19	Transformation	Cérébro lésés	Internat	30	3 000 000 €	Transfert	MCO
2019	15805	260383	57	Adultes	MAS	Institution	570027227	MAS DE LONGEVILLE LES SAINT AVOLD	LONGEVILLE LES SAINT AVOLD	540019726	UGE CAM NORD EST	01/01/19	01/01/19	Création	Cérébro lésés	Internat	20	1 000 000 €	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2	
2019	21105	272199	57	Adultes	MAS	Institution	570027466	Maison d'Accueil Spécialisée	LORQUIN	570000133	CENTRE HOSPITALIER DE LORQUIN	01/01/19	01/01/19	Transformation	Déf. Psy	Internat	7	252 935 €	Transfert	PSY
2019	21105	272199	57	Adultes	MAS	Institution	570027466	Maison d'Accueil Spécialisée	LORQUIN	570000133	CENTRE HOSPITALIER DE LORQUIN	01/01/19	01/01/19	Transformation	Déf. Psy	Accueil temporaire	2	133 475 €	Transfert	PSY
2019	21105	272199	57	Adultes	MAS	Institution	570027466	Maison d'Accueil Spécialisée	LORQUIN	570000133	CENTRE HOSPITALIER DE LORQUIN	01/01/19	01/01/19	Transformation	Déf. Psy	Semi-Internat	3	200 212 €	Transfert	PSY
2019	25825	277454	57	Adultes	MAS	Institution	570011718	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE AUGNY	Augny	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/08/19	12/08/19	Extension	Polyhandicap	Internat	1	41 267 €	Redéploiement	Redéploiement
2019	25825	277455	57	Adultes	MAS	Institution	570011718	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE AUGNY	Augny	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/08/19	12/08/19	Extension	Polyhandicap	Semi-Internat	2	82 534 €	Redéploiement	Redéploiement
2019	25827	277457	57	Adultes	MAS	Institution	570023788	MAS DE ROHRBACH LES BITCHE	Rohrbach-lès-Bitche	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/09/19	01/09/19	Extension	Polyhandicap	Externat	6	181 000 €	Redéploiement	Redéploiement
2019	14979	249322	57	Adultes	MAS	Institution	570027177	MAS DE HAYANGE	HAYANGE	570005165	CHR METZ-THONVILLE HOPITAL DE MERCY	01/12/19	01/12/19	Transformation	Cérébro lésés	Internat	5,5	625 000 €	Transfert	MCO
2019	14979	249322	57	Adultes	MAS	Institution	570027177	MAS DE HAYANGE	HAYANGE	570005165	CHR METZ-THONVILLE HOPITAL DE MERCY	01/12/19	01/12/19	Transformation	Cérébro lésés	Internat	2	125 000 €	Transfert	MCO
2019	22246	273623	57	Adultes	MAS	Institution	570027177	MAS DE HAYANGE	HAYANGE	570005165	CHR METZ-THONVILLE	01/12/19	01/12/19	Création	Cérébro lésés	Internat	2,5	250 000 €	Strat Quinq Transfo	Strat Quinq Transfo
2019	26086	277702	57	Adultes	PCPE	Milieu ordinaire	570011718	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE AUGNY	Augny	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/11/19	01/10/19	Création	Toutes Déficiences	PCPE	1	150 000 €	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique	Prev. Belgique
2019	25409	276940	57	Adultes	SSIAD	Milieu ordinaire	570012559	SSIAD DE LA VALLE DE LA BIEVRE	Troisfontaines	570001354	ASS ST CHRISTOPHE DE WALSCHIED	01/07/19	01/10/19	Extension	Toutes Déficiences	SIAD	4	60 000 €	Strat Quinq Develop	
2019	26160	277781	57	Enfants	IME	Institution	570000315	I.M.E. "LE ROSAIRE"	Rettel	670014604	FONDATION VINCENT DE PAUL	01/09/19	01/09/19	Requalification	Déf. Intellectuelles	Semi-Internat	2	- €	Redéploiement	Redéploiement
2019	26144	277764	57	Enfants	ITEP	Institution	à définir	ITEP DE THIONVILLE	THIONVILLE	670014604	FONDATION VINCENT DE PAUL	01/09/19	01/09/19	Transformation	Toutes Déficiences	Semi-Internat	8	- €	Redéploiement	
2019	25824	277453	57	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	570027110	SESSAD PRO "MOISSONS NOUVELLES"	Boulay-Moselle	750720831	ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES	01/09/19	01/09/19	Extension	Troubles du comportement	Milieu ordinaire	3	66 381 €	Redéploiement	Redéploiement
2019	25824	277453	57	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	570027110	SESSAD PRO "MOISSONS NOUVELLES"	Boulay-Moselle	750720831	ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES	01/09/19	01/09/19	Extension	Troubles du comportement	Milieu ordinaire	3	66 381 €	Redéploiement	Redéploiement
2019	26161	277783	57	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	à définir	SESSAD de l'ITEP	THIONVILLE	670014604	FONDATION VINCENT DE PAUL	01/09/19	01/09/19	Transformation	Toutes Déficiences	Milieu ordinaire	10	- €	Redéploiement	
2019	25592	277165	57	Enfants	UEMA	Milieu ordinaire	570005561	SESSAD - APEI DE THIONVILLE	Thionville	570008094	APEI DE THIONVILLE	01/09/19	01/09/19	Création	Autisme-TED	UE en maternelle	7	280 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	UEMA

année d'installation	Fiche Prog	Fiche Projet	Dpt	Catégorie public	Catégorie structure	Thématique	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places/ Dispositif	Montant	Nature enveloppe niveau 1	Nature enveloppe niveau 2
2019	22256	273635	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570004416	EHPAD "NOTRE DAME DU BLAUBERG"	SARREGUEMINES	570009795	ASSOC.NOTRE DAME DU BLAUBERG	01/01/19	01/01/19	Création	PAD	AJ	2	21 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2019	21118	272212	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570014886	EHPAD "DES PRES DE SAINT PIERRE"	Thionville	570025437	THERAS SANTE	01/09/19	01/09/19	Extension	PAD	HP	4	43 200 €	Mesures Nouvelles-PSGA	EHPAD
2019	15873	260927	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570027391	EHPAD FREYMING MERLEBACH	FREYMING-MERLEBACH	570010124	AOFPAH	01/11/19	01/11/19	Création	PAD	HP	80	864 000 €	Transfert	
2019	15873	260927	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570027391	EHPAD FREYMING MERLEBACH	FREYMING-MERLEBACH	570010124	AOFPAH	01/11/19	01/11/19	Création	PAD	HP	10	108 000 €	Marge Gestion	
2019	15873	260927	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570027391	EHPAD FREYMING MERLEBACH	FREYMING-MERLEBACH	570010124	AOFPAH	01/11/19	01/11/19	Requalification	Alzheimer	UHR	12	253 629 €	Transfert	
2019	15873	260927	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570027391	EHPAD FREYMING MERLEBACH	FREYMING-MERLEBACH	570010124	AOFPAH	01/11/19	01/11/19	Création	PAD	HT	10	107 000 €	Transfert	MCO
2019	15873	260927	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570027391	EHPAD FREYMING MERLEBACH	FREYMING-MERLEBACH	570010124	AOFPAH	01/11/19	01/11/19	Création	Alzheimer	AJ	6	63 000 €	Transfert	MCO
2019	25415	276959	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570004234	EHPAD "JARDINS ST JACQUES" DE DIEUZE	Dieuze	570000497	HOPITAL "SAINT JACQUES"	01/12/19	01/11/19	Transformation	PAD	HT	1	15 637 €	Redéploiement	
2019	25866	277501	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570009993	EHPAD "LA CHARMILLE"	Saint-Quirin	570011981	ASSOCIATION ENTRAIDE ET AMITIE	01/12/19	01/12/19	Création	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Mesures Nouvelles-PMND	PASA
2019	21035	272065	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570014837	EHPAD "RESIDENCE D'AUTOMNE"	CATTENOM	570002055	A.P.A.D.I.C	01/12/19	01/12/19	Création	Alzheimer	PASA	1	54 686 €	Autres	
2019	13361	218925	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570014886	EHPAD "DES PRES DE SAINT PIERRE"	Thionville	570025437	THERAS SANTE	01/12/19	01/12/19	Création	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	PASA
2019	16374	265926	57	Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire	570012559	SSIAD DE LA VALLE DE LA BIEVRE	Troisfontaines	570001354	ASS ST CHRISTOPHE DE WALSCHIED	01/07/19	07/10/19	Extension	Alzheimer	SIAD	5	52 500 €	Mesures Nouvelles-PSGA	SSIAD
2019	25429	276975	57	Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire	570012625	SSIAD DE BOULAY-BOUZONVILLE	Boulay-Moselle	570013961	ASSOCIATION FAMILIALE AIDE A DOMICILE	01/12/19	01/12/19	Création	Alzheimer	ESA	2,1	31 500 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	
2019	25429	276975	57	Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire	570012625	SSIAD DE BOULAY-BOUZONVILLE	Boulay-Moselle	570013961	ASSOCIATION FAMILIALE AIDE A DOMICILE	01/12/19	01/12/19	Extension	Alzheimer	ESA	3,9	58 500 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	
2020	26224	277848	57	Adultes	FAM	Institution	570005660	FAM BERNARD DELFORGE	Marange-Silvange	570001438	ASSOC. "FOYER BERNARD DELFORGE"	01/11/20		Extension	Déf. Motrices	Accueil temporaire	1	- €	Redéploiement	
2020	26502	278158	57	Adultes	MAS	Institution	570027466	MAS DU CH DE LORQUIN	Lorquin	570000133	CH DE LORQUIN	01/03/20		Extension	Déf. Psy	Internat	6	157 587 €	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2	
2020	26677	278373	57	Adultes	MAS	Institution	570023366	MAS CHS Sarreguemines	Sarreguemines	570000141	CHS DE SARREGUEMINES	01/04/20		Transformation	Déf. Psy	Internat	37	2 704 774 €	Transfert	PSY
2020	26677	278373	57	Adultes	MAS	Institution	570023366	MAS CHS Sarreguemines	Sarreguemines	570000141	CHS DE SARREGUEMINES	01/04/20		Transformation	Déf. Psy	Semi-Internat	5	245 390 €	Transfert	PSY
2020	25403	276933	57	Adultes	MAS	Institution	570023770	MAS DE CUVRY	Cuvry	570000877	ASSOCIATION FONDATION BOMPARD	01/07/20		Création	Polyhandicap	Accueil temporaire	2	90 000 €	Strat Quinq Develop	
2020	25403	276934	57	Adultes	MAS	Institution	570023770	MAS DE CUVRY	Cuvry	570000877	ASSOCIATION FONDATION BOMPARD	01/07/20		Création	Polyhandicap	Accueil temporaire	2	90 000 €	Strat Quinq Develop	
2020	26086	277703	57	Adultes	PCPE	Milieu ordinaire	à définir	PCPE DEPT 57	à définir	à définir	à définir	01/09/20		Création	Toutes Déficiences	PCPE	1	150 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	Service d'accompagnement Autisme
2020	26503	278163	57	Adultes	SSIAD	Milieu ordinaire	570012849	SSIAD DE COURCELLES CHAUSSY/SOLGNE	Courcelles-Chaussy	570000877	ASSOCIATION FONDATION BOMPARD	01/06/20		Extension	Toutes Déficiences	SIAD	1	15 675 €	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2	
2020	25829	277460	57	Enfants	IEM	Institution	570005082	I.E.M. DE MOSELLE - TERRITOIRE DE METZ	Ars-Laquenexy	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/02/20		Extension	Déf. Motrices	Accueil séquentiel	1	9 600 €	Redéploiement	Redéploiement
2020	26160	277782	57	Enfants	IME	Institution	570000315	I.M.E. "LE ROSAIRE"	Rettel	670014604	FONDATION VINCENT DE PAUL	01/01/20	01/01/20	Requalification	Déf. Intellectuelles	Augmentation Amplitudes Ouverture	12	- €	Redéploiement	

année d'installation	Fiche Prog	Fiche Projet	Dpt	Catégorie public	Catégorie structure	Thématique	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places/ Dispositif	Montant	Nature enveloppe niveau 1	Nature enveloppe niveau 2
2020	26554	278216	57	Enfants	IME	Institution	570000190	I.M.PRO. DE MORHANGE	Morhange	570008045	CMSEA	01/03/20		Requalification	Déf. Intellectuelles	Semi-Internat	4	- €	Redéploiement	
2020	25200	276706	57	Enfants	IME	Institution	570000745	I.M.E. "LE POINT DU JOUR"	Pierrevillers	570008078	APEI DE LA VALLEE DE L'ORNE	01/09/20		Requalification	Déf. Intellectuelles	Accueil temporaire	2	128 000 €	Strat Quinq Transfo	
2020	25200	276706	57	Enfants	IME	Institution	570000745	I.M.E. "LE POINT DU JOUR"	Pierrevillers	570008078	APEI DE LA VALLEE DE L'ORNE	01/09/20		Requalification	Déf. Intellectuelles	Accueil temporaire	5	247 416 €	Redéploiement	
2020	25200	276706	57	Enfants	IME	Institution	570000745	I.M.E. "LE POINT DU JOUR"	Pierrevillers	570008078	APEI DE LA VALLEE DE L'ORNE	01/09/20		Requalification	Déf. Intellectuelles	Accueil temporaire	1	90 161 €	Strat Quinq Develop	
2020	25720	277308	57	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	Milieu ordinaire	570004044	CAMSP APF DE MOSELLE SITE DE METZ	Metz	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/07/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	1	14 069 €	Stratégie nationale pour l'autisme	
2020	25720	277308	57	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	Milieu ordinaire	570004044	CAMSP APF DE MOSELLE SITE DE METZ	Metz	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/07/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	1	30 344 €	Stratégie nationale pour l'autisme	
2020	25720	277308	57	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	Milieu ordinaire	570004044	CAMSP APF DE MOSELLE SITE DE METZ	Metz	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/07/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	1	75 587 €	Stratégie nationale pour l'autisme	
2020	25414	276952	57	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	570005066	SESSAD / APF FREYMING	Freyming-Merlebach	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/01/20	01/01/20	Extension	Polyhandicap	Milieu ordinaire	5	90 000 €	Strat Quinq Develop	
2020	26553	278215	57	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	570027110	SESSAD PRO "MOISSONS NOUVELLES"	Boulay-Moselle	750720831	ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES	01/03/20		Requalification	Troubles du comportement	Milieu ordinaire	2	12 580 €	Redéploiement	
2020	25607	277183	57	Enfants	UEEA	Milieu ordinaire	à définir	SNA-UEEA-DEPRT 57	à définir	à définir	à définir	01/09/20		Création	Autisme-TED	UE en élémentaire	10	100 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	UEEA
2020	25437	276986	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570001032	EHPAD "STE CROIX"	Bouzonville	750056368	ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT	01/01/20	01/01/20	Transformation	Alzheimer	HT	1	10 700 €	Redéploiement	
2020	25415	277005	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570004374	EHPAD "HOME PREVILLE"	Moulins-lès-Metz	570001313	ASSOCIATION "HOME DE PREVILLE"	01/01/20	01/01/20	Transformation	PAD	HP	4	43 200 €	Redéploiement	
2020	12255	141635	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570023853	METZ HPM "Résidence Ste Marie"	METZ QUEULEU	570023630	Hôpitaux Privés de Metz (HPM)	01/01/20	01/01/20	Extension	PAD	HP	22	237 600 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2020	19254	269928	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570000000	AAP-EHPAD-Thionville-Portes de France	MANOM	à définir	MANOM	01/06/20		Création	PAD	HP	80	864 000 €	Autres	
2020	21036	272066	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570000000	AAP-EHPAD-Thionville-Portes de France	MANOM	à définir	SARL WIDEOS	01/06/20		Création	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Autres	
2020	21037	272067	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570000000	AAP-EHPAD-Thionville-Portes de France	MANOM	à définir	à définir	01/06/20		Création	Alzheimer	HT	3	32 100 €	Autres	
2020	25435	276983	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570002048	EHPAD "SAINTE ANNE"	Albestroff	570001198	MAISON DE RETRAITE STE ANNE	01/06/20		Transformation	Alzheimer	HT	1	10 700 €	Redéploiement	
2020	15864	260885	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570002089	EHPAD "ST PAULIN" ST EPVRE	ST EPVRE	570001214	MAISON DE RETRAITE ST PAULIN	01/06/20		Création	PAD	AJ	4	42 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	AJ
2020	26675	278371	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570011734	EHPAD "RESIDENCE LE PARC"	Metz	570005165	CHR METZ-THONVILLE	01/06/20		Requalification	PAD	HT	6	64 200 €	Redéploiement	
2020	25415	278329	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570012732	EHPAD "LE VAL FLEURI"	Fénétrange	570001909	MAISON DE RETRAITE FENETRANGE	01/06/20		Transformation	PAD	HP	20	216 000 €	Redéploiement	

année d'installation	Fiche Prog	Fiche Projet	Dpt	Catégorie public	Catégorie structure	Thématique	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places/ Dispositif	Montant	Nature enveloppe niveau 1	Nature enveloppe niveau 2
2020	22245	273622	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570024075	EHPAD DE GORZE	GORZE	570011387	ETS PUBLIC DEPARTEMENTAL DE SANTE	01/06/20		Création	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	
2020	19371	270059	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570004663	EHPAD "SAINT CHRISTOPHE"	WALSCHIED	570001354	ASS ST CHRISTOPHE DE WALSCHIED	01/07/20		Création	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	
2020	15859	260856	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570004663	EHPAD "SAINT CHRISTOPHE"	WALSCHIED	570001354	ASS ST CHRISTOPHE DE WALSCHIED	01/07/20		Création	PAD	HP	15	162 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	EHPAD
2020	25415	276953	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570011734	EHPAD "RESIDENCE LE PARC"	Metz	570005165	CHR METZ-THIONVILLE	01/07/20		Requalification	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Redéploiement	
2020	25415	276958	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570024109	EHPAD FELIX MARECHAL	Metz	570005165	CHR METZ-THIONVILLE	01/07/20		Requalification	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Redéploiement	
2020	12252	141520	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570023853	EHPAD "SAINTE MARIE"	METZ	570023630	HOPITAUX PRIVES DE METZ	01/10/20		Création	Alzheimer	HT	1,81	19 262 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2020	12252	141520	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570023853	EHPAD "SAINTE MARIE"	METZ	570023630	HOPITAUX PRIVES DE METZ	01/10/20		Création	Alzheimer	HT	1	2 138 €	Marge Gestion	
2020	12255	141635	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570023853	METZ HPM "Résidence Ste Marie"	METZ QUEULEU	570023630	Hôpitaux Privés de Metz (HPM)	01/10/20		Extension	PAD	HP	4	43 200 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2020	9237	229040	57	Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire	570012849	SSIAD PA de Courcelles-Chaussy/Solgne	COURCELLES CHAUSSY	570000877	Association Fondation Bompard	01/04/20		Extension	PAD	SIAD	4	42 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	SSIAD
2020	11521	278292	57	Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire	570011866	SSIAD DE DIEUZE	Dieuze	570000497	HOPITAL "SAINT JACQUES"	01/06/20		Extension	PAD	ESA	2	30 000 €	Mesures Nouvelles	
2020	11521	51171	57	Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire	570012625	SSIAD DE BOULAY-BOUZONVILLE	Boulay-Moselle	570028449	ALYS	01/06/20		Extension	PAD	ESA	6	90 000 €	Mesures Nouvelles	SSIAD
2020	14148	235763	57	Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire	570013979	SSIAD DE ROMBAS	Ennery	570028449	ALYS	01/06/20		Extension	PAD	ESA	3	45 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	SSIAD
2020	11521	278291	57	Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire	570022491	SSIAD DE SARREGUEMINES	Sarreguemines	570026823	ASSOCIATION AMAPA	01/06/20		Extension	PAD	ESA	2	30 000 €	Mesures Nouvelles	
2021	22272	273663	57	Adultes	MAS	Institution	570013607	M.A.S. POUR ADULTES HANDICAPES	MARLY	570012518	ETS PUBLIC DEPART ADULTES HANDICAPES	01/04/21		Création	Toutes Déficiences	Accueil temporaire	3	207 000 €	Strat Quinq Develop	Strat Quinq Develop
2021	22327	273727	57	Enfants	CAMSP	Dépistage/cure ambul	à définir	antenne CAMSP Sarreguemines	Sarreguemines	à définir	à définir	01/01/21		Extension	Toutes Déficiences	Ambulatoire		120 000 €	Strat Quinq Develop	Strat Quinq Develop
2021	26811	278561	57	Enfants	UEMA	Milieu ordinaire	à définir	SNA-UEMA-DEPART57	à définir	à définir	à définir	01/09/21		Création	Autisme-TED	UE en maternelle	7	280 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	UEMA
2021	25415	278399	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	à définir	Places EHPAD en cours de réaffectation - dép 57	à définir	à définir	à définir	01/01/21		Transformation	PAD	HP	2	21 600 €	Redéploiement	-
2021	22270	273661	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570000927	EHPAD "SAINT JOSEPH"	SAINT-JEAN-DE-BASSEL	570010173	GROUPE SOS SENIORS	01/01/21		Création	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	
2021	22256	273638	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570004416	EHPAD "NOTRE DAME DU BLAUBERG"	SARREGUEMINES	570009795	ASSOC.NOTRE DAME DU BLAUBERG	01/01/21		Création	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	
2021	15871	260910	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570024117	EHPAD "LES LUPINS"	Creutzwald	750050759	CARMI	01/01/21		Extension	PAD	HP	10	112 700 €	Transfert	MCO
2021	15871	260910	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570024117	EHPAD "LES LUPINS"	Creutzwald	750050759	CARMI	01/01/21		Extension	PAD	HP	1	6 100 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2021	16380	265952	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570024117	EHPAD "LES LUPINS"	Creutzwald	750050759	CARMI	01/01/21		Extension	PAD	HT	2	21 400 €	Transfert	MCO
2021	15863	260881	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570000802	EHPAD "STE MARIE"	VIC SUR SEILLE	570001156	MAISON DE RETRAITE STE-MARIE	01/12/21		Création	PAD	AJ	6	63 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	AJ
2021	19367	270054	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570000802	EHPAD "STE MARIE"	VIC-SUR-SEILLE	570001156	MAISON DE RETRAITE STE-MARIE	01/12/21		Création	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	PASA
2021	7069	141493	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570013144	EHPAD "LA GRANGE AUX BOIS"	METZ	570026823	NOUVELLE AMAPA	01/12/21		Extension	Alzheimer	HP	10	108 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	EHPAD

année d'installation	Fiche Prog	Fiche Projet	Dpt	Catégorie public	Catégorie structure	Thématique	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places/ Dispositif	Montant	Nature enveloppe niveau 1	Nature enveloppe niveau 2
2021	11521	278397	57	Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire	à définir	reliquat - SSIAD-PA dép 57	à définir	à définir	à définir	01/01/21		Extension	PAD	SIAD	1	7 500 €	Mesures Nouvelles	-
2021	14148	278398	57	Personnes âgées	SSIAD	Milieu ordinaire	à définir	reliquat - SSIAD-PA dép 57	à définir	à définir	à définir	01/01/21		Extension	PAD	ESA	1	1 500 €	Mesures Nouvelles-PSGA	-
2022	21120	272214	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570004283	EHPAD "BAUER"	FORBACH	570025254	UNISANTE+	01/01/22		Extension	PAD	HT	2	21 400 €	Transfert	
2022	21121	272215	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570004283	EHPAD "BAUER"	FORBACH	570025254	UNISANTE+	01/01/22		Création	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Redéploiement	
2022	22295	273692	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570004283	EHPAD "BAUER"	FORBACH	570025254	CHIC UNISANTE+	01/01/22		Extension	PAD	HP	1	10 800 €	Transfert	MCO
2022	26607	278282	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570004390	EHPAD "LES OLIVIERS"	Phalsbourg	570010173	GROUPE SOS SENIORS	01/01/22		Transformation	PAD	HP	28	304 767 €	Redéploiement	
2022	21119	272213	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570004457	EHPAD "LEMIRE"	SAINT-AVOLD	570025254	UNISANTE+	01/01/22		Extension	PAD	HP	1	10 800 €	Transfert	MCO
2022	21123	272217	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570004457	EHPAD "LEMIRE"	SAINT-AVOLD	570025254	UNISANTE+	01/01/22		Extension	PAD	HT	1	10 700 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2022	21123	272878	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570004457	EHPAD "LEMIRE"	SAINT-AVOLD	570025254	CHIC UNISANTE+	01/01/22		Extension	PAD	HT	1	10 700 €	Redéploiement	Redéploiement
2022	21124	272218	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570004457	EHPAD "LEMIRE"	SAINT-AVOLD	570025254	UNISANTE+	01/01/22		Extension	PAD	AJ	6	63 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2022	21125	272219	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570004457	EHPAD "LEMIRE"	SAINT-AVOLD	570025254	UNISANTE+	01/01/22		Extension	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Transfert	
2022	22295	273688	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570004457	EHPAD "LEMIRE"	SAINT-AVOLD	570025254	CHIC UNISANTE+	01/01/22		Extension	PAD	HP	1	10 800 €	Transfert	MCO
2022	22295	273690	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	570004457	EHPAD "LEMIRE"	SAINT-AVOLD	570025254	CHIC UNISANTE+	01/01/22		Extension	PAD	HT	1	10 700 €	Transfert	MCO
2022	25415	277004	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	à définir	EHPAD DE FOLSCHVILLER	à définir	à définir	à définir	01/01/22		Transformation	PAD	HP	21	226 800 €	Redéploiement	
2022	26607	278324	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	à définir	EHPAD DE FOLSCHVILLER	à définir	à définir	à définir	01/01/22		Transformation	PAD	HP	54	690 511 €	Redéploiement	
2022	26607	278324	57	Personnes âgées	EHPAD	Institution	à définir	EHPAD DE FOLSCHVILLER	à définir	à définir	à définir	01/01/22		Transformation	PAD	HP	15	285 346 €	Redéploiement	

année d'installation	Fiche Prog	Fiche Projet	Dpt	Catégorie public	Catégorie structure	Thématique	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places/ Dispositif	Montant	Nature enveloppe niveau 1	Nature enveloppe niveau 2
2019	25451	277007	67	Adultes	MAS	Institution	670019165	MAS DU CENTRE MEDICO-SOCIAL	Saales	670013754	UGE CAM ALSACE	01/07/19	01/07/19	Transformation	Polyhandicap	Internat	24	1 792 848 €	Transfert	PSY
2019	26087	277704	67	Adultes	PCPE	Milieu ordinaire	670795772	SESSAD LE TREMPIN	Strasbourg	670794692	AAPEI STRASBOURG ET ENVIRONS	01/11/19	01/11/19	Création	Toutes Déficiences	PCPE	1	300 000 €	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique	Prev. Belgique
2019	20477	276648	67	Enfants	Equipe Mobile	Milieu ordinaire	670780329	ITEP LES MOUETTES	Strasbourg	670014604	FONDATION VINCENT DE PAUL	01/01/19	01/01/19	Création	Troubles du comportement	Ambulatoire	1	5 563 €	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2	HR Equipe relais
2019	20477	276648	67	Enfants	Equipe Mobile	Milieu ordinaire	670780329	ITEP LES MOUETTES	Strasbourg	670014604	FONDATION VINCENT DE PAUL	01/01/19	01/01/19	Création	Troubles du comportement	Ambulatoire	1	69 437 €	Marge Gestion	
2019	20477	271448	67	Enfants	Equipe Mobile	Milieu ordinaire	670780808	ITEP LE WILLERHOF	Hilsenheim	680020450	FONDATION PROVIDENCE DE RIBEAUVILLE	01/02/19	01/01/19	Création	Troubles du comportement	Ambulatoire	1	5 563 €	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2	
2019	20477	271448	67	Enfants	Equipe Mobile	Milieu ordinaire	670780808	ITEP LE WILLERHOF	Hilsenheim	680020450	FONDATION PROVIDENCE DE RIBEAUVILLE	01/02/19	01/01/19	Création	Troubles du comportement	Ambulatoire	1	69 437 €	Marge Gestion	
2019	26162	277784	67	Enfants	ITEP	Institution	670791623	ITEP SAINT CHARLES	Schiltigheim	670014604	FONDATION VINCENT DE PAUL	01/09/19	01/09/19	Requalification	Troubles du comportement	Semi-Internat	10	- €	Redéploiement	
2019	25711	277296	67	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	Milieu ordinaire	670797158	CAMSP SCHILTIGHEIM	Schiltigheim	670794692	AAPEI STRASBOURG ET ENVIRONS	01/07/19	01/07/19	Création	Autisme-TED	Plateforme	1	120 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	Plateforme orientation et coordination Autisme
2019	25416	276954	67	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	670003268	SESSAD DE ROSHEIM	Rosheim	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	01/10/19	01/09/19	Extension	Autisme-TED	Milieu ordinaire	6	104 469 €	Mesures Nouvelles-3eme Plan Autisme	SESSAD
2019	25416	277930	67	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	670009158	SESSAD DIEMERINGEN	Diemeringen	670000298	AAPEI DE L'ALSACE BOSSUE	01/10/19	01/11/19	Extension	Autisme-TED	Milieu ordinaire	3	55 000 €	Mesures Nouvelles-3eme Plan Autisme	SESSAD
2019	25416	277929	67	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	670798230	SESSAD APH INGWILLER	Ingwiller	670000942	APH DES VOSGES DU NORD	15/10/19	01/11/19	Extension	Autisme-TED	Milieu ordinaire	3	44 709 €	Mesures Nouvelles-3eme Plan Autisme	SESSAD
2019	25416	277928	67	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	670003268	SESSAD DE ROSHEIM	Rosheim	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	01/11/19	01/11/19	Extension	Autisme-TED	Milieu ordinaire	3	55 822 €	Mesures Nouvelles-3eme Plan Autisme	
2019	25606	277182	67	Enfants	UEEA	Milieu ordinaire	670798297	SESSAD AUGUSTE JACOUTOT	Strasbourg	670781293	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	01/09/19	01/09/19	Création	Autisme-TED	UE en élémentaire	10	100 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	UEEA
2019	14361	239122	67	Personnes âgées	EHPAD	Institution	670793363	EHPAD Les Hêtres DRULINGEN	DRULINGEN	670001601	CCAS DRULINGEN	01/07/19	01/07/19	Création	Alzheimer	PASA	1	63 798 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	PASA
2019	14863	247328	67	Personnes âgées	EHPAD	Institution	670793777	EHPAD WASSELONNE	WASSELONNE	670780683	EHPAD DE WASSELONNE	01/12/19	01/11/19	Création	Alzheimer	PASA	1	63 798 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	PASA
2020	25192	276698	67	Adultes	Centre de Ressources	Milieu ordinaire	à créer	CREHPSY	à définir	670001338	Route Nouvelle Alsace	01/01/20	01/01/20	Création	Déf. Psy	Fonction Ressource	1	47 225 €	Strat Quinq Develop	Strat Quinq Develop

année d'installation	Fiche Prog	Fiche Projet	Dpt	Catégorie public	Catégorie structure	Thématique	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places/ Dispositif	Montant	Nature enveloppe niveau 1	Nature enveloppe niveau 2
2020	25192	276698	67	Adultes	Centre de Ressources	Milieu ordinaire	à créer	CREHPSY	à définir	670001338	Route Nouvelle Alsace	01/01/20	01/01/20	Création	Déf. Psy	Fonction Ressource	1	112 775 €	Strat Quinq Develop	Strat Quinq Develop
2020	26548	278210	67	Adultes	FAM	Institution	670006113	FAM LE CHATAIGNER ET FAM LE CHARME	Châtenois	670794825	APEI CENTRE ALSACE	01/09/20		Extension	Déf. Intellectuelles	Internat	4	69 000 €	Redéploiement	
2020	25451	277008	67	Adultes	MAS	Institution	670019165	MAS DU CENTRE MEDICO-SOCIAL	Saales	670013754	UGE CAM ALSACE	01/04/20		Transformation	Polyhandicap	Internat	6	448 212 €	Transfert	SSR
2020	25407	276938	67	Adultes	SAMSAH	Milieu ordinaire	670014976	SAMSAH APEI CENTRE ALSACE	Sélestat	670794825	APEI CENTRE ALSACE	01/03/20		Extension	Déf. Psy	Milieu ordinaire	5	75 000 €	Strat Quinq Develop	Strat Quinq Develop
2020	25407	278537	67	Adultes	SAMSAH	Milieu ordinaire	à définir	SAMSAH-67-CNH-A DEFINIR	à définir	à définir	à définir	01/06/20		Extension	Déf. Psy	Milieu ordinaire	5	75 000 €	Strat Quinq Develop	Strat Quinq Develop
2020	15820	260504	67	Enfants	Etab. Accueil Temporaire EH	Institution	à définir	Provisoire - CNH-AT ACCUEIL TEMPORAIRE 67	à définir	à définir	à définir	01/06/20		Création	Autisme-TED	Accueil temporaire	3	90 000 €	Strat Quinq Develop	
2020	26549	278211	67	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	670013101	SESSAD SAINT CHARLES	Schiltigheim	670014604	FONDATION VINCENT DE PAUL	01/09/20		Transformation	Troubles du comportement	Milieu ordinaire	10	166 310 €	Redéploiement	
2020	25869	277504	67	Personnes âgées	EHPAD	Institution	670795590	EHPAD ABRAPA MONTAGNE VERTE	Strasbourg	670792340	ABRAPA	01/03/20		Création	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Mesures Nouvelles-PMND	PASA
2020	25868	277503	67	Personnes âgées	EHPAD	Institution	670791276	EHPAD BARTISCHGUT	Strasbourg	670010438	ASSOCIATION BARTISCHGUT	01/06/20		Création	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Mesures Nouvelles-PMND	PASA
2020	15026	250231	67	Personnes âgées	EHPAD	Institution	670793736	PASA EHPAD du CH de Molsheim	MOLSHEIM	670780642	CH de Molsheim	01/12/20		Création	Alzheimer	PASA	1	63 798 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	PASA
2021	26215	277839	67	Adultes	MAS	Institution	670015338	MAS ARSEA STRASBOURG	Strasbourg	670794163	ASSOCIATION ARSEA	01/01/21		Extension	Déf. Intellectuelles	Internat	7	491 248 €	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2	
2021	26215	278193	67	Adultes	MAS	Institution	670015338	MAS ARSEA STRASBOURG	Strasbourg	670794163	ASSOCIATION ARSEA	01/01/21		Extension	Déf. Intellectuelles	Internat	3	211 172 €	Strat Quinq Develop	
2021	26531	278192	67	Adultes	MAS	Institution	670797695	MAS CATHERINE ZELL	Bischwiller	670000223	FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF	01/01/21		Extension	Déf. non précisée	Internat	10	702 420 €	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2	
2021	25601	277176	67	Enfants	UEMA	Milieu ordinaire	à définir	SNA-UEMA-DEPART67	à définir	à définir	à définir	01/09/21		Création	Autisme-TED	UE en maternelle	7	280 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	UEMA
2021	21901	273170	67	Personnes âgées	EHPAD	Institution	à définir	ENI EHPAD 67	à définir	à définir	à définir	01/01/21		Extension	PAD	HT	4	53 300 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2021	21901	273171	67	Personnes âgées	EHPAD	Institution	à définir	ENI EHPAD 67	à définir	à définir	à définir	01/01/21		Extension	PAD	HT	6	79 950 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2021	21901	273172	67	Personnes âgées	EHPAD	Institution	à définir	ENI EHPAD 67	à définir	à définir	à définir	01/01/21		Extension	PAD	HT	2	26 650 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2021	25867	277502	67	Personnes âgées	EHPAD	Institution	670794395	EHPAD DU NEUENBERG	Ingwiller	680000643	FONDATION DE LA MAISON DU DIACONAT	01/07/21		Création	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Mesures Nouvelles-PMND	PASA
2023	21131	272225	67	Personnes âgées	EHPAD	Institution	à définir	plan Alzheimer PASA à 63 798 € (14 pl) sur les TS12	Wissembourg	670780543	CH Intercommunal de la Lauter de Wissembourg	01/04/23		Création	Alzheimer	PASA	1	63 798 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	
2023	19964	270816	67	Personnes âgées	EHPAD	Institution	à définir	PMND UHR exT1	à définir	à définir	à définir	01/04/23		Requalification	Alzheimer	UHR	14	240 881 €	Mesures Nouvelles-PMND	UHR

année d'installation	Fiche Prog	Fiche Projet	Dpt	Catégorie public	Catégorie structure	Thématique	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places/ Dispositif	Montant	Nature enveloppe niveau 1	Nature enveloppe niveau 2
2019	25404	276935	68	Adultes	MAS	Institution	680013794	MAS AFAPEI BARTENHEIM	Bartenheim	680000619	A.F.A.P.E.I. DE BARTENHEIM	01/07/19	01/07/19	Extension	Toutes Déficiences	Accueil temporaire	1	80 000 €	Strat Quinq Develop	
2019	26088	277705	68	Adultes	PCPE	Milieu ordinaire	680014123	SESSAD PAPILLONS BLANCS	Mulhouse	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	01/11/19	01/11/19	Création	Toutes Déficiences	PCPE	1	300 000 €	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique	Prev. Belgique
2019	22258	273643	68	Personnes âgées	EHPAD	Institution	680004454	MR OEUVRE SCHYRR EHPAD	HOCHSTATT	680001658	OEUVRE SCHYRR	01/01/19	01/01/19	Requalification	PAD	HP	1	10 777 €	Redéploiement	Redéploiement
2019	14364	239150	68	Personnes âgées	EHPAD	Institution	680011244	EHPAD GHRMSA - SITE CERNAY	Cernay	680020336	GRPE HOSP REGION MULHOUSE & SUD ALSACE	01/10/19	01/10/19	Création	Alzheimer	PASA	1	63 798 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	PASA
2020	19932	271240	68	Adultes	MAS	Institution	680004132	MAS INSTITUT SAINT ANDRE CERNAY	CERNAY	670781293	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	01/03/20	01/03/20	Extension	Autres Handicaps rares	Internat	5	350 000 €	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2	HR MAS
2020	19932	271240	68	Adultes	MAS	Institution	680004132	MAS INSTITUT SAINT ANDRE CERNAY	CERNAY	670781293	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	01/03/20	01/03/20	Extension	Autres Handicaps rares	Accueil temporaire	3	210 000 €	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2	HR MAS
2020	25197	276703	68	Adultes	SAMSAH	Milieu ordinaire	680012598	SAVS LE PHARE-	Illzach	680000064	FONDATION LE PHARE	01/03/20		Requalification	Def sensorielles	Milieu ordinaire	8	110 000 €	Strat Quinq Develop	Strat Quinq Develop
2020	25197	276703	68	Adultes	SAMSAH	Milieu ordinaire	680012598	SAVS LE PHARE-	Illzach	680000064	FONDATION LE PHARE	01/03/20		Requalification	Def sensorielles	Milieu ordinaire	1	20 000 €	Strat Quinq Develop	Strat Quinq Develop
2020	25197	276703	68	Adultes	SAMSAH	Milieu ordinaire	680012598	SAVS LE PHARE-	Illzach	680000064	FONDATION LE PHARE	01/03/20		Requalification	Def sensorielles	Milieu ordinaire	4	20 000 €	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2	
2020	26081	277697	68	Adultes	SAMSAH	Milieu ordinaire	680016409	SAMSAH SAVA HANDICAP SERVICES ALISTER	Mulhouse	680015708	ASSOCIATION ALISTER	01/09/20		Transformation	Déf. Intellectuelles	Milieu ordinaire	1	127 500 €	Strat Quinq Transfo	Strat Quinq Transfo
2020	26559	278221	68	Enfants	Etab. pour Polyhandicapés	Institution	680010956	ETS RESONANCE	Wintzenheim	680001500	ASSOCIATION RESONANCE	01/09/20		Requalification	Autisme-TED	Internat	8	553 559 €	Redéploiement	Redéploiement
2020	26559	278221	68	Enfants	Etab. pour Polyhandicapés	Institution	680010956	ETS RESONANCE	Wintzenheim	680001500	ASSOCIATION RESONANCE	01/09/20		Requalification	Polyhandicap	Semi-Internat	5	345 974 €	Redéploiement	
2020	25717	277304	68	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	Milieu ordinaire	680020625	CAMSP DE THANN	Thann	680000023	ASSOCIATION AU FIL DE LA VIE	01/07/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	1	120 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	Plateforme orientation et coordination Autisme
2020	26533	278195	68	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	680013810	SESSAD DE L'APF	Illzach	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/03/20		Transformation	Déf. Motrices	Milieu ordinaire	13	257 400 €	Redéploiement	
2020	26533	278195	68	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	680013810	SESSAD DE L'APF	Illzach	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/03/20		Transformation	Déf. Motrices	Milieu ordinaire	2	39 600 €	Redéploiement	
2020	15819	260499	68	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	à définir	CNH-AT-Ais-68	à définir	à définir	à définir	01/03/20		Extension	Autisme-TED	Milieu ordinaire	5	150 000 €	Strat Quinq Develop	
2020	25417	276955	68	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	à définir	Provisoire - CNH-AT ACCUEIL TEMPORAIRE 67	à définir	à définir	à définir	01/06/20		Extension	Autisme-TED	Accueil temporaire	1	18 921 €	Strat Quinq Develop	
2020	25597	277171	68	Enfants	UEMA	Milieu ordinaire	à définir	SNA-UEMA-DEPT68	à définir	à définir	à définir	01/09/20		Création	Autisme-TED	UE en maternelle	7	280 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	UEMA

année d'installation	Fiche Prog	Fiche Projet	Dpt	Catégorie public	Catégorie structure	Thématique	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places/ Dispositif	Montant	Nature enveloppe niveau 1	Nature enveloppe niveau 2
2020	21899	273166	68	Personnes âgées	EHPAD	Institution	680004470	MR JEAN DOLLFUS - EHPAD	MULHOUSE	680001666	FONDATION JEAN DOLLFUS	01/02/20		Extension	PAD	HT	5	66 625 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2020	21899	273406	68	Personnes âgées	EHPAD	Institution	680004470	MR JEAN DOLLFUS - EHPAD	MULHOUSE	680001666	FONDATION JEAN DOLLFUS	01/02/20		Requalification	PAD	HT	1	10 574 €	Marge Gestion	
2020	25870	277505	68	Personnes âgées	EHPAD	Institution	680014859	EHPAD DU DIACONAT COLMAR	Colmar	680000643	FONDATION DE LA MAISON DU DIACONAT	01/02/20		Création	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Mesures Nouvelles-PMND	PASA
2020	12964	270793	68	Personnes âgées	EHPAD	Institution	680011350	MR DE L'EMS INTERC EHPAD ORBEY	ORBEY	680001153	EMS INTERCOM CANTON VERT ORBEY	01/03/20		Création	Alzheimer	PASA	1	20 126 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	
2020	15301	254284	68	Personnes âgées	EHPAD	Institution	680011350	MR DE L'EMS INTERC EHPAD ORBEY	ORBEY	680001153	EMS INTERCOM CANTON VERT ORBEY	01/03/20		Création	Alzheimer	PASA	1	30 143 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	PASA
2020	19937	270795	68	Personnes âgées	EHPAD	Institution	680011350	MR DE L'EMS INTERC EHPAD ORBEY	ORBEY	680001153	EMS INTERCOM CANTON VERT ORBEY	01/03/20		Création	Alzheimer	PASA	1	13 529 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	
2020	26598	278274	68	Personnes âgées	EHPAD	Institution	680017019	EHPAD HEIMELIG SITE SEPPOIS LE BAS	Seppois-le-Bas	750721300	FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT	01/03/20		Requalification	PAD	HP	2	21 838 €	Redéploiement	
2020	26599	278275	68	Personnes âgées	EHPAD	Institution	680017407	EHPAD PERE FALLER	Bellemagny	680017381	ASSOCIATION ENTRAIDE PERE FALLER	01/03/20		Requalification	PAD	HP	1	10 919 €	Redéploiement	
2021	26534	278196	68	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	680001427	IME LE CHATEAU DE BOLLWILLER	Bollwiller	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	01/09/21		Transformation	Déf. Intellectuelles	Milieu ordinaire	25	456 790 €	Redéploiement	
2021	25608	277184	68	Enfants	UEEA	Milieu ordinaire	à définir	SNA-UEEA-DEPRT68	à définir	à définir	à définir	01/09/21		Création	Autisme-TED	UE en élémentaire	10	100 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	UEEA
2021	19940	270799	68	Personnes âgées	EHPAD	Institution	680001070	M R DE SOULTZMATT EHPAD	SOULTZMATT	680000759	MAISON DE RETRAITE DE SOULTZMATT	01/01/21		Création	PAD	HP	13	124 800 €	Redéploiement	
2021	26600	278276	68	Personnes âgées	EHPAD	Institution	à définir	Places EHPAD en cours de réaffectation - dép 68	à définir	à définir	à définir	01/01/21		Transformation	PAD	HP	3	46 397 €	Redéploiement	
2021	21898	273165	68	Personnes âgées	EHPAD	Institution	680011327	EHPAD LE CASTEL BLANC MASEVAUX	MASEVAUX	680000403	EHPAD PUBLIC AUTONOME DE MASEVAUX	01/04/21		Extension	PAD	HT	4	53 300 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2021	25411	276946	68	Personnes âgées	EHPAD	Institution	à définir	Places EHPAD en cours de réaffectation - dép 68	à définir	à définir	à définir	01/09/21		Transformation	PAD	HP	4	61 200 €	Redéploiement	
2022	26535	278197	68	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	680014479	SESSAD ST JOSEPH GUEBWILLER	Guebwiller	680015963	GROUPE SAINT SAUVEUR	01/09/22		Transformation	Toutes Déficiences	Milieu ordinaire	5	75 000 €	Redéploiement	
2022	25605	277181	68	Enfants	UEMA	Milieu ordinaire	à définir	SNA-UEMA-DEPT 68	à définir	à définir	à définir	01/09/22		Création	Autisme-TED	UE en maternelle	7	280 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	UEMA
2023	21711	272959	68	Personnes âgées	EHPAD	Institution	680013679	EHPAD KORIAN LES TROIS SAPINS	Thann	250018686	LES BEGONIAS	01/03/23		Transformation	PAD	HP	7	50 025 €	Redéploiement	

année d'installation	Fiche Prog	Fiche Projet	Dpt	Catégorie public	Catégorie structure	Thématique	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places/ Dispositif	Montant	Nature enveloppe niveau 1	Nature enveloppe niveau 2
2023	25411	276945	68	Personnes âgées	EHPAD	Institution	680017407	EHPAD PERE FALLER	Bellemagny	680017381	ASSOCIATION ENTRAIDE PERE FALLER	01/03/23		Transformation	PAD	HP	35	535 500 €	Redéploiement	

année d'installation	Fiche Prog	Fiche Projet	Dpt	Catégorie public	Catégorie structure	Thématique	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places/ Dispositif	Montant	Nature enveloppe niveau 1	Nature enveloppe niveau 2
2019	25410	276942	88	Enfants	IME	Institution	880780515	I. M. E. DU VAL D'AJOL	Val-d'Ajol	540019726	UGE CAM NORD-EST	01/09/19	01/09/19	Requalification	Déf. Intellectuelles	Semi-Internat	9	- €	Redéploiement	
2019	25410	276943	88	Enfants	IME	Institution	880780515	I. M. E. DU VAL D'AJOL	Val-d'Ajol	540019726	UGE CAM NORD-EST	01/09/19	01/09/19	Requalification	Autisme-TED	Internat	6	- €	Redéploiement	
2019	25410	276944	88	Enfants	IME	Institution	880780515	I. M. E. DU VAL D'AJOL	Val-d'Ajol	540019726	UGE CAM NORD-EST	01/09/19	01/09/19	Requalification	Autisme-TED	Semi-Internat	6	- €	Redéploiement	
2019	25412	276948	88	Enfants	ITEP	Institution	880006143	I.T.E.P. "LA COMBE"	Senones	540019726	UGE CAM NORD-EST	01/03/19	01/01/19	Extension	Troubles du comportement	Internat	1	- €	Redéploiement	
2019	25412	276949	88	Enfants	ITEP	Institution	880006671	I.T.E.P D'EPINAL	Épinal	540019726	UGE CAM NORD-EST	01/03/19	01/01/19	Extension	Troubles du comportement	Semi-Internat	2	- €	Redéploiement	
2019	25443	276995	88	Enfants	PCPE	Milieu ordinaire	880781232	IME "CLAIR MATIN" ST-AME	Saint-Amé	880785068	ADAPEI 88	01/12/19	01/12/19	Création	Toutes Déficiences	PCPE	1	150 000 €	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique	Prev. Belgique
2019	25418	276956	88	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	880007455	SESSAD NEUFCHATEAU	Neufchâteau	880000229	INSTITUT MEDICO TECHNIQUE NEUFCHATEAU	01/04/19	01/04/19	Extension	Déf. Intellectuelles	Milieu ordinaire	9	135 000 €	Strat Quinq Develop	
2019	22319	273719	88	Personnes âgées	EHPAD	Institution	880783428	MAISON DE RETRAITE "LA CLAIRIE"	LA BRESSE	880784491	CCAS DE LA BRESSE	01/01/19	01/01/19	Extension	PAD	HP	1	10 700 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2019	19342	272757	88	Personnes âgées	EHPAD	Institution	880786355	MAISON RETRAITE HOPITAL LOCAL FRAIZE	FRAIZE	880780325	HOPITAL LOCAL DE FRAIZE	01/01/19	01/01/19	Extension	Alzheimer	AJ	6	66 163 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2019	25872	277507	88	Personnes âgées	EHPAD	Institution	880786322	RESIDENCE LE COUROGE	Cornimont	880780317	MAISON DE RETRAITE LE COUROGE	01/08/19	01/09/19	Création	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Mesures Nouvelles-PMND	PASA
2019	21148	272246	88	Personnes âgées	EHPAD	Institution	880780564	"LA RESIDENCE OZANAM"	Cheniménil	880003389	CCAS CHENIMENIL	01/09/19	01/10/19	Création	PAD	AJ	2	21 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2019	22321	273721	88	Personnes âgées	EHPAD	Institution	880786314	MAISON DE RETRAITE HOP. LOCAL	CHATEL-SUR-MOSELLE	880780267	HOPITAL LOCAL DE CHATEL SUR MOSELLE	01/10/19	01/10/19	Extension	PAD	HT	1	10 700 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2020	26651	278342	88	Adultes	FAM	Institution	880004049	FAM LE NEUF MOULIN (CH DE RAVENEL)	Mirecourt	880780119	CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL	01/03/20		Extension	Déf. Psy	Internat	8	123 551 €	Transfert	
2020	25721	277309	88	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	Milieu ordinaire	880006366	CAMSP EPINAL	Épinal	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/07/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	1	80 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	Plateforme orientation et coordination Autisme
2020	25418	276957	88	Enfants	SESSAD	Milieu ordinaire	880785647	SESSAD ADAPEI Epinal	Épinal	880785068	ADAPEI 88	01/02/20		Extension	Troubles Langage	Milieu ordinaire	10	180 000 €	Strat Quinq Develop	
2020	26652	278343	88	Personnes âgées	EHPAD	Institution	880783428	MAISON DE RETRAITE "LA CLAIRIE"	Bresse	880784491	CCAS DE LA BRESSE	01/03/20	01/01/20	Transformation	PAD	HP	5	63 825 €	Redéploiement	
2020	21150	272250	88	Personnes âgées	EHPAD	Institution	880781059	MAISON DE RETRAITE SAINT ANDRE	Xertigny	880000310	MAISON DE RETRAITE DE XERTIGNY	01/05/20		Création	Alzheimer	PASA	1	63 800 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	
2020	16507	267622	88	Personnes âgées	EHPAD	Institution	880788849	MAISON RETRAITE "NOTRE DAME"	EPINAL	880784541	C C A S D'EPINAL	01/06/20		Création	Alzheimer	PASA	1	54 684 €	Mesures Nouvelles-Plan Alz	
2020	26673	278368	88	Personnes âgées	EHPAD	Institution	880788849	MAISON RETRAITE "NOTRE DAME"	Épinal	880784541	CCAS D'EPINAL	01/06/20		Transformation	PAD	HP	21	297 197 €	Redéploiement	
2021	26525	278184	88	Adultes	SAMSAH	Milieu ordinaire	à définir	SAMSAH-A-DEFINIR-AAC	à définir	à définir	à définir	01/01/21		Création	Toutes Déficiences	Milieu ordinaire	4	76 000 €	Strat Quinq Develop	Strat Quinq Develop
2021	26525	278184	88	Adultes	SAMSAH	Milieu ordinaire	à définir	SAMSAH-A-DEFINIR-AAC	à définir	à définir	à définir	01/01/21		Création	Toutes Déficiences	Milieu ordinaire	6	114 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	Service d'accompagnement Autisme

année d'installation	Fiche Prog	Fiche Projet	Dpt	Catégorie public	Catégorie structure	Thématique	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places/ Dispositif	Montant	Nature enveloppe niveau 1	Nature enveloppe niveau 2
2021	25600	277175	88	Enfants	UEMA	Milieu ordinaire	à définir	SNA-UEMA-DEPART 88	à définir	à définir	à définir	01/09/21		Création	Autisme-TED	UE en maternelle	7	280 000 €	Stratégie nationale pour l'autisme	UEMA
2021	21591	272807	88	Personnes âgées	EHPAD	Institution	880781059	MAISON DE RETRAITE SAINT ANDRE	Xertigny	880000310	MAISON DE RETRAITE DE XERTIGNY	01/01/21		Création	Alzheimer	AJ	4	42 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2021	15901	261113	88	Personnes âgées	EHPAD	Institution	880786371	MAISON RETRAITE VAL DU MADON MIRECOURT	MIRECOURT	880006325	HOPITAL DU VAL DU MADON	01/01/21		Extension	PAD	HP	24	360 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2021	26652	278370	88	Personnes âgées	EHPAD	Institution	à définir	solde diminution de l'EHPAD Cornimont et diminution EHPAD de Fraize	à définir	à définir	à définir	01/01/21		Transformation	PAD	HP	2	27 771 €	Redéploiement	-
2021	26674	278369	88	Personnes âgées	EHPAD	Institution	880789276	RESID. PERS. AGEES L'AGE D'OR	Saint-Dié-des-Vosges	880001094	S.A.R.L. RESIDENCE L'AGE D'OR	01/04/21		Transformation	PAD	HP	41	432 136 €	Redéploiement	
2021	26674	278369	88	Personnes âgées	EHPAD	Institution	880789276	RESID. PERS. AGEES L'AGE D'OR	Saint-Dié-des-Vosges	880001094	S.A.R.L. RESIDENCE L'AGE D'OR	01/04/21		Transformation	PAD	HT	1	9 931 €	Redéploiement	
2022	21587	272802	88	Personnes âgées	EHPAD	Institution	880783063	MAISON RETRAITE FOUCHARUPT ST-DIE	SAINT-DIE-DES-VOSGES	880780077	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-DIE	01/01/22		Extension	Alzheimer	AJ	6	63 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2022	26652	278344	88	Personnes âgées	EHPAD	Institution	880783063	MAISON RETRAITE FOUCHARUPT ST-DIE	Saint-Dié-des-Vosges	880780077	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-DIE	01/01/22		Transformation	PAD	HT	4	43 420 €	Redéploiement	
2022	26652	278345	88	Personnes âgées	EHPAD	Institution	880783063	MAISON RETRAITE FOUCHARUPT ST-DIE	Saint-Dié-des-Vosges	880780077	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-DIE	01/01/22		Transformation	Alzheimer	PASA	1	54 686 €	Redéploiement	
2022	20721	272711	88	Personnes âgées	EHPAD	Institution	à définir	FUSION RAON / SENONES	à définir	à définir	à définir	01/01/22		Création	PAD	AJ	6	63 000 €	Mesures Nouvelles-PSGA	
2023	21018	272050	88	Adultes	MAS	Institution	880008318	MAS DE RAVENEL	MIRECOURT	à définir	à définir	01/10/23		Transformation	Déf. Psy	Internat	33	2 332 906 €	Transfert	PSY
2023	21018	272050	88	Adultes	MAS	Institution	880008318	MAS DE RAVENEL	MIRECOURT	à définir	à définir	01/10/23		Transformation	Déf. Psy	Internat	15	1 052 767 €	Transfert	PSY

PRIAC GRAND EST 2019-2023

Arrêté n° .... du DGARS en date du .....

Département de la Meuse

Fiche projet	année	Dpt	Public	Catégorie structure	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places	Montant	Nature enveloppe
273669	2019	08	Adultes	MAS	80006414	MAS LES CAMPANULES	AUVILLERS-LES-FORGES	80001407	ASSOCIATION POUR HANDICAPES	01/02/19	01/02/19	Extension	Polyhandicap	Internat	2	158 404,00	Strat Quint Develop
277448	2019	08	Adultes	FAM	80003148	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE LA SOURCE	Taillette	80006810	INSTITUT ALBATROS	01/01/19	01/01/19	Requalification	Autisme-TED	Internat	6	60 000,00	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique
276858	2019	08	Adultes	PCPE	80000011	I.M.E. EDPAMS	Belleville-et-Châtilon-sur-Bar	80008188	EDPAMS JACQUES SOURDILLE	01/12/19	01/12/19	Création	Toutes Déficiences	PCPE	0,01	150 000,00	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique
273668	2021	08	Adultes	FAM	80009996	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE LA BARAUDEL	ATTIGNY	510009665	ASSOC AIDE AUX IMC Nord Est	01/03/20		Extension	Polyhandicap	Internat	4	106 000,00	Strat Quint Develop
277163	2020	08	Adultes	Centre de Ressources	A DEFINIR	SNA - CRA - DIAG ADULTE				01/01/20		Extension	Autisme-TED	Fonction Ressource	0,01	172 500,00	Stratégie nationale pour l'autisme
276704	2020	08	Adultes	SSIAD		Sous-env. pour Développement des services pour adultes handicapés SSIAD-PH				01/03/20		Extension	Toutes Déficiences	SIAD	6	23 347,00	Strat Quint Develop
277694	2020	08	Adultes	Service Expérimental		RELIQUAT-Belgique-à-définir-actuPRIAC2020				01/06/20		Création	Toutes Déficiences	Milieu ordinaire	0,1	130 207,00	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique
277698	2020	08	Adultes	SSIAD		RELIQUAT-CNH-à-définir-actuPRIAC2020				01/06/20		Extension	Toutes Déficiences	SIAD	0,01	210 499,00	Strat Quint Develop
277316	2021	08	Adultes	PCPE		SNA-services-ADULTE				01/01/21		Création	Autisme-TED	PCPE	0,01	939 900,00	Stratégie nationale pour l'autisme
277316	2022	08	Adultes	PCPE		SNA-services-ADULTE				01/01/22		Création	Autisme-TED	PCPE	0,01	1 159 569,00	Stratégie nationale pour l'autisme
277389	2022	08	Adultes	Plateforme d'acc. et de répit		PLATEFORME DE REPIT -OU- IDE DE NUIT POLYHANDICAP				01/01/22		Création	Toutes Déficiences	Plateforme	0,01	521 297,00	Strat Quint Transfo
277732	2019	08	Enfants	Etab. pour Polyhandicapés	80007248	EN_ATTENTE_ACTU_PRIAC_CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE	Warnécourt	540019726	UGE CAM NORD-EST	01/09/19	01/09/19	Transformation	Polyhandicap	Internat	2	206 046,00	Transfert
277732	2019	08	Enfants	Etab. pour Polyhandicapés	80007248	EN_ATTENTE_ACTU_PRIAC_CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE	Warnécourt	540019726	UGE CAM NORD-EST	01/09/19	01/09/19	Transformation	Polyhandicap	Semi-Internat	1	68 682,00	Transfert
278008	2019	08	Enfants	SESSAD	80009913	EN_ATTENTE_ACTU_PRIAC_SESSAD CENTRE DE REEDUCATION MOTRICE	Warnécourt	540019726	UGE CAM NORD-EST	01/09/19	01/09/19	Transformation	Polyhandicap	Milieu ordinaire	4	78 056,00	Transfert
278317	2020	08	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	80003544	CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE	Charleville-Mézières	80006083	ASSOCIA VAS "VERS L'AUTONOMIE DU SUJET	01/12/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	0,01	80 000,00	Transfert
277700	2020	08	Enfants	UEEA	550007066	SESSAD AUTISTES ADAPEI DE LA MEUSE	Bar-le-Duc	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	01/09/20		Création	Autisme-TED	UE en élémentaire	10	100 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
273728	2020	08	Enfants	CAMSP		Sous-env. pour Renforcement des CAMSP et Fonction ressources et neuro développement de CAMSP				01/01/20		Création	Déf. Psy	Fonction Ressource	20	297 216,00	Strat Quint Transfo
276888	2020	08	Enfants	IME		situations critiques - env Belgique - 08				01/06/20		Extension	Toutes Déficiences	Internat	0,01	100 000,00	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique
277170	2020	08	Enfants	UEMA		SNA-UEMA-DEPARTEMENT 08				01/09/20		Création	Autisme-TED	UE en maternelle	10	280 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
278183	2021	08	Enfants	UEEA	A definir	SNA-UEEA-AAC				01/09/21		Création	Autisme-TED	UE en élémentaire	4	43 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme

PRIAC GRAND EST 2019-2023

Arrêté n° .... du DGARS en date du .....

Département de la Haute-Marne

Fiche projet	année	Dpt	Public	Catégorie structure	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places	Montant	Nature enveloppe
278183	2021	08	Enfants	UEEA	A définir	SNA-UEEA-AAC				01/09/21		Création	Autisme-TED	UE en élémentaire	6	57 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
277307	2021	08	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme		SNA-POC-DT08				01/03/21		Création	Autisme-TED	Plateforme	0,01	19 590,83	Transfert
277307	2021	08	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme		SNA-POC-DT08				01/03/21		Création	Autisme-TED	Plateforme	0,01	15 866,18	Transfert
276709	2019	10	Adultes	SAMSAH	100010107	SAMSAH ADAPT	Troyes	930019484	ASSO LADAPT DIMINUE PHYSIQUE TRAVAIL	01/07/19	01/07/19	Extension	Autisme-TED	Milieu ordinaire	5	95 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
269744	2020	10	Adultes	FAM	100001072	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE "L'ADRET"	Vendeuvre-sur-Barse	100005875	APEI AUBE	01/12/20		Extension	Autisme-TED	Accueil temporaire	2	50 000,00	Mesures Nouvelles-3eme Plan Autisme
276164	2020	10	Adultes	FAM	100001072	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE "L'ADRET"	Vendeuvre-sur-Barse	100005875	APEI AUBE	01/12/20		Extension	Autisme-TED	Internat	8	224 000,00	Mesures Nouvelles-3eme Plan Autisme
278205	2020	10	Adultes	ESAT	100001569	ESAT "HORS LES MURS"	Troyes	930019484	ASSO LADAPT DIMINUE PHYSIQUE TRAVAIL	01/07/20		Requalification	Cérébro lésés	Dispositif Hors les Murs	2	24 408,00	Redéploiement
277706	2020	10	Adultes	PCPE		SOUS ENV PCPE DEPART 10				01/11/20		Création	Toutes Déficiences	PCPE	0,01	150 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
273214	2021	10	Adultes	FAM	100009141	FAM RESIDENCE DES LACS D'ORIENT	LUSIGNY-SUR-BARSE	920028560	FONDATION PARTAGE ET VIE	01/01/21		Extension	Autisme-TED	Internat	7	185 500,00	Mesures Nouvelles-3eme Plan Autisme
278206	2020	10	Enfants	IME	100000173	IME GAI SOLEIL	Troyes	100005875	APEI AUBE	01/03/20		Transformation	Autisme-TED	Semi-Internat	2	74 443,00	Redéploiement
277305	2020	10	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	100008556	CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE	Troyes	100005875	APEI AUBE	01/12/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	0,01	80 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
278157	2020	10	Enfants	SESSAD	100009984	SESSAD ALEFPA	Chapelle-Saint-Luc	590799730	ASSO A.L.E.F.P.A.	01/03/20		Extension	Troubles Langage	Milieu ordinaire	4	28 000,00	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2
278219	2020	10	Enfants	SESSAD	100008838	SESSAD AUBTIMISME	Chapelle-Saint-Luc	750022238	AFG AUTISME	01/09/20		Création	Autisme-TED	Milieu ordinaire	5	175 437,00	Stratégie nationale pour l'autisme
276977	2020	10	Enfants	Plateforme		plateforme-diagnostic-autisme-10				01/09/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	0,01	100 000,00	Mesures Nouvelles-3eme Plan Autisme
277306	2020	10	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme		SNA-POC-DT10				01/03/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	0,01	14 068,63	Stratégie nationale pour l'autisme
277172	2021	10	Enfants	UEMA		SNA-UEMA-DEPART 10				01/09/21		Création	Autisme-TED	UE en maternelle	10	280 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
277306	2021	10	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme		SNA-POC-DT10				01/01/21		Création	Autisme-TED	Plateforme	0,01	25 931,37	Transfert
276984	2019	51	Adultes	MAS	510011968	M.A.S "LES ALOUETTES"	Châlons-en-Champagne	510004492	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	01/03/19	01/03/19	Requalification	Polyhandicap	Internat	1,6	109 876,00	Redéploiement
276985	2019	51	Adultes	MAS	510011968	M.A.S "LES ALOUETTES"	Châlons-en-Champagne	510004492	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	01/03/19	01/03/19	Extension	Polyhandicap	Internat	0,4	29 302,00	Strat Qinq Develop
276996	2019	51	Adultes	PCPE	510023328	SESSAD GALILEE	Reims	510009566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	01/12/19	01/12/19	Création	Toutes Déficiences	PCPE	0,01	150 000,00	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique
276978	2020	51	Adultes	MAS	510020688	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISE EPSM MARNE	Châlons-en-Champagne	510000052	ETABT PUBLIC SANTE MENTALE MARNE	01/10/20		Requalification	Déf. Psy	Internat	1	75 000,00	Redéploiement

## PRIAC GRAND EST 2019-2023

Arrêté n° .... du DGARS en date du .....

Budget PRIAC .....

Fiche projet	année	Dpt	Public	Catégorie structure	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places	Montant	Nature enveloppe
278194	2020	51	Adultes	SSIAD	510011562	SSIAD FAMILLES RURALES SUD EST MARNAIS	Vitry-le-François	510006703	FAMILLES RURALES DE LA MARNE	01/03/20		Extension	Toutes Déficiences	SIAD	1	15 000,00	Strat Quint Develop
276939	2020	51	Adultes	SAMSAH		SAMSAH-51-AUTISME-à-définir				01/06/20		Extension	Autisme-TED	Milieu ordinaire	7	133 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
278372	2021	51	Adultes	FAM	510012370	FOYER DE VIE "JEAN CHARCOT"	Châlons-en-Champagne	510009582	A C P E I	01/01/21		Transformation	Toutes Déficiences	Internat	5	98 060,00	Redéploiement
276960	2019	51	Enfants	SESSAD	510024870	SESSAD ACPEI	Châlons-en-Champagne	510009582	A C P E I	01/09/19	01/09/19	Extension	Autisme-TED	Milieu ordinaire	4	140 350,00	Mesures Nouvelles-3eme Plan Autisme
277168	2019	51	Enfants	UEMA	510024870	SESSAD ACPEI	CHALONS EN CHAMPAGNE	510009582	ACPEI	01/09/19	02/09/19	Création	Autisme-TED	UE en maternelle	7	280 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
276982	2019	51	Enfants	ITEP	510016579	ITEP LE RESAC (ALEPPA)	Bezannes	590799730	ASSO A.L.E.F.P.A.	01/03/19	01/03/19	Requalification	Troubles du comportement	Accueil temporaire	1	60 147,00	Redéploiement
276967	2020	51	Enfants	IEM	510023773	IEM ERIC DEGREMONT	Fagnières	510000151	ASS. CRMC -	01/03/20		Requalification	Déf. Motrices	Accueil temporaire	2	180 272,00	Redéploiement
276967	2020	51	Enfants	IEM	510023773	IEM ERIC DEGREMONT	Fagnières	510000151	ASS. CRMC -	01/03/20		Extension	Déf. Motrices	Semi-Internat	2	120 772,00	Redéploiement
276969	2020	51	Enfants	IEM	510023773	IEM ERIC DEGREMONT	Fagnières	510000151	ASS. CRMC -	01/03/20		Requalification	Déf. Motrices	Semi-Internat	3	181 185,00	Redéploiement
278220	2020	51	Enfants	SESSAD	510023781	SESSAD "ROSE DES VENTS" FAGNIERES	Fagnières	510000151	ASS. CRMC -	01/03/20		Transformation	Déf. Motrices	Milieu ordinaire	4	89 223,00	Redéploiement
278250	2020	51	Enfants	Institut d'Education Sensorielle	510000300	CRESVAL INSTITUT MICHEL FANDRE	Reims	510000623	ASS. GESTION DE L'INST MICHEL FANDRE	01/03/20		Requalification	Def sensorielles	Semi-Internat	1	33 671,00	Redéploiement
276963	2020	51	Enfants	SESSAD	510023955	S.S.E.S.A.D DU CRESVAL	Reims	510000623	ASS. GESTION DE L'INST MICHEL FANDRE	01/03/20		Requalification	Def sensorielles	Milieu ordinaire	2	45 000,00	Redéploiement
276961	2020	51	Enfants	SESSAD		SESSAD à confirmer	REIMS	510009566	Les papillons blancs en champagne	01/06/20		Extension	Autisme-TED	Milieu ordinaire	6	210 524,00	Mesures Nouvelles-3eme Plan Autisme
277450	2020	51	Enfants	IME	510000342	INSTITUT MEDICO EDUCATIF	Châlons-en-Champagne	510009582	A C P E I	01/09/20		Requalification	Déf. Intellectuelles	Internat	5	100 000,00	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique
278208	2020	51	Enfants	IME	510000342	INSTITUT MEDICO EDUCATIF	Châlons-en-Champagne	510009582	A C P E I	01/03/20		Requalification	Déf. Intellectuelles	Accueil temporaire	2	103 136,00	Redéploiement
278209	2020	51	Enfants	SESSAD	510015308	SESSAD ELAN ARGONNAIS	Suippes	510009640	ASSOCIATION ELAN ARGONNAIS	01/09/20		Transformation	Déf. Intellectuelles	Milieu ordinaire	4	38 808,00	Redéploiement
277297	2020	51	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	510023815	CAMSP "BIEN NAITRE EN CHAMPAGNE-ARDENN	Reims	510009665	ASSOC AIDE AUX IMC NORD-EST	01/06/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	0,01	115 172,09	Stratégie nationale pour l'autisme
277300	2020	51	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	510023815	CAMSP "BIEN NAITRE EN CHAMPAGNE-ARDENN	Reims	510009665	ASSOC AIDE AUX IMC NORD-EST	01/06/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	0,01	4 827,91	Transfert
278212	2020	51	Enfants	SESSAD	510023690	SESSAD 51 "LUCY LEBON"	Vitry-le-François	520783044	FONDATION LUCY LEBON	01/03/20		Extension	Déf. Intellectuelles	Milieu ordinaire	3	23 125,00	Redéploiement
277451	2020	51	Enfants	SESSAD	510023765	SESSAD ASSOCIATION ANAIS	Reims	610000754	ANAIS - ALENCON	01/03/20		Création	Déf. Motrices	Milieu ordinaire	3	45 654,00	Redéploiement
272818	2021	51	Enfants	IME	510000458	IME "LE CLOS VILLERS"	VILLERS-FRANQUEUX	510009673	G P E A J H DE LA MARNE	01/01/21		Requalification	Déf. Intellectuelles	Accueil temporaire	1	28 930,00	Redéploiement
277179	2022	51	Enfants	UEMA		SNA-UEMA-DEPT51				01/09/22		Création	Autisme-TED	UE en maternelle	10	280 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme

PRIAC GRAND EST 2019-2023

Arrêté n° .... du DGARS en date du .....

Durée PRIAC : ..... mois

Fiche projet	année	Dpt	Public	Catégorie structure	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places	Montant	Nature enveloppe
276702	2019	52	Adultes	SSIAD	520784208	SSIAD DE JOINVILLE	Joinville	520780040	HOPITAL DE JOINVILLE	01/09/19	01/09/19	Extension	Toutes Déficiences	SIAD	3	34 998,00	Strat Quint Develop
276700	2019	52	Adultes	PCPE	520780198	IME LE BOIS L'ABBESE SAINT DIZIER	Saint-Dizier	520782988	ASSOCIATION LE BOIS L'ABBESE	01/11/19	01/11/19	Création	Toutes Déficiences	PCPE	0,1	150 000,00	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique
273681	2019	52	Adultes	FAM	520004888	FAM APAJH	BREUVANNES-EN-BASSIGNY	750050916	FEDERATION DES APAJH	01/04/19	02/04/19	Transformation	Toutes Déficiences	Internat	8	200 000,00	Strat Quint Transfo
278176	2020	52	Adultes	SSIAD	520783341	SSIADPA - CH DE CHAUMONT	Chaumont	520780032	CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT	01/12/20		Création	Toutes Déficiences	SIAD	2	29 096,00	Strat Quint Develop
276980	2019	52	Enfants	ITEP	520780206	ITEP HENRI VIET VAL DE MEUSE	Val-de-Meuse	590799730	ASSO A.L.E.F.P.A.	01/09/19	01/09/19	Requalification	Troubles du comportement	Semi-Internat	4	112 000,00	Redéploiement
277446	2019	52	Enfants	SESSAD	520784299	SESSAD PIERRE LOUCHET MONTIGNY-LE-ROI	Val-de-Meuse	590799730	ASSO A.L.E.F.P.A.	01/09/19	01/09/19	Requalification	Troubles du comportement	Milieu ordinaire	4	68 000,00	Redéploiement
278301	2020	52	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	520002593	CAMSP DU CH DE LA HAUTE MARNE	Saint-Dizier	520780081	CH DE LA HAUTE-MARNE	01/12/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	0,01	80 000,00	Transfert
278181	2020	52	Enfants	SESSAD	520003872	SESSAD TSL	Chaumont	520782004	ADPEP 52	01/03/20		Extension	Troubles Langage	Milieu ordinaire	2	40 491,00	Stratégie nationale pour l'autisme
278181	2020	52	Enfants	SESSAD	520003872	SESSAD TSL	Chaumont	520782004	ADPEP 52	01/03/20		Extension	Troubles Langage	Milieu ordinaire	1	8 956,00	Mesures Nouvelles-3eme Plan Autisme
276705	2020	52	Enfants	ITEP	520003070	ITEP MONTIER EN DER	Montier-en-Der	520783044	FONDATION LUCY LEBON	01/03/20		Requalification	Troubles du comportement	Internat	5	50 000,00	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique
278214	2020	52	Enfants	ITEP	520003138	ITEP ADOLESCENT LUCY LEBON ST DIZIER	Saint-Dizier	520783044	FONDATION LUCY LEBON	01/03/20		Requalification	Troubles du comportement	Semi-Internat	5	1,00	Redéploiement
278213	2020	52	Enfants	SESSAD	520783960	SESSAD DE MONTIER-EN-DER	Montier-en-Der	520783044	FONDATION LUCY LEBON	01/03/20		Extension	Déf. Intellectuelles	Milieu ordinaire	3	23 125,00	Redéploiement
278339	2020	52	Enfants	IME	520780404	IME VAL DE SUIZE	Chaumont	540019726	UGE CAM NORD-EST	01/03/20		Requalification	Déf. Intellectuelles	Semi-Internat	5	45 000,00	Redéploiement
278340	2020	52	Enfants	SESSAD	520784471	SESSAD BROTTE	Chaumont	540019726	UGE CAM NORD-EST	01/03/20		Création	Déf. Intellectuelles	Milieu ordinaire	2	35 000,00	Redéploiement
277180	2022	52	Enfants	UEMA		SNA-UEMA-DEPT52				01/09/22		Création	Autisme-TED	UE en maternelle	10	280 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
277310	2022	52	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme		SNA-POC-DT52-reliquat				01/01/22		Création	Autisme-TED	Plateforme	0,01	27 176,88	Transfert
248493	2019	54	Adultes	MAS	540023793	HEBERGEMENT RELAIS MEDICALISEE	NANCY	540001385	ALAGH	04/02/19	01/03/19	Création	Cérébro lésés	Internat	20	1 750 000,00	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2
273685	2019	54	Adultes	MAS	540021227	MAS EPIDOM ( OHS )	DOMMARTIN-LES-TOUL	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	04/02/19	01/03/19	Requalification	Cérébro lésés	Externat	4	276 000,00	Redéploiement
277709	2019	54	Adultes	PCPE	540004447	SCE SOINS EDUC SPEC DOM AEIM	Villers-lès-Nancy	540006749	A.E.I.M.	01/11/19	01/11/19	Création	Toutes Déficiences	PCPE	0,05	300 000,00	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique
276701	2019	54	Adultes	SAMSAH	540023967	SAMSAH TERRES DE LORRAINE	Toul	540019916	ASSOCIATION ESPOIR 54	01/07/19	01/07/19	Extension	Déf. Psy	Milieu ordinaire	9	135 000,00	Strat Quint Develop
277699	2019	54	Adultes	PCPE	540020302	SESSAD VIVRE AVEC L'AUTISME	Malzéville	540020294	ASSOCIATION VIVRE AVEC L'AUTISME	01/11/19	01/11/19	Création	Autisme-TED	PCPE	0,05	300 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
278180	2020	54	Adultes	FAM	540021219	FAS de Diarville	DIARVILLE	540000877	ASSOCIATION FONDATION BOMPARD	01/03/20		Extension	Déf. Intellectuelles	Internat	2	58 818,00	Strat Quint Develop

PRIAC GRAND EST 2019-2023

Arrêté n° .... du DGARS en date du .....

Dossier PRIAC ..... en ligne

Fiche projet	année	Dpt	Public	Catégorie structure	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places	Montant	Nature enveloppe
278180	2020	54	Adultes	FAM	540021219	FAS de Diarville	DIARVILLE	540000877	ASSOCIATION FONDATION BOMPARD	01/03/20		Extension	Déf. Intellectuelles	Internat	2	56 079,00	Strat Qinq Develop
278180	2020	54	Adultes	FAM	540021219	FAS de Diarville	DIARVILLE	540000877	ASSOCIATION FONDATION BOMPARD	01/03/20		Extension	Déf. Intellectuelles	Internat	1	19 210,00	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2
278180	2020	54	Adultes	FAM	540021219	FAS de Diarville	DIARVILLE	540000877	ASSOCIATION FONDATION BOMPARD	01/03/20		Extension	Déf. Intellectuelles	Internat	1	18 893,00	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2
278180	2020	54	Adultes	FAM	540021219	FAS de Diarville	DIARVILLE	540000877	ASSOCIATION FONDATION BOMPARD	01/03/20		Extension	Déf. Intellectuelles	Internat	1	20 000,00	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2
273726	2020	54	Adultes	MAS	540004538	MAS IRENE PIERRE A NANCY ALAGH	Nancy	540001385	A L A G H	01/10/20		Création	Toutes Déficiences	Dispositif Hors les Murs	4	320 000,00	Strat Qinq Develop
278199	2020	54	Adultes	MAS	540005436	MAS LUCIEN GILLET	Vandoeuvre-lès-Nancy	540006749	A.E.I.M.	01/09/20		Transformation	PHV	Internat	4	333 976,00	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique
278199	2020	54	Adultes	MAS	540005436	MAS LUCIEN GILLET	Vandoeuvre-lès-Nancy	540006749	A.E.I.M.	01/09/20		Transformation	PHV	Internat	1	51 024,00	Redéploiement
278200	2020	54	Adultes	FAM	540019981	FOYER OCCUPATIONNEL EMILE CIBULKA	Neuves-Maisons	540006749	A.E.I.M.	01/09/20		Transformation	PHV	Internat	6	147 952,00	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique
278200	2020	54	Adultes	FAM	540019981	FOYER OCCUPATIONNEL EMILE CIBULKA	Neuves-Maisons	540006749	A.E.I.M.	01/09/20		Transformation	PHV	Internat	4	102 048,00	Redéploiement
278202	2020	54	Adultes	SAMSAH	540020682	SAMSAH POUR ADULTES HANDICAPES (AEIM)	Neuves-Maisons	540006749	A.E.I.M.	01/09/20		Extension	PHV	Milieu ordinaire	5	75 000,00	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique
278175	2020	54	Adultes	FAM	540020674	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE ( ARS )	Nancy	540007887	ASS "ACCUEIL ET REINSERTION SOCIALE"	01/03/20		Extension	Toutes Déficiences	Internat	2	20 000,00	Strat Qinq Develop
278173	2020	54	Adultes	FAM	540020344	FAM " LES CHARMILLES "	Malzéville	540020294	ASSOCIATION VIVRE AVEC L'AUTISME	01/03/20		Extension	Autisme-TED	Semi-Internat	1	25 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
277696	2021	54	Adultes	Centre de Ressources	à créer	centre ressources polyhandicap		540006749	AEIM	01/01/21		Création	Polyhandicap	Fonction Ressource	0	90 000,00	Strat Qinq Develop
277696	2021	54	Adultes	Centre de Ressources	à créer	centre ressources polyhandicap		540006749	AEIM	01/01/21		Création	Polyhandicap	Fonction Ressource	0	70 000,00	Strat Qinq Develop
276964	2019	54	Enfants	SESSAD	540009933	SCE ACCOMP EDUC ET PEDAGOGIQUE - CEDV	Nancy	540001013	FOND INST JEUNES AVEUGLES ET DEF VIS	01/07/19	01/07/19	Extension	Déf. Visuelles	Milieu ordinaire	5	75 000,00	Strat Qinq Develop
272220	2019	54	Enfants	ITEP	540021151	ITEP DE BRIEY (OHS)	Briey	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	01/02/19	01/02/19	Extension	Troubles du comportement	Internat	5	300 000,00	Redéploiement
276892	2019	54	Enfants	ITEP	540021151	ITEP DE BRIEY (OHS)	Briey	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	01/02/19	01/02/19	Extension	Troubles du comportement	Internat	2	100 000,00	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2
276912	2019	54	Enfants	ITEP	540021151	ITEP DE BRIEY (OHS)	Briey	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	01/02/19	01/02/19	Extension	Troubles du comportement	Internat	3	150 000,00	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique
276913	2019	54	Enfants	ITEP	540021151	ITEP DE BRIEY (OHS)	Briey	540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	01/02/19	01/02/19	Extension	Troubles du comportement	Semi-Internat	5	300 000,00	Redéploiement
272699	2019	54	Enfants	IME	540000833	I.M.E."LES 3 TILLEULS"	CHENIERES	540006749	A.E.I.M.	01/12/19	01/12/19	Extension	Déf. Intellectuelles	Internat	11	479 035,00	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique
272699	2019	54	Enfants	IME	540000833	I.M.E."LES 3 TILLEULS"	CHENIERES	540006749	A.E.I.M.	01/12/19	01/12/19	Extension	Déf. Intellectuelles	Internat	1	48 991,00	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique
272699	2019	54	Enfants	IME	540000833	I.M.E."LES 3 TILLEULS"	CHENIERES	540006749	A.E.I.M.	01/12/19	01/12/19	Extension	Déf. Intellectuelles	Accueil temporaire	3	146 974,00	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique
276951	2019	54	Enfants	SESSAD	540020302	SESSAD VIVRE AVEC L'AUTISME	Malzéville	540020294	ASSOCIATION VIVRE AVEC L'AUTISME	01/07/19	01/07/19	Extension	Autisme-TED	Milieu ordinaire	6	180 000,00	Strat Qinq Develop

PRIAC GRAND EST 2019-2023

Arrêté n° .... du DGARS en date du .....

Du 01/01/2019 au 31/12/2023

Fiche projet	année	Dpt	Public	Catégorie structure	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places	Montant	Nature enveloppe
277302	2020	54	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	540019775	CAMSP DU PAYS HAUT ( APAMSP )	Mont-Saint-Martin	540001856	APAMSP	01/04/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	0,01	115 172,09	Stratégie nationale pour l'autisme
277303	2020	54	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	540019775	CAMSP DU PAYS HAUT ( APAMSP )	Mont-Saint-Martin	540001856	APAMSP	01/04/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	0,01	4 827,91	Transfert
278218	2020	54	Enfants	SESSAD	540022662	SESSAD MAXEVILLE ASSOCIATION JB THIERY	Maxéville	540002177	ASSOCIATION JEAN-BAPTISTE THIERY	01/03/20		Transformation	Autisme-TED	Milieu ordinaire	13	609 825,00	Redéploiement
278172	2020	54	Enfants	SESSAD	540020302	SESSAD VIVRE AVEC L'AUTISME	Malzéville	540020294	ASSOCIATION VIVRE AVEC L'AUTISME	01/03/20		Extension	Autisme-TED	Milieu ordinaire	5	120 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
277169	2020	54	Enfants	UEMA		SNA - uema - Département 54				01/09/20		Création	Autisme-TED	UE en maternelle	10	280 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
277185	2020	54	Enfants	UEEA		SNA-UEEA-DEPART54				01/09/20		Création	Autisme-TED	UE en élémentaire	10	100 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
278432	2020	54	Enfants	IME		situations critiques - DEPT 54			situations critiques	01/06/20		Extension	Toutes Déficiences	Internat	0,01	200 000,00	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique
277177	2022	54	Enfants	UEMA		SNA-UEMA-DEPARTEMENT 54				01/09/22		Création	Autisme-TED	UE en maternelle	10	280 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
277701	2019	55	Adultes	PCPE	550003545	SESSAD DEFICIENTS AUDITIFS	Bar-le-Duc	550003933	ASS PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	01/11/19	01/11/19	Création	Toutes Déficiences	PCPE	0,05	150 000,00	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique
277712	2019	55	Adultes	PCPE	550005961	SESSAD BAR LE DUC	Bar-le-Duc	550007561	SEISAAM	01/11/19	01/11/19	Création	Toutes Déficiences	PCPE	0,05	150 000,00	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique
260052	2019	55	Adultes	SAMSAH	550007660	SAMSAH LES TROIS DOMAINES	LES TROIS DOMAINES	930019484	AAP SAMSAH polyvalent	01/10/19	01/10/19	Création	Toutes Déficiences	Milieu ordinaire	10	160 000,00	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2
278217	2020	55	Adultes	MAS	550001028	MAS LES PLEIADES COMMERCY JB THIERY	Commercy	540002177	ASSOCIATION JEAN-BAPTISTE THIERY	01/03/20		Requalification	Autisme-TED	Internat	13	130 000,00	Redéploiement
276974	2020	55	Adultes	FAM	550005698	FAM RES J.FONTAINE SITE VERDUN	Verdun	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	01/03/20		Requalification	Déf. Psy	Internat	9	35 000,00	Redéploiement
278167	2020	55	Adultes	FAM	550005698	FAM RES J.FONTAINE SITE VERDUN	Verdun	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	01/03/20		Requalification	Autisme-TED	Internat	10	100 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
272660	2020	55	Adultes	FAM	550007058	FAM ADOSSE AU FAS DE CLERMONT	Clermont-en-Argonne	550007561	SEISAAM	01/01/20	01/01/20	Création	PHV	Internat	6	149 298,00	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2
276859	2019	55	Enfants	Etab. Expérimental EH	550005706	INSTITUT MEDICO-EDUCATIF	Vassincourt	550005003	ADAPEI DE LA MEUSE	01/06/19	01/06/19	Création	Déf. Intellectuelles	Accueil temporaire	6	278 000,00	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique
277301	2020	55	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	550005532	CAMSP DU NORD MEUSIEN	Verdun	540001856	APAMSP	01/06/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	0,01	80 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
278165	2020	55	Enfants	SESSAD	550003545	SESSAD DEFICIENTS AUDITIFS	Bar-le-Duc	550003933	ASS PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	01/03/20		Extension	Déf. Auditives	Milieu ordinaire	4	72 000,00	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2
277452	2020	55	Enfants	SESSAD	550004972	SESSAD DE L'APF	Verdun	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/01/20	01/01/20	Création	Evolution du public - polyhandicap	Milieu ordinaire	3	51 000,00	Redéploiement
278296	2020	55	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme		reliquat-PCO DT 55				01/07/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	0,01	40 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
278567	2022	55	Enfants	UEMA		SNA-UEMA-DT55				01/09/22		Création	Autisme-TED	UE en maternelle	10	280 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme

## PRIAC GRAND EST 2019-2023

Arrêté n° .... du DGARS en date du .....

Budget PRIAC .....

Fiche projet	année	Dpt	Public	Catégorie structure	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places	Montant	Nature enveloppe
260383	2019	57	Adultes	MAS	570027227	MAS DE LONGEVILLE LES SAINT AVOLD	LONGEVILLE LES SAINT AVOLD	540019726	UGE CAM NORD EST	01/01/19	01/01/19	Transformation	Cérébro lésés	Internat	30	3 000 000,00	Transfert
260383	2019	57	Adultes	MAS	570027227	MAS DE LONGEVILLE LES SAINT AVOLD	LONGEVILLE LES SAINT AVOLD	540019726	UGE CAM NORD EST	01/01/19	01/01/19	Création	Cérébro lésés	Internat	20	1 000 000,00	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2
260397	2019	57	Adultes	FAM	570027235	FAM DE LONGEVILLE LES SAINT AVOLD	LONGEVILLE LES SAINT AVOLD	540019726	UGE CAM Nord Est	01/01/19	01/02/19	Transformation	Déf. Psy	Internat	20	500 000,00	Transfert
272199	2019	57	Adultes	MAS	570027466	Maison d'Accueil Spécialisée	LORQUIN	570000133	CENTRE HOSPITALIER DE LORQUIN	01/01/19	01/01/19	Transformation	Déf. Psy	Internat	7	252 934,82	Transfert
272199	2019	57	Adultes	MAS	570027466	Maison d'Accueil Spécialisée	LORQUIN	570000133	CENTRE HOSPITALIER DE LORQUIN	01/01/19	01/01/19	Transformation	Déf. Psy	Accueil temporaire	2	133 474,88	Transfert
272199	2019	57	Adultes	MAS	570027466	Maison d'Accueil Spécialisée	LORQUIN	570000133	CENTRE HOSPITALIER DE LORQUIN	01/01/19	01/01/19	Transformation	Déf. Psy	Semi-Internat	3	200 212,30	Transfert
276940	2019	57	Adultes	SSIAD	570012559	SSIAD DE LA VALLE DE LA BIEVRE	Troisfontaines	570001354	ASS ST CHRISTOPHE DE WALSCHEID	01/07/19	01/10/19	Extension	Toutes Déficiences	SIAD	4	60 000,00	Strat Quinq Develop
249322	2019	57	Adultes	MAS	570027177	MAS DE HAYANGE	HAYANGE	570005165	CHR METZ-THIONVILLE HOPITAL DE MERCY	01/12/19	01/12/19	Transformation	Cérébro lésés	Internat	5,5	625 000,00	Transfert
249322	2019	57	Adultes	MAS	570027177	MAS DE HAYANGE	HAYANGE	570005165	CHR METZ-THIONVILLE HOPITAL DE MERCY	01/12/19	01/12/19	Transformation	Cérébro lésés	Internat	2	125 000,00	Transfert
273623	2019	57	Adultes	MAS	570027177	MAS DE HAYANGE	HAYANGE	570005165	CHR METZ-THIONVILLE	01/12/19	01/12/19	Création	Cérébro lésés	Internat	2,5	250 000,00	Strat Quinq Transfo
260401	2019	57	Adultes	FAM	570024604	FAM "LES APOGEES"	FORBACH	570008086	A.F.A.E.I DE ROSSELLE ET NIED	14/06/19	14/06/19	Transformation	Autisme-TED	Internat	15	404 721,00	Transfert
277477	2019	57	Adultes	Etab. Experimental AH	570005090	I.E.M. DE METZ	Metz	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/07/19	01/12/19	Extension	Polyhandicap	Externat	6	70 000,00	Redéploiement
277454	2019	57	Adultes	MAS	570011718	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE AUGNY	Augny	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/08/19	12/08/19	Extension	Polyhandicap	Internat	1	41 267,00	Redéploiement
277455	2019	57	Adultes	MAS	570011718	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE AUGNY	Augny	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/08/19	12/08/19	Extension	Polyhandicap	Semi-Internat	2	82 534,00	Redéploiement
277702	2019	57	Adultes	PCPE	570011718	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE AUGNY	Augny	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/11/19	01/10/19	Création	Toutes Déficiences	PCPE	0,1	150 000,00	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique
277457	2019	57	Adultes	MAS	570023788	MAS DE ROHRBACH LES BITCHE	Rohrbach-lès-Bitche	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/09/19	01/09/19	Extension	Polyhandicap	Externat	6	181 000,00	Redéploiement
277742	2019	57	Adultes	CPO	570028829	EN_ATTENTE_ACTU_PRIAC_"EPNAK - CRP DE METZ JEAN MOULIN"	Metz	910808781	ETAB PUBLIC NAT ANTOINE KOENIGSWARTER	30/09/19	01/09/19	Extension	Toutes Déficiences	Internat	5	150 000,00	Redéploiement
278158	2020	57	Adultes	MAS	570027466	MAS DU CH DE LORQUIN	Lorquin	570000133	CH DE LORQUIN	01/03/20		Extension	Déf. Psy	Internat	6	157 587,00	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2
278373	2020	57	Adultes	MAS	570023366	MAS CHS Sarreguemines	Sarreguemines	570000141	CHS DE SARREGUEMINES	01/04/20		Transformation	Déf. Psy	Internat	37	2 704 774,00	Transfert
278373	2020	57	Adultes	MAS	570023366	MAS CHS Sarreguemines	Sarreguemines	570000141	CHS DE SARREGUEMINES	01/04/20		Transformation	Déf. Psy	Semi-Internat	5	245 390,00	Transfert
278163	2020	57	Adultes	SSIAD	570012849	SSIAD DE COURCELLES CHAUSSY/SOLGNE	Courcelles-Chaussy	570000877	ASSOCIATION FONDATION BOMPARD	01/06/20		Extension	Toutes Déficiences	SIAD	1	15 675,00	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2
276933	2020	57	Adultes	MAS	570023770	MAS DE CUVRY	Cuvry	570000877	ASSOCIATION FONDATION BOMPARD	01/07/20		Création	Polyhandicap	Accueil temporaire	2	90 000,00	Strat Quinq Develop
276934	2020	57	Adultes	MAS	570023770	MAS DE CUVRY	Cuvry	570000877	ASSOCIATION FONDATION BOMPARD	01/07/20		Création	Polyhandicap	Accueil temporaire	2	90 000,00	Strat Quinq Develop

PRIAC GRAND EST 2019-2023

Arrêté n° .... du DGARS en date du .....

Département de la Moselle

Fiche projet	année	Dpt	Public	Catégorie structure	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places	Montant	Nature enveloppe
277848	2020	57	Adultes	FAM	570005660	FAM BERNARD DELFORGE	Marange-Silvange	570001438	ASSOC. "FOYER BERNARD DELFORGE"	01/11/20		Extension	Déf. Motrices	Accueil temporaire	1	0,01	Redéploiement
277703	2020	57	Adultes	PCPE		SOUS ENVP PCPE DEPT 57				01/09/20		Création	Toutes Déficiences	PCPE	0,01	150 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
273663	2021	57	Adultes	MAS	570013607	M.A.S. POUR ADULTES HANDICAPES	MARLY	570012518	ETS PUBLIC DEPART ADULTES HANDICAPES	01/04/21		Création	Toutes Déficiences	Accueil temporaire	3	207 000,00	Strat Qinq Develop
277165	2019	57	Enfants	UEMA	570005561	SESSAD - APEI DE THIONVILLE	Thionville	570008094	APEI DE THIONVILLE	01/09/19	01/09/19	Création	Autisme-TED	UE en maternelle	7	280 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
277781	2019	57	Enfants	IME	570000315	I.M.E. "LE ROSAIRE"	Rettel	670014604	FONDATION VINCENT DE PAUL	01/09/19	01/09/19	Requalification	Déf. Intellectuelles	Semi-Internat	2	0,01	Redéploiement
277783	2019	57	Enfants	SESSAD	A CREER	EN_ATTENTE_ACTU_PRIAC_SESSAD	THONVILLE	670014604	FONDATION VINCENT DE PAUL	01/09/19	01/09/19	Transformation	Toutes Déficiences	Milieu ordinaire	10	0,01	Redéploiement
277764	2019	57	Enfants	ITEP		ITEP DE THIONVILLE	THONVILLE	670014604	FONDATION VINCENT DE PAUL	01/09/19	01/09/19	Transformation	Toutes Déficiences	Semi-Internat	8	0,01	Redéploiement
277453	2019	57	Enfants	SESSAD	570027110	SESSAD PRO "MOISSONS NOUVELLES"	Boulay-Moselle	750720831	ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES	01/09/19	01/09/19	Extension	Troubles du comportement	Milieu ordinaire	3	66 381,00	Redéploiement
277453	2019	57	Enfants	SESSAD	570027110	SESSAD PRO "MOISSONS NOUVELLES"	Boulay-Moselle	750720831	ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES	01/09/19	01/09/19	Extension	Troubles du comportement	Milieu ordinaire	3	66 381,00	Redéploiement
278216	2020	57	Enfants	IME	570000190	I.M.PRO. DE MORHANGE	Morhange	570008045	CMSEA	01/03/20		Requalification	Déf. Intellectuelles	Semi-Internat	4	1,00	Redéploiement
276706	2020	57	Enfants	IME	570000745	I.M.E. "LE POINT DU JOUR"	Pierrevillers	570008078	APEI DE LA VALLEE DE L'ORNE	01/09/20		Requalification	Déf. Intellectuelles	Accueil temporaire	2	128 000,00	Strat Qinq Transfo
276706	2020	57	Enfants	IME	570000745	I.M.E. "LE POINT DU JOUR"	Pierrevillers	570008078	APEI DE LA VALLEE DE L'ORNE	01/09/20		Requalification	Déf. Intellectuelles	Accueil temporaire	5	247 416,00	Redéploiement
276706	2020	57	Enfants	IME	570000745	I.M.E. "LE POINT DU JOUR"	Pierrevillers	570008078	APEI DE LA VALLEE DE L'ORNE	01/09/20		Requalification	Déf. Intellectuelles	Accueil temporaire	1	90 161,00	Strat Qinq Develop
277782	2020	57	Enfants	IME	570000315	I.M.E. "LE ROSAIRE"	Rettel	670014604	FONDATION VINCENT DE PAUL	01/01/20	01/01/20	Requalification	Déf. Intellectuelles	Augmentation Amplitudes Ouverture	12	0,01	Redéploiement
277308	2020	57	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	570004044	CAMSP APF DE MOSELLE SITE DE METZ	Metz	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/04/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	0,01	120 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
276952	2020	57	Enfants	SESSAD	570005066	SESSAD / APF FREYMING	Freyding-Merlebach	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/01/20	01/01/20	Extension	Polyhandicap	Milieu ordinaire	5	90 000,00	Strat Qinq Develop
277460	2020	57	Enfants	IEM	570005082	I.E.M. DE MOSELLE -TERRITOIRE DE METZ	Ars-Laquenexy	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/02/20		Extension	Déf. Motrices	Accueil séquentiel	1	9 600,00	Redéploiement
278215	2020	57	Enfants	SESSAD	570027110	SESSAD PRO "MOISSONS NOUVELLES"	Boulay-Moselle	750720831	ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES	01/03/20		Requalification	Troubles du comportement	Milieu ordinaire	2	12 580,00	Redéploiement
277183	2020	57	Enfants	UEEA		SNA-UEEA-DEPRT 57				01/09/20		Création	Autisme-TED	UE en élémentaire	0,01	100 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
273727	2021	57	Enfants	CAMSP	A DEFINIR	a definir	Saint-Avoid		A DEFINIR	01/01/21		Extension	Toutes Déficiences	Ambulatoire		120 000,00	Strat Qinq Develop
278561	2021	57	Enfants	UEMA		SNA-UEMA-DEPART57				01/09/21		Création	Autisme-TED	UE en maternelle	10	280 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
277007	2019	67	Adultes	MAS	670019165	MAS DU CENTRE MEDICO-SOCIAL	Saales	670013754	UGECAM ALSACE	01/07/19	01/07/19	Transformation	Polyhandicap	Internat	24	1 792 848,00	Transfert

PRIAC GRAND EST 2019-2023

Arrêté n° .... du DGARS en date du .....

Département de la Région Grand Est

Fiche projet	année	Dpt	Public	Catégorie structure	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places	Montant	Nature enveloppe
277704	2019	67	Adultes	PCPE	670795772	SESSAD LE TREPLIN	Strasbourg	670794692	AAPEI STRASBOURG ET ENVIRONS	01/11/19	01/11/19	Création	Toutes Déficiences	PCPE	0,1	300 000,00	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique
276698	2020	67	Adultes	Centre de Ressources	à créer	CREHPSY		670001338	Route Nouvelle Alsace	01/01/20		Création	Déf. Psy	Fonction Ressource	0,1	47 225,00	Strat Quint Develop
276698	2020	67	Adultes	Centre de Ressources	à créer	CREHPSY		670001338	Route Nouvelle Alsace	01/01/20		Création	Déf. Psy	Fonction Ressource	0,01	112 775,00	Strat Quint Develop
277008	2020	67	Adultes	MAS	670019165	MAS DU CENTRE MEDICO-SOCIAL	Saales	670013754	UGE CAM ALSACE	01/04/20		Transformation	Polyhandicap	Internat	6	448 212,00	Transfert
278210	2020	67	Adultes	FAM	670006113	FAM LE CHATAIGNER ET FAM LE CHARME	Châtenois	670794825	APEI CENTRE ALSACE	01/09/20		Extension	Déf. Intellectuelles	Internat	4	69 000,00	Redéploiement
276938	2020	67	Adultes	SAMSAH	670014976	SAMSAH APEI CENTRE ALSACE	Sélestat	670794825	APEI CENTRE ALSACE	01/03/20		Extension	Déf. Psy	Milieu ordinaire	5	75 000,00	Strat Quint Develop
278537	2020	67	Adultes	SAMSAH		SAMSAH-67-CNH-A DEFINIR				01/06/20		Extension	Déf. Psy	Milieu ordinaire	5	75 000,00	Strat Quint Develop
278192	2021	67	Adultes	MAS	670797695	MAS CATHERINE ZELL	Bischwiller	670000223	FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF	01/01/21		Extension	Déf. non précisée	Internat	10	702 420,00	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2
277839	2021	67	Adultes	MAS	670015338	MAS ARSEA STRASBOURG	Strasbourg	670794163	ASSOCIATION ARSEA	01/01/21		Extension	Déf. Intellectuelles	Internat	7	491 248,00	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2
278193	2021	67	Adultes	MAS	670015338	MAS ARSEA STRASBOURG	Strasbourg	670794163	ASSOCIATION ARSEA	01/01/21		Extension	Déf. Intellectuelles	Internat	3	211 172,00	Strat Quint Develop
277930	2019	67	Enfants	SESSAD	670009158	SESSAD DIEMERINGEN	Diemeringen	670000298	AAPEI DE L'ALSACE BOSSUE	01/10/19	01/11/19	Extension	Autisme-TED	Milieu ordinaire	3	55 000,00	Mesures Nouvelles-3eme Plan Autisme
277929	2019	67	Enfants	SESSAD	670798230	SESSAD APH INGWILLER	Ingwiller	670000942	APH DES VOSGES DU NORD	15/10/19	01/11/19	Extension	Autisme-TED	Milieu ordinaire	3	44 709,00	Mesures Nouvelles-3eme Plan Autisme
276648	2019	67	Enfants	Equipe Mobile	670780329	ITEP LES MOUETTES	Strasbourg	670014604	FONDATION VINCENT DE PAUL	01/01/19	01/01/19	Création	Troubles du comportement	Ambulatoire	0,02	5 563,00	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2
276648	2019	67	Enfants	Equipe Mobile	670780329	ITEP LES MOUETTES	Strasbourg	670014604	FONDATION VINCENT DE PAUL	01/01/19	01/01/19	Création	Troubles du comportement	Ambulatoire	0,03	69 437,00	Marge Gestion
277784	2019	67	Enfants	ITEP	670791623	EN_ATTENTE_ACTUALISATION_PRIAC_ITEP SAINT CHARLES	Schiltigheim	670014604	FONDATION VINCENT DE PAUL	01/09/19	01/09/19	Requalification	Troubles du comportement	Semi-Internat	10	0,01	Redéploiement
277182	2019	67	Enfants	UEEA	670798297	SESSAD AUGUSTE JACOUTOT	Strasbourg	670781293	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	01/09/19	01/09/19	Création	Autisme-TED	UE en élémentaire	10	100 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
277296	2019	67	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	670797158	CAMSP SCHILTIGHEIM	Schiltigheim	670794692	AAPEI STRASBOURG ET ENVIRONS	01/07/19	01/07/19	Création	Autisme-TED	Plateforme	0,01	120 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
276954	2019	67	Enfants	SESSAD	670003268	SESSAD DE ROSHEIM	Rosheim	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	01/10/19	01/09/19	Extension	Autisme-TED	Milieu ordinaire	6	104 469,00	Mesures Nouvelles-3eme Plan Autisme
277928	2019	67	Enfants	SESSAD	670003268	SESSAD DE ROSHEIM	Rosheim	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	01/11/19	01/11/19	Extension	Autisme-TED	Milieu ordinaire	3	55 822,00	Mesures Nouvelles-3eme Plan Autisme
271448	2019	67	Enfants	Equipe Mobile	670780808	ITEP LE WILLERHOF	Hilsenheim	680020450	FONDATION PROVIDENCE DE RIBEAUVILLE	01/02/19	01/01/19	Création	Troubles du comportement	Ambulatoire	0,03	5 563,00	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2
271448	2019	67	Enfants	Equipe Mobile	670780808	ITEP LE WILLERHOF	Hilsenheim	680020450	FONDATION PROVIDENCE DE RIBEAUVILLE	01/02/19	01/01/19	Création	Troubles du comportement	Ambulatoire	0,02	69 437,00	Marge Gestion
260504	2020	67	Enfants	Etat. Accueil Temporaire EH		Provisoire - CNH-AT ACCUEIL TEMPORAIRE 67		670000793		01/06/20		Création	Autisme-TED	Accueil temporaire	3	90 000,00	Strat Quint Develop

PRIAC GRAND EST 2019-2023

Arrêté n° .... du DGARS en date du .....

Durée du PRIAC : .....

Fiche projet	année	Dpt	Public	Catégorie structure	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places	Montant	Nature enveloppe
278211	2020	67	Enfants	SESSAD	670013101	SESSAD SAINT CHARLES	Schiltigheim	670014604	FONDATION VINCENT DE PAUL	01/09/20		Transformation	Troubles du comportement	Milieu ordinaire	10	166 310,00	Redéploiement
277176	2021	67	Enfants	UEMA		SNA-UEMA-DEPART67				01/09/21		Création	Autisme-TED	UE en maternelle	10	280 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
276935	2019	68	Adultes	MAS	680013794	MAS AFAPEI BARTENHEIM	Bartenheim	680000619	A.F.A.P.E.I. DE BARTENHEIM	01/07/19	01/07/19	Extension	Toutes Déficiences	Accueil temporaire	1	80 000,00	Strat Qinq Develop
277705	2019	68	Adultes	PCPE	680014123	SESSAD PAPILLONS BLANCS	Mulhouse	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	01/11/19	01/11/19	Création	Toutes Déficiences	PCPE	0,01	300 000,00	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique
271240	2020	68	Adultes	MAS	680004132	MAS INSTITUT SAINT ANDRE CERNAY	CERNAY	670781293	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	01/03/20	01/03/20	Extension	Autres Handicaps rares	Internat	5	350 000,00	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2
271240	2020	68	Adultes	MAS	680004132	MAS INSTITUT SAINT ANDRE CERNAY	CERNAY	670781293	ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ	01/03/20	01/03/20	Extension	Autres Handicaps rares	Accueil temporaire	3	210 000,00	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2
276703	2020	68	Adultes	SAMSAH	680012598	SAVS LE PHARE-	Illzach	680000064	FONDATION LE PHARE	01/03/20		Requalification	Def sensorielles	Milieu ordinaire	8	110 000,00	Strat Qinq Develop
276703	2020	68	Adultes	SAMSAH	680012598	SAVS LE PHARE-	Illzach	680000064	FONDATION LE PHARE	01/03/20		Requalification	Def sensorielles	Milieu ordinaire	1	20 000,00	Strat Qinq Develop
276703	2020	68	Adultes	SAMSAH	680012598	SAVS LE PHARE-	Illzach	680000064	FONDATION LE PHARE	01/03/20		Requalification	Def sensorielles	Milieu ordinaire	4	20 000,00	Mesures Nouvelles-PPH et schéma HR 1 et 2
277697	2020	68	Adultes	SAMSAH	680016409	SAMSAH SAVA HANDICAP SERVICES ALISTER	Mulhouse	680015708	ASSOCIATION ALISTER	01/09/20		Transformation	Déf. Intellectuelles	Milieu ordinaire	0,01	127 500,00	Strat Qinq Transfo
277304	2020	68	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	680020625	CAMSP DE THANN	Thann	680000023	ASSOCIATION AU FIL DE LA VIE	01/05/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	0,01	120 000,00	Transfert
278221	2020	68	Enfants	Etab. pour Polyhandicapés	680010956	ETABLISSEMENT CAROLINE BINDER	Wintzenheim	680001500	ASSOCIATION RESONANCE	01/05/20		Requalification	Autisme-TED	Internat	8	1,00	Redéploiement
278221	2020	68	Enfants	Etab. pour Polyhandicapés	680010956	ETABLISSEMENT CAROLINE BINDER	Wintzenheim	680001500	ASSOCIATION RESONANCE	01/05/20		Requalification	Polyhandicap	Semi-Internat	5	1,00	Redéploiement
278195	2020	68	Enfants	SESSAD	680013810	SESSAD DE L'APF	Illzach	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/03/20		Transformation	Déf. Motrices	Milieu ordinaire	13	257 400,00	Redéploiement
278195	2020	68	Enfants	SESSAD	680013810	SESSAD DE L'APF	Illzach	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/03/20		Transformation	Déf. Motrices	Milieu ordinaire	2	39 600,00	Redéploiement
276955	2020	68	Enfants	SESSAD	A DEFINIR	RELIQUAT CNH ALSACE			AAP-AUTISME-PRIAC 2014	01/03/20		Extension	Autisme-TED	Milieu ordinaire	1	18 921,00	Strat Qinq Develop
260499	2020	68	Enfants	SESSAD		CNH-AT-AIs-68				01/03/20		Extension	Autisme-TED	Milieu ordinaire	5	150 000,00	Strat Qinq Develop
277171	2020	68	Enfants	UEMA		SNA-UEMA-DEPT68				01/09/20		Création	Autisme-TED	UE en maternelle	10	280 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
278196	2021	68	Enfants	SESSAD	680001427	IME LE CHATEAU DE BOLLWILLER	Bollwiller	680011475	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	01/09/21		Transformation	Déf. Intellectuelles	Milieu ordinaire	25	456 790,00	Redéploiement
277184	2021	68	Enfants	UEEA		SNA-UEEA-DEPRT68				01/09/21		Création	Autisme-TED	UE en élémentaire	10	100 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
278197	2022	68	Enfants	SESSAD	680014479	SESSAD ST JOSEPH GUEBWILLER	Guebwiller	680015963	GROUPE SAINT SAUVEUR	01/09/22		Transformation	Toutes Déficiences	Milieu ordinaire	5	75 000,00	Redéploiement
277181	2022	68	Enfants	UEMA		SNA-UEMA-DEPT 68				01/09/22		Création	Autisme-TED	UE en maternelle	10	280 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme

PRIAC GRAND EST 2019-2023

Arrêté n° .... du DGARS en date du .....

Département 88

Fiche projet	année	Dpt	Public	Catégorie structure	Finess ET	Raison sociale ET	Commune	Finess EJ	Raison sociale entité juridique	Date installation prév.	Date installation effective	Nature opération	Public / Déficience	Mode de fonctionnement	Nombre places	Montant	Nature enveloppe
278342	2020	88	Adultes	FAM	880004049	FAM LE NEUF MOULIN (CH DE RAVENEL)	Mirecourt	880780119	CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL	01/03/20		Extension	Déf. Psy	Internat	8	123 551,00	Transfert
278184	2021	88	Adultes	SAMSAH	A CREER	SAMSAH-A-DEFINIR-AAC				01/01/21		Création	Toutes Déficiences	Milieu ordinaire	4	76 000,00	Strat Quint Develop
278184	2021	88	Adultes	SAMSAH	A CREER	SAMSAH-A-DEFINIR-AAC				01/01/21		Création	Toutes Déficiences	Milieu ordinaire	6	114 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
272050	2023	88	Adultes	MAS	880008318	MAS DE RAVENEL	MIRECOURT			01/10/23		Transformation	Déf. Psy	Internat	33	2 332 906,00	Transfert
272050	2023	88	Adultes	MAS	880008318	MAS DE RAVENEL	MIRECOURT			01/10/23		Transformation	Déf. Psy	Internat	15	1 052 767,00	Transfert
276948	2019	88	Enfants	ITEP	880006143	I.T.E.P. "LA COMBE"	Senones	540019726	UGE CAM NORD-EST	01/03/19	01/01/19	Extension	Troubles du comportement	Internat	1	0,01	Redéploiement
276949	2019	88	Enfants	ITEP	880006671	I.T.E.P D'EPINAL	Épinal	540019726	UGE CAM NORD-EST	01/03/19	01/01/19	Extension	Troubles du comportement	Semi-Internat	2	0,01	Redéploiement
276942	2019	88	Enfants	IME	880780515	I. M. E. DU VAL D'AJOL	Val-d'Ajol	540019726	UGE CAM NORD-EST	01/09/19	01/09/19	Requalification	Déf. Intellectuelles	Semi-Internat	9	1,00	Redéploiement
276943	2019	88	Enfants	IME	880780515	I. M. E. DU VAL D'AJOL	Val-d'Ajol	540019726	UGE CAM NORD-EST	01/09/19	01/09/19	Requalification	Autisme-TED	Internat	6	1,00	Redéploiement
276944	2019	88	Enfants	IME	880780515	I. M. E. DU VAL D'AJOL	Val-d'Ajol	540019726	UGE CAM NORD-EST	01/09/19	01/09/19	Requalification	Autisme-TED	Semi-Internat	6	1,00	Redéploiement
276956	2019	88	Enfants	SESSAD	880007455	SESSAD NEUFCHATEAU	Neufchâteau	880000229	INSTITUT MEDICO TECHNIQUE NEUFCHATEAU	01/04/19	01/04/19	Extension	Déf. Intellectuelles	Milieu ordinaire	9	135 000,00	Strat Quint Develop
276995	2019	88	Enfants	PCPE	880781232	IME "CLAIR MATIN" ST-AME	Saint-Amé	880785068	ADAPEI 88	01/12/19	01/12/19	Création	Toutes Déficiences	PCPE	0,01	150 000,00	Mesures Nouvelles-Prev. Belgique
277309	2020	88	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	880006366	CAMSP EPINAL	Épinal	750719239	APF FRANCE HANDICAP	01/04/20		Création	Autisme-TED	Plateforme	0,01	80 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme
276957	2020	88	Enfants	SESSAD	à créer	AAP SESSAD TSLA 88				01/02/20		Extension	Troubles Langage	Milieu ordinaire	10	180 000,00	Strat Quint Develop
278295	2021	88	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	a définir	SNA-PCO				01/01/21		Création	Autisme-TED	Plateforme	0,01	28 345,12	Transfert
278295	2021	88	Enfants	Plateforme orientation et coordination Autisme	a définir	SNA-PCO				01/01/21		Création	Autisme-TED	Plateforme	0,01	11 654,88	Stratégie nationale pour l'autisme
277175	2021	88	Enfants	UEMA		SNA-UEMA-DEPART 88				01/09/21		Création	Autisme-TED	UE en maternelle	10	280 000,00	Stratégie nationale pour l'autisme

**DECISION ARS n° 2020/0174 du 20 mars 2020**

**portant autorisation de la Fondation de la Maison du Diaconat d'exploiter un deuxième scanographe à utilisation médicale sur le site de la clinique du Diaconat Roosevelt à Mulhouse**

**Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1432-2, L.6114-2, L.6122-1 à L.6122-20, R.6122-23 à R.6122-44 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 136 ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de M. Christophe LANNELONGUE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU** l'arrêté ARS-DIRSTAT-DG/2018/2103 du 18 juin 2018 portant adoption du Projet régional de santé Grand Est 2018-2028 ;
- VU** l'arrêté ARS n°2018/3653 du 27 novembre 2018, modifié par l'arrêté ARS n° 2019/1834 du 18 juin 2019, fixant, pour l'année 2019, le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2019-2010 du 11 juillet 2019 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour la période de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins et d'équipements matériels lourds ouverte du 1<sup>er</sup> août au 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour la région Grand Est ;
- VU** le dossier de demande déposé le 30 septembre et reconnu complet le 15 octobre 2019 par la Fondation de la Maison du Diaconat afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter un deuxième scanographe à utilisation médicale sur le site de la clinique du Diaconat Roosevelt à Mulhouse ;
- VU** l'avis émis par la commission spécialisée de l'organisation des soins de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie du Grand Est lors de sa séance du 12 février 2020 ;

- Considérant** que le projet d'installation d'un deuxième scanographe à utilisation médicale sur le site de la clinique du Diaconat Roosevelt à Mulhouse répond aux besoins de santé de la population ainsi qu'aux objectifs du schéma régional de santé 2018-2023 du Projet régional de santé du Grand Est ;
- Considérant** que la demande est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins sur la zone d'implantation n° 12 de Haute Alsace ;
- Considérant** que le projet a pour objectif d'améliorer en termes de délais l'accès au scanner, notamment pour ce qui concerne la cancérologie ;
- Considérant** que la Fondation de la Maison du Diaconat ne dispose que d'une faible ressource radiologique, médicale et paramédicale, bien que mutualisée sur ses trois sites d'exercice dans le Haut-Rhin (les 2 cliniques mulhousiennes et l'hôpital Schweitzer à Colmar) ;
- Considérant** que la demande de la Fondation de la Maison du Diaconat ne peut s'envisager qu'au regard d'une participation effective de sa part à la permanence des soins en établissements de santé (PDSES) sur la zone d'implantation n° 12 ;
- Considérant** que la demande de la Fondation de la Maison du Diaconat ne peut être prise en considération que dans le cadre d'une coopération avec autres acteurs de santé du territoire dans une démarche de coopération dans différents domaines d'activité, notamment en imagerie (plateforme d'imagerie, lignes d'imagerie mutualisées) ;
- Considérant** que le demandeur satisfait aux conditions de fonctionnement d'un équipement de cette nature ;
- Considérant** que le demandeur souscrit aux conditions et engagements mentionnés aux articles L.6122-5, R.6122-23 et R.6122-24 du code de la santé publique ;
- Considérant** que les modalités d'application de la présente décision seront précisées en tant que de besoin dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens conclu avec l'ARS en application de l'article L.6122-8 dudit code ;

---

## DECIDE

---

**Article 1 :** La Fondation de la Maison du Diaconat (FINESS EJ : 68 000 064 3) est autorisée à exploiter un deuxième scanographe à utilisation médicale sur le site de la clinique du Diaconat Roosevelt (FINESS ET : 68 000 049 4) à Mulhouse, sous la réserve qu'elle aura pris des engagements écrits de coopération, dans le domaine de l'imagerie et d'autres activités sanitaires, avec d'autres acteurs de santé de la zone d'implantation n°12 afin qu'une offre territoriale de soins cohérente soit mise en place.

**Article 2 :** Cette autorisation vaut de plein droit autorisation de fonctionner et de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux.

**Article 3 :** La mise en service de cet équipement devra être déclarée sans délai au directeur général de l'agence régionale de santé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par tout moyen assurant des garanties équivalentes de réception à date certaine. Le titulaire de l'autorisation pourra commencer l'exploitation de ce scanographe et dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux à partir du jour suivant cet envoi.

**Article 4 :** La présente décision peut être contestée par la voie d'un recours hiérarchique formé auprès du ministre chargé de la santé dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Un recours contentieux peut être formé auprès du tribunal administratif compétent dans le même délai. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou également par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs.

**Article 5** : La directrice de l'offre sanitaire de l'agence régionale de santé Grand Est et le délégué territorial du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Le Directeur Général  
de l'Agence régionale de santé Grand Est,

Christophe LANNELONGUE



**DECISION ARS n°2020-0185 du 26 mars 2020**

**Portant autorisation dérogatoire d'une activité de soins de réanimation au profit de la Fondation de la Maison du Diaconat (FINESS EJ 680000643) sur le site de la Clinique Diaconat Fonderie à Mulhouse (FINESS ET : 680000320).**

**Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.3131-1 et L6122-9-1 ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret du 8 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Christophe Lannelongue en tant que Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- Vu** l'arrêté du 14 mars 2020 modifié portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;
- VU** l'arrêté du 21 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

**Considérant** que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale au regard du caractère pathogène et contagieux du virus covid-19 ;

**Considérant** que la crise née de la propagation du covid-19 constitue une menace sanitaire grave au sens de l'article L. 6122-9-1 du code de la santé publique ;

**Considérant** que par arrêté du 21 mars 2020, le ministre des solidarités et de la santé a prescrit des dispositions afin de faire face à la menace sanitaire grave présentée par le virus Covid-19 sur la santé de la population ;

**Considérant** qu'en application des articles L.6122-9-1 et R.6122-31-1 du code de la santé publique en cas de menace sanitaire grave constatée par le ministre chargé de la santé dans les conditions prévues à l'article L.3131-1, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé peut autoriser un établissement de santé à exercer une activité de soins à titre dérogatoire et pour une durée limitée, qui ne peut être supérieure à 6 mois ;

**Considérant** que la situation sanitaire liée au virus covid-19, sur le territoire Grand Est, constitue une menace sanitaire grave ; qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires afin de pouvoir faire face à un afflux important de patient et de réguler les soins sur le territoire ;

**Considérant** que la Fondation de la Maison du Diaconat sur le site de la Clinique Diaconat Fonderie n'est pas autorisée pour l'activité de réanimation ;

**Considérant** que la menace sanitaire grave nécessite l'augmentation de la capacité d'accueil des patients en soins de réanimation ;

---

## DECIDE

---

- Article 1 :** L'autorisation prévue aux articles L.6122-9-1 et R.6122-31-1 du code de santé publique est accordée à la Fondation de la Maison du Diaconat (FINESS EJ 680000643) sur le site de la Clinique Diaconat Fonderie à Mulhouse (FINESS ET : 680000320) pour l'activité de soins de réanimation.
- Article 2 :** l'établissement visé à l'article 1 met en œuvre l'organisation prévue les articles R6123-35 et suivants et D6124-31 et suivants du code de la santé publique pour une activité de réanimation.
- Article 3 :** L'activité de soins doit faire l'objet d'un commencement d'exécution sans délai.
- Article 4 :** La durée de validité de l'autorisation est de 3 mois à compter de la présente décision.
- Article 5 :** La directrice de l'offre sanitaire de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et le délégué territorial du Haut Rhin sont chargés, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.
- Article 6 :** Le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Mulhouse est informé de la présente décision.
- Article 7 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé Grand Est,



Christophe LANNELONGUE

**Direction Générale**

**DECISION ARS n° 2020/0236 du 6 mai 2020**

**Portant levée de suspension, en application de l'article L.6122-13 du code de santé publique, de l'autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation pour la prise en charge des affections cardio-vasculaires en hospitalisation de jour sur le site de la Clinique Terre de France à Cormontreuil (EJ 920030269 ; ET 510024359)**

**La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.1432-2, L.1434-7, L.6114-2, L.6122-1, L.6122-2, L.6122-4, L.6122-5, L.6122-8, L.6122-13, R6121-4 et R6121-4-1 R.6122-25, R.6122-37, R.6122-41, D6124-301 à D6124-305 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- VU** le décret du 8 avril 2020 portant nomination de Madame Marie-Ange DESAILLY-CHANSON en tant que Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** l'arrêté du 14 avril 2020 complétant l'arrêté du 23 mars 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- VU** le courrier du 24 mars 2020 de la Clinique Terre de France sollicitant la suspension provisoire de l'activité de soins de suite et de réadaptation en hospitalisation de jour pour la prise en charge des affections cardio-vasculaires ;
- VU** le courrier du 28 avril 2020 de la Clinique Terre de France sollicitant la réouverture de l'activité de soins de suite et de réadaptation en hospitalisation de jour pour la prise en charge des affections cardio-vasculaires ;

**Considérant** qu'il était nécessaire, au regard du contexte de crise sanitaire actuel et compte tenu du caractère extrêmement contagieux du virus covid-19, de freiner la propagation de ce virus, particulièrement auprès des personnes considérées comme fragiles ;

**Considérant** que les circonstances exceptionnelles liées à cette crise nécessitaient à la fois de protéger les patients fragiles hospitalisés dans la structure, mais également ceux en hospitalisation de jour en les confinant chez eux, afin de limiter les contacts pour l'ensemble d'entre eux ;

**Considérant** que cette décision se justifiait particulièrement au regard des pathologies dont souffrent les patients pris en charge au sein de la Clinique Terre de France sur la base de la recommandation du Haut Conseil de la Santé Publique du 14 mars 2020 adressée au Directeur général de la Santé relative à la prévention et à la prise en charge des personnes « à risque sévère » nécessitant des mesures de protection spécifiques ;

**Considérant** qu'il est désormais nécessaire d'organiser une reprise de cette activité, notamment pour les patients prioritaires considérant leurs pathologies ;

**Considérant** que le report des prises en charge peut constituer à termes une perte de chance pour ces patients ;

**Considérant** que ce projet de réouverture a fait l'objet d'une validation de la commission médicale d'établissement ;

---

## DECIDE

---

**Article 1** : La suspension de l'autorisation d'activité de soins de suite et de réadaptation pour la prise en charge des affections cardio-vasculaires en hospitalisation de jour sur le site de la Clinique Terre de France à Cormontreuil (EJ 920030269 ; ET 510024359) est levée, en application de l'article L.6122-13 du code de la santé publique.

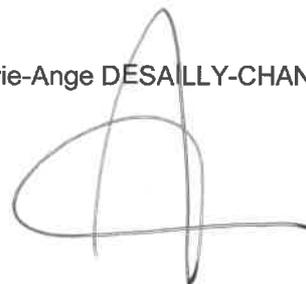
**Article 2** : La levée de suspension de l'autorisation susvisée prendra effet à compter du 11 mai 2020.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs.

**Article 4** : La directrice de l'offre sanitaire de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et le délégué territorial de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON



**Direction Générale**

**DECISION ARS n° 2020/0237 du 6 mai 2020**

**Portant levée de suspension, en application de l'article L.6122-13 du code de santé publique, de l'autorisation d'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète et en hospitalisation à temps partiel de jour de la Clinique Notre Dame à Thionville (EJ 570011569 ; ET 570000364)**

**La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.1432-2, L.1434-7, L.6114-2, L.6122-1, L.6122-2, L.6122-4, L.6122-5, L.6122-8, L.6122-13, R6121-4 et R6121-4-1 R.6122-25, R.6122-37, R.6122-41, D6124-301 à D6124-305 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- VU** le décret du 8 avril 2020 portant nomination de Madame Marie-Ange DESAILLY-CHANSON en tant que Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** l'arrêté du 14 avril 2020 complétant l'arrêté du 23 mars 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- VU** le courrier du 25 mars 2020 de la Clinique Notre Dame de Thionville sollicitant la suspension provisoire de l'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète et en hospitalisation à temps partiel de jour ;
- VU** la décision ARS 2020-0188 du 27 mars 2020 portant suspension, en application de l'article L.6122-13 du code de santé publique, de l'autorisation d'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète et en hospitalisation à temps partiel de jour de la Clinique Notre Dame à Thionville ;
- VU** le courrier du 30 avril 2020 de la Clinique Notre Dame de Thionville sollicitant la réouverture de l'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète et en hospitalisation à temps partiel de jour ;

**Considérant** qu'il était nécessaire, au regard du contexte de crise sanitaire actuel et compte tenu du caractère extrêmement contagieux du virus covid-19, de freiner la propagation de ce virus, particulièrement auprès des personnes considérées comme fragiles ;

**Considérant** que les circonstances exceptionnelles liées à cette crise nécessitent à la fois de protéger les patients fragiles hospitalisés dans la structure, mais également ceux en hospitalisation de jour en les confinant chez eux, afin de limiter les contacts pour l'ensemble d'entre eux ;

**Considérant** que cette décision se justifiait particulièrement au regard des pathologies dont souffrent les patients pris en charge au sein de la Clinique Notre Dame sur la base de la recommandation du Haut Conseil de la Santé Publique du 14 mars 2020 adressée au Directeur général de la Santé relative à la prévention et à la prise en charge des personnes « à risque sévère » nécessitant des mesures de protection spécifiques ;

**Considérant** qu'il est désormais nécessaire d'organiser une reprise de cette activité, notamment pour les patients prioritaires considérant leurs pathologies ;

**Considérant** que le report des prises en charge peut constituer à termes une perte de chance pour ces patients ;

**Considérant** que ce projet de réouverture a fait l'objet d'un échange avec la commission médicale d'établissement ;

---

## DECIDE

---

**Article 1** : La suspension de l'autorisation d'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète et en hospitalisation à temps partiel de jour de la Clinique Notre Dame à Thionville (EJ 570011569 ; ET 570000364) est levée, en application de l'article L.6122-13 du code de la santé publique.

**Article 2** : La levée de suspension de l'autorisation susvisée prendra effet à compter du 11 mai 2020.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs.

**Article 4** : La directrice de l'offre sanitaire de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et la déléguée territoriale de la Moselle sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON



**Direction Générale**

**DECISION ARS n° 2020/0238 du 6 mai 2020**

**portant suspension, en application de l'article L.6122-13 du code de santé publique, de l'autorisation du Centre Hospitalier de Toul relative à l'exercice de l'activité de soins de gynécologie obstétrique en hospitalisation complète (Finess EJ : 540000049 ; Finess ET : 540000023)**

**La Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.1432-2, L.1434-7, L.6114-2, L.6122-1, L.6122-2, L.6122-4, L.6122-5, L.6122-8, L.6122-13, R6121-4 et R6121-4-1 R.6122-25, R.6122-37, R.6122-41, D6124-301 à D6124-305 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- VU** le décret du 8 avril 2020 portant nomination de Mme. le Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU** l'arrêté du 14 avril 2020 complétant l'arrêté du 23 mars 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- VU** le courrier du 24 mars 2020 du Centre Hospitalier de Toul sollicitant la suspension provisoire de l'activité de gynécologie-obstétrique en hospitalisation complète ;

**Considérant** qu'au regard du contexte de crise sanitaire actuel, compte tenu du caractère extrêmement contagieux du virus covid-19 et de la volonté de freiner la propagation de ce virus, particulièrement auprès des personnes considérées comme fragiles ;

**Considérant** que les patients ont été informés de la suspension de ces activités et de la possibilité de joindre à tout moment un médecin soit de l'établissement soit d'autres établissements de santé ;

**Considérant** la menace sanitaire grave constatée sur le territoire Grand Est liée au virus covid-19 ;

**Considérant** la nécessité de renforcer les effectifs de médecins anesthésistes réanimateurs du CHRU de Nancy, dans le cadre de la prise en charge des patients atteints par le virus covid-19 ;

**Considérant** que les équipes du Centre Hospitalier de Toul et notamment les médecins anesthésistes réanimateurs sont appelés à venir apporter leur appui aux équipes du CHRU de Nancy ;

**Considérant** que ce renfort ne permet pas de garantir la sécurité des prises en charge des parturientes au sein du Centre Hospitalier de Toul ;

**Considérant** que cette situation est exceptionnelle et temporaire ;

---

## DECIDE

---

**Article 1** : L'autorisation d'activité de soins de gynécologie obstétrique en hospitalisation complète détenue par le Centre Hospitalier de Toul (FINESS EJ : 540000049 ; ET : 540000023), est suspendue, en application de l'article L.6122-13 du code de la santé publique.

**Article 2** : La suspension de l'autorisation susvisée prend effet en date du 24 mars 2020 .

**Article 3** : La suspension de l'autorisation est valable pour une durée de 3 mois.

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs.

**Article 5** : La directrice de l'offre sanitaire de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et la déléguée territoriale de la Meurthe-et-Moselle sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

Dr Marie-Ange DESAILLY-CHANSON





PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020 / 147**

**portant inscription au titre des monuments historiques  
du mausolée de Bourgogne situé à Bourgogne-Fresne (Marne)**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;
- VU l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 27 juin 2019 ;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que le mausolée de Bourgogne présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en désirer la protection, en raison de la qualité de la mise en œuvre de son architecture et des matériaux employés, de leur diversité, et en raison de son décor offrant une vision de l'art en France à la fin du XIX° siècle et au début du XX° siècle.

SUR PROPOSITION de la Directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Est inscrit en totalité au titre des monuments historiques le mausolée de Bourgogne, son mur de clôture avec sa grille et son fossé maçonné, situé dans le cimetière de Bourgogne-Fresne (Marne), sur la parcelle n°22, d'une contenance de 3 811 m², figurant au cadastre section AA et appartenant pour le sol depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956 à la commune de Bourgogne-Fresne, immatriculée sous le n° SIREN 200 062 990. Le mausolée appartenant aux ayants-droits suivants : M. Christophe POSTA, Mme Marie-Chantal POSTA, Mme Marie-France POSTA, M. Jean-François POSTA, Mme Isabelle FRENNEAUX-POSTA, M. Nicolas POSTA, Mme Virginie FRENNEAUX-POSTA.

Le tout conformément au plan ci-annexé.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires, et au Maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**ARTICLE 3 :**

La Préfète de la région Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Strasbourg, le 24 AVR. 2020

La Préfète,  
Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes

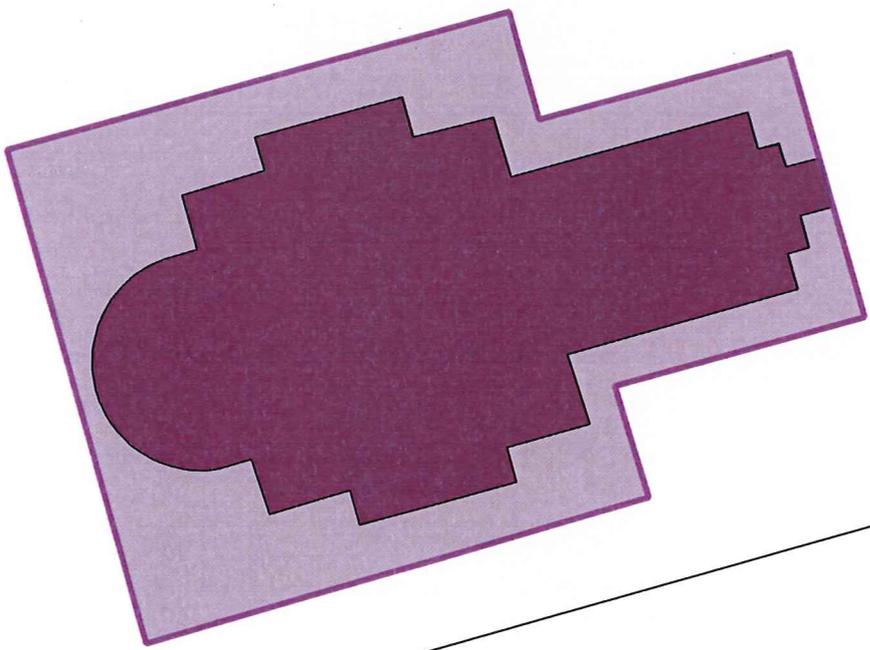


Blaise GOURTAY

*Voies et délais de recours: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.*

2020 - 389

**51 - BOURGOGNE-FRESNE**  
Mausolée



**Légende**

Mausolée de Bourgogne

-  Inscription en totalité du mausolée
-  et de son mur de clôture avec sa grille et son fossé maçonné

MARNE

BOURGOGNE-FRESNE

Section : AA

Parcelle : 22

Vu pour être annexé à l'arrêté

N°2020/ *197*

du **24 AVR. 2020**

Président  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
La Préfète Régionales et Européennes

*Blaise GOURTAL*

**Blaise GOURTAL**

2.5 0 2.5 5 7.5 10 m



© MC / DRAC GRAND EST





PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020 / 148**

**portant inscription au titre des monuments historiques  
du Théâtre des Bleus de Bar situé à Bar-le-Duc (Meuse)**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;
- VU l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 27 juin 2019 ;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que le Théâtre des Bleus de Bar présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en désirer la protection, en raison de son intérêt architectural et de son histoire sociale,

SUR PROPOSITION de la Directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Est inscrit en totalité au titre des monuments historiques le Théâtre des Bleus de Bar, son passage d'entrée couvert, la passerelle située à l'ouest ainsi que son mur de clôture le long de l'avenue du Château et de la rue du Roat, l'ensemble étant situé 12, avenue du Château et 3 rue du Roat à Bar-le-Duc (Meuse), sur la parcelle n°387, d'une contenance de 1301m<sup>2</sup>, figurant au cadastre section AB et appartenant à l'association SAUVEGARDE DU THEATRE DES BLEUS DE BAR, immatriculée sous le N° SIREN 813 366 820, par acte du 04/05/2016 publié le 26/05/2016.

Le tout conformément au plan ci-annexé.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, et au Maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**ARTICLE 3 :**

La Préfète de la région Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Strasbourg, le **24 AVR. 2020**

La Préfète,

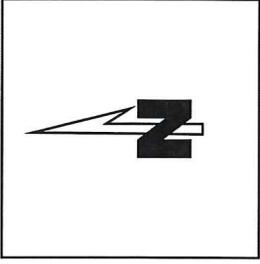
Pour la Préfète et par délégation  
**Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes**



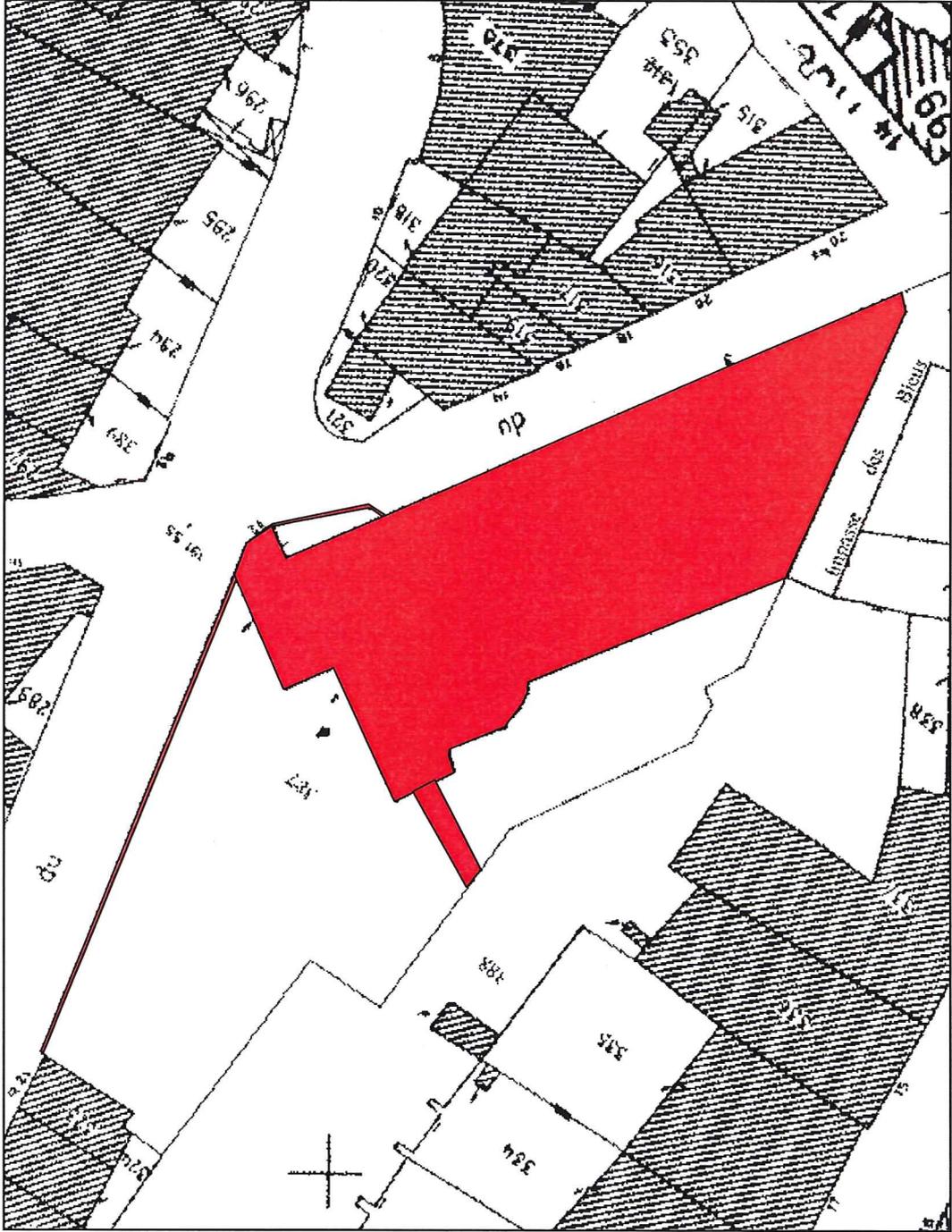
Blaise GOURTAY

*Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.*

2020-384



**55 - BAR-LE-DUC**  
**Théâtre des Bleus de Bar**  
**12, avenue du Château / 3, rue du Roat**



**Légende**  
**Théâtre des Bleus de Bar**  
■ Inscription en totalité du théâtre, du passage d'entrée couvert, de la passerelle située à l'ouest et du mur de clôture

MEUSE  
BAR-LE-DUC  
Section : AB  
Parcelle : 387

Vu pour être annexé à l'arrêté  
N°2020/148 du 24 AVR. 2020  
Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes  
Blaise GOURTAY





PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020 / 149**

**portant inscription au titre des monuments historiques  
du site du grand tissage à Husseren-Wesserling (Haut-Rhin)**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;
- VU l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté en date du 18 février 1998 portant inscription du parc de Wesserling en totalité avec son portail d'entrée nord à grille en fer forgé, les façades et les toitures de l'ensemble des bâtiments situés dans le parc, façades et toitures des bâtiments de la ferme ;
- VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 27 juin 2019 ;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que le site du grand tissage avec son bâtiment du grand tissage, ancienne usine-halle, présente un intérêt historique et architectural indéniable, de même que l'ensemble énergétique qui y est rattaché, composé, intérieurement de deux chambres à turbine et salles d'alternateurs et à l'extérieur, du gazomètre, de la chaufferie avec carneau, de la cheminée, des canaux de dérivation et du canal de fuite sur la même parcelle, ainsi que le bâtiment de stockage et les vestiges des bâtiments à sheds du début du XX<sup>e</sup> siècle témoignant de cette industrie tout au long du XX<sup>e</sup> siècle,

SUR PROPOSITION de la Directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Sont inscrits en totalité au titre des monuments historiques les éléments suivants du site du grand tissage :

- le bâtiment du grand tissage, ancienne usine-halle ;

- l'ensemble énergétique qui y est rattaché, composé intérieurement de deux chambres à turbine et salles d'alternateurs et à l'extérieur, de la chaufferie avec carneau et de la cheminée ;
- le gazomètre ;
- le canal de fuite et les canaux de dérivation situés dans le sous-sol de la parcelle ;
- le bâtiment de stockage ;
- les vestiges des bâtiments à sheds ;

situés rue de la fabrique à Husseren-Wesserling (Haut-Rhin), sur la parcelle n°6 d'une contenance de 59 156 m<sup>2</sup>, figurant au cadastre section AH ; et appartenant à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, 70 rue Charles de Gaulle 68550 Saint-Amarin par acte du 28 août 2013 publié au Livre Foncier de Thann le 07 octobre 2013.

Le tout conformément au plan ci-annexé.

#### **ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté complète l'arrêté d'inscription en date du 18 février 1998 susvisé.

#### **ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, et au Maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

#### **ARTICLE 4 :**

La Préfète de la région Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Strasbourg, le 24 AVR. 2020

La Préfète,  
Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes



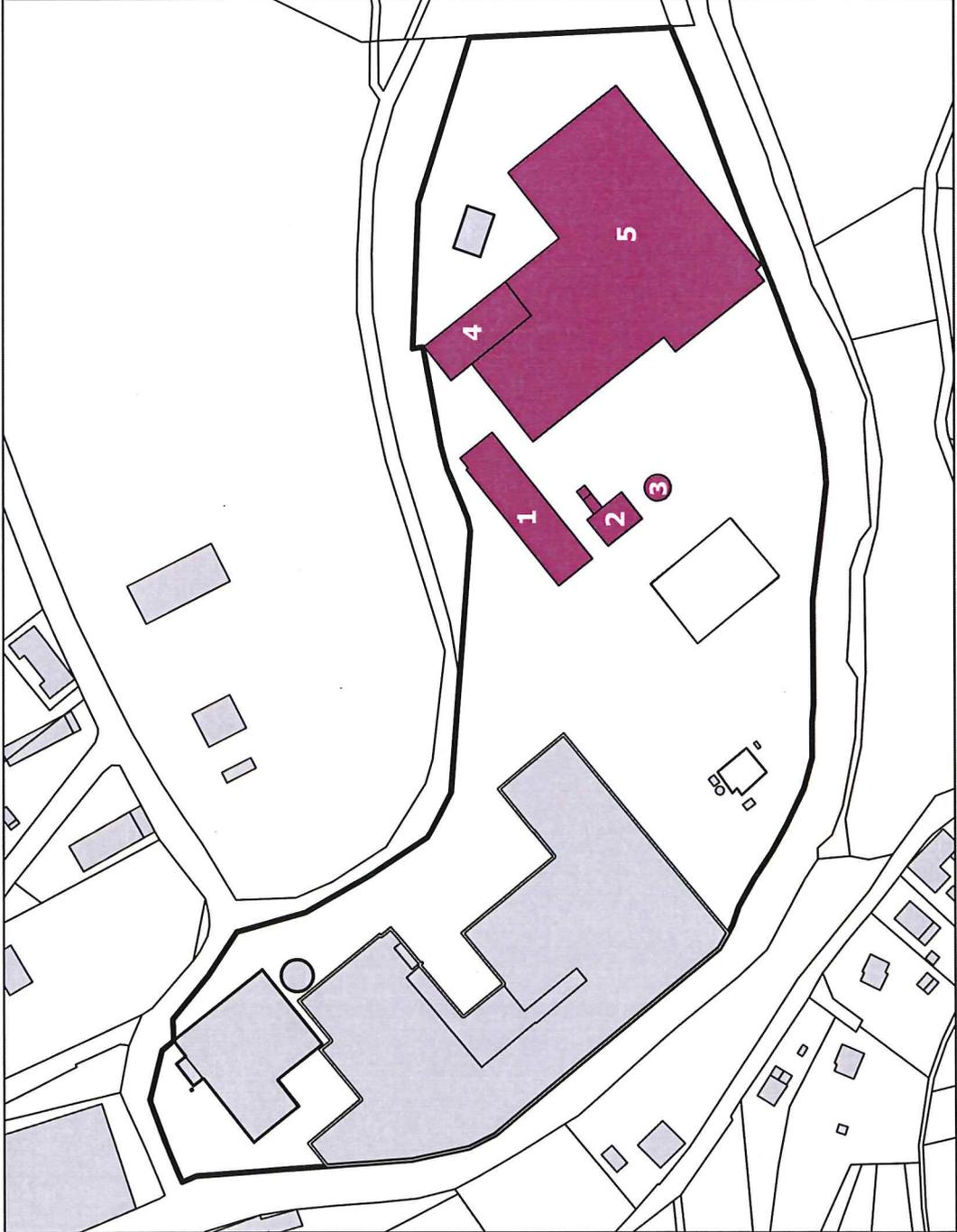
Blaise GOURTAY

*Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.*

2020-384



**68 - HUSSEREN-WESSERLING**  
**Site du grand tissage**



**Légende**

**Site du grand tissage**

- Inscription en totalité du grand tissage (1), de l'ensemble énergétique avec sa cheminée (2), du gazomètre (3), du bâtiment de stockage (4) et des vestiges des bâtiments à sheds (5)
- Inscription des canaux de dérivation et du canal de fuite situés dans le sous-sol de la parcelle

HAUT-RHIN                      HUSSEREN-WESSERLING

Section : AH                      Parcelle : 6

Vu pour être annexé à l'arrêté

N°2020/ 149                      du                      24 AVR. 2020

Pour la Préfète et par délégation  
 La Préfète Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes

*[Signature]*  
 Blaise GOURTAY



© MC / DRAC GRAND EST





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES  
EST- STRASBOURG**

**LE DIRECTEUR INTERREGIONAL DES SERVICES PENITENTIAIRES  
EST- STRASBOURG**

Vu le code de procédure pénale, notamment son article R57-6-23 et R57-6-24.

Vu le code des relations entre le public et l'administration en ses articles L312-1, L312-2, L311-5, L311-6 et R312-4

Les dispositions de la loi 78-753 du 17 juillet 1978 et l'article 30 du décret 2005-1755 du 30 décembre 2005 ont été abrogées respectivement par l'ordonnance 1341 du 23/10/2015 et par décret 1342 du 23/10/2015.

**DECIDE**

**Article 1 :**

Délégation est donnée à **Monsieur Joël CAMPENER**, capitaine des services pénitentiaires chargé d'assurer l'intérim de chef d'établissement, aux fins de signer toute décision administrative, propre à la gestion de la Maison d'arrêt de Charleville Mézières du lundi 11 mai pour une durée indéterminée.

Fait à Strasbourg, le 05 mai 2020

Le directeur inter régional

Hubert MOREAU

Reçu notification le  
L'intéressé

5 Mai 2020

2020-583



PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

Secrétariat général  
pour les affaires régionales  
et européennes

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2020/170

**définissant le périmètre et les mesures de lutte en 2020  
contre la flavescence dorée et son vecteur  
au sein des communes de Chouilly, Cuis et Pierry**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
CHEVALIER DES PALMES ACADEMIQUES**

- VU le règlement (UE) 2016/2031 du parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, modifiant les règlements du Parlement européen et du Conseil (UE) n° 228/2013, (UE) n° 652/2014 et (UE) n° 1143/2014 et abrogeant les directives du Conseil 69/464/CEE, 74/647/CEE, 93/85/CEE, 98/57/CE, 2000/29/CE, 2006/91/CE et 2007/33/CE ;
- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre II et les articles L.201-4 et R. 201-5 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté ministériel du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets ;
- VU l'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 modifié, relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur (*Scaphoideus titanus*) ;
- VU la consultation du public du 05 au 22 novembre 2013 de l'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 ;
- VU la consultation du public du 28 mai au 11 juin 2015 de l'arrêté ministériel modifiant celui du 19 décembre 2013 ;
- VU l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 modifié relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L.253-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- VU l'arrêté du 5 juillet 2019 du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, portant nomination de Madame Anne BOSSY, en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 ;

VU l'arrêté ministériel du 19 décembre 2019 reconnaissant la FREDON Grand Est en tant qu'organisme à vocation sanitaire dans le domaine végétal pour la région Grand Est ;

CONSIDÉRANT que la flavescence dorée est une maladie fortement épidémique pour la vigne et qu'elle représente un danger pour la pérennité du vignoble champenois ;

CONSIDÉRANT la présence avérée de la cicadelle vectrice de la flavescence dorée (*Scaphoideus titanus*) dans le vignoble champenois ;

CONSIDÉRANT le résultat d'analyse officiel obtenu en 2019, positif à la flavescence dorée et portant sur un échantillon provenant d'un cep d'une parcelle située sur la commune de Chouilly ;

CONSIDÉRANT l'évaluation du risque sanitaire effectuée par la DRAAF/SRAL, avec l'appui de la FREDON Grand Est, du CIVC, ainsi que des représentants locaux de la profession viticole dans le cadre de la commission de gestion du risque flavescence dorée qui s'est tenue le 24 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT que les propositions relatives au dispositif de lutte établies suites à l'évaluation du risque susmentionnée ont été approuvées à l'unanimité par la commission de gestion du risque flavescence dorée ;

SUR PROPOSITION de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est ;

## ARRÊTE

### CHAPITRE I : Définition du périmètre de lutte

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les communes de Chouilly, Cuis et Pierry sont déclarées contaminées par la flavescence dorée. Ces communes constituent le périmètre de lutte obligatoire.

### CHAPITRE II : Surveillance des vignes et des ceps isolés

**ARTICLE 2** : Tout propriétaire ou détenteur de vignes ou de ceps isolés (*Vitis vinifera* ou autres espèces du genre *Vitis*), y compris les particuliers et les collectivités locales, est tenu d'assurer une surveillance générale de celles-ci. En cas de présence ou de symptômes de jaunisses, il est tenu d'en faire la déclaration immédiatement auprès de la DRAAF/SRAL :

3 rue du Faubourg Saint-Antoine, CS 10526, 51009 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Adresse électronique : [sral.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr)

**ARTICLE 3** : Tout propriétaire ou détenteur de vignes situé dans le périmètre de lutte obligatoire, autre qu'un matériel en pépinière viticole ou qu'une vigne mère de porte-greffe ou de greffons, est tenu, sans que cela ne le dispense de l'obligation de surveillance générale mentionnée à l'article 2, de participer, obligatoirement, personnellement ou par l'intermédiaire d'un représentant de son choix, aux opérations de surveillance collectives organisées dans la commune où il exploite des vignes.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté ministériel modifié du 19 décembre 2013 susvisé, il peut également faire réaliser cette surveillance par la FREDON Grand Est, selon les modalités proposées par celle-ci.

**ARTICLE 4** : En vue des opérations de surveillance collectives mentionnées à l'article 3, le CIVC mobilise les exploitants viticoles des communes contaminées pour assurer une prospection exhaustive des vignes situées dans le périmètre de lutte obligatoire.

Le CIVC gère le dispositif de surveillance sous le contrôle de la FREDON Grand Est.

Il met en place un dispositif de suivi de la participation des viticulteurs à la surveillance. L'émargement des feuilles de présence est obligatoire.

La FREDON Grand Est est responsable du contrôle du dispositif et de la restitution de la liste des participants à la DRAAF/SRAL.

L'examen du dispositif de suivi de la participation des viticulteurs à la surveillance permet de qualifier la non-participation. Ce contrôle est sous la responsabilité de la DRAAF/SRAL.

### **CHAPITRE III** : Modalités de lutte contre le vecteur

**ARTICLE 5** : Des dispositifs visant à surveiller le vecteur (*Scaphoideus titanus*) sont mis en place dans le périmètre de lutte obligatoire afin d'évaluer plus précisément la population du vecteur de la flavescence dorée, au sein de chacun des blocs identifiés sur la cartographie en annexe.

### **CHAPITRE IV** : Destruction des ceps contaminés

**ARTICLE 6** : Suite à l'identification d'un cep de vigne symptomatique lors de la surveillance mentionnée à l'article 3, ce dernier ne peut pas être arraché tant qu'un prélèvement officiel n'a pas été effectué par la FREDON Grand Est.

Dès lors que le prélèvement officiel est réalisé et les résultats communiqués par la DRAAF/SRAL, l'exploitant a l'autorisation de détruire le cep.

Tout cep de vigne identifié comme contaminé par la flavescence dorée fait l'objet d'une notification officielle par la DRAAF/SRAL en vue de son arrachage ou de sa destruction au plus tard le 31 mars suivant la découverte de la contamination.

### **CHAPITRE V** : Plantation

**ARTICLE 7** : Pour rappel, conformément à la réglementation en vigueur, tous les lots de plants utilisés lors de la plantation d'une nouvelle vigne ou lors du remplacement des ceps absents dans une parcelle déjà installée doivent disposer du passeport phytosanitaire.

### **CHAPITRE VI** : Mesures d'exécution

**ARTICLE 8** : Conformément aux dispositions de l'article L. 251-10 du code rural et de la pêche maritime, en cas de carence du propriétaire ou de l'exploitant pour la destruction de cep(s) reconnu(s) contaminé(s), ces mesures peuvent être mises en œuvre d'office et à la charge des intéressés.

**ARTICLE 9** : Les dispositions pénales qui s'appliquent aux personnes qui ne mettent pas en œuvre les mesures prescrites au présent arrêté sont celles prévues à l'article L. 251-20 du code rural et de la pêche maritime.

**ARTICLE 10** : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le préfet de la Marne, le sous-préfet d'Epervanay, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, les maires des communes concernées, le directeur départemental de la sécurité publique de la Marne et le commandant du groupement de gendarmerie de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et de la préfecture de la Marne et affiché dans les mairies concernées.

Fait à Strasbourg, le 30 AVR. 2020  
Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
La Préfète Régionales et Européennes  
Blaise GOURTAY

*Voies et délais de recours* : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

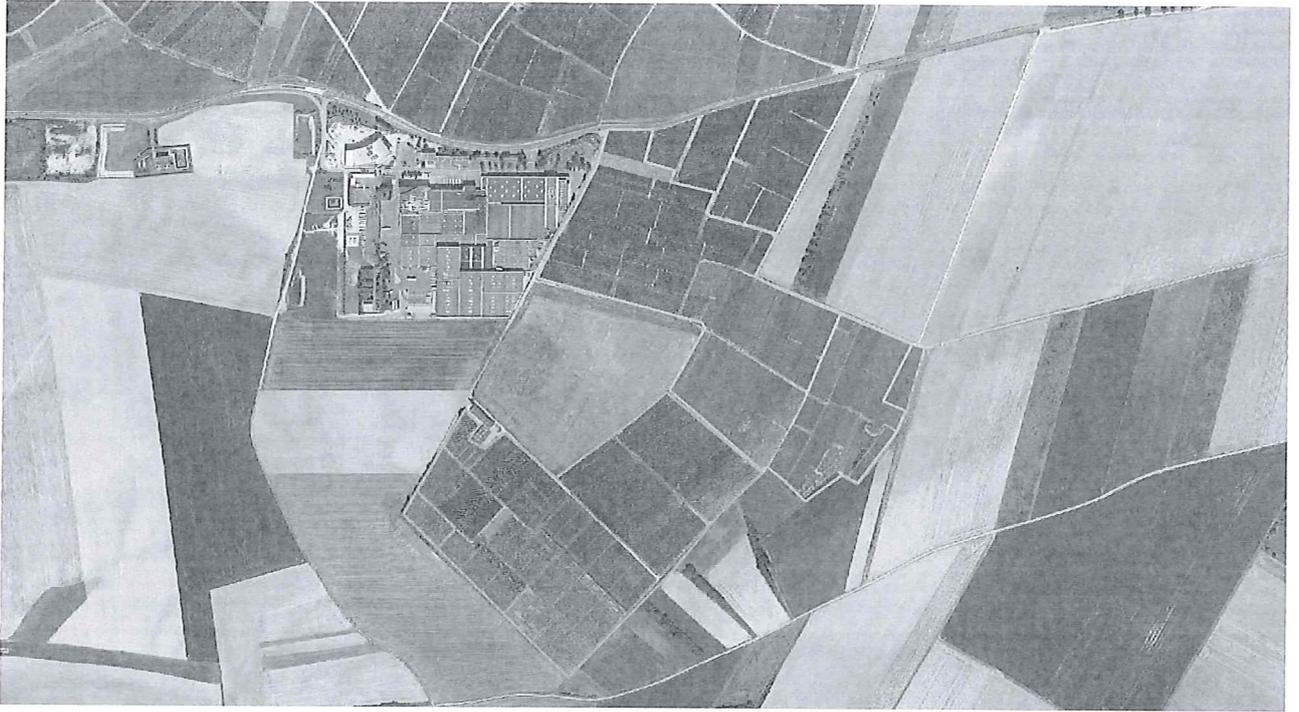
**Annexe à l'Arrêté définissant le périmètre et les mesures de lutte en 2020 contre la flavescence dorée et son vecteur au sein des communes de Chouilly, Cuis et Pierry (Marne) – Périmètre de lutte obligatoire (PLO)**



**Annexe à l'Arrêté définissant le périmètre et les mesures de lutte en 2020 contre la flavescence dorée et son vecteur au sein des communes de Chouilly, Cuis et Pierry (Marne) – Blocs de parcelles concernées par la surveillance du vecteur (commune de Chouilly)**

B

A





PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

Secrétariat général  
pour les affaires régionales  
et européennes

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL** 2020/171

**définissant le périmètre et les mesures de lutte en 2020  
contre la flavescence dorée et son vecteur  
au sein des communes de Binson-et-Orquigny,  
Reuil et Villers-sous-Châtillon**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
CHEVALIER DES PALMES ACADEMIQUES**

- VU le règlement (UE) 2016/2031 du parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, modifiant les règlements du Parlement européen et du Conseil (UE) n° 228/2013, (UE) n° 652/2014 et (UE) n° 1143/2014 et abrogeant les directives du Conseil 69/464/CEE, 74/647/CEE, 93/85/CEE, 98/57/CE, 2000/29/CE, 2006/91/CE et 2007/33/CE ;
- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre II et les articles L.201-4 et R. 201-5 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté ministériel du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets ;
- VU l'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 modifié, relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur (*Scaphoideus titanus*) ;
- VU la consultation du public du 05 au 22 novembre 2013 de l'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 ;
- VU la consultation du public du 28 mai au 11 juin 2015 de l'arrêté ministériel modifiant celui du 19 décembre 2013 ;
- VU l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 modifié relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L.253-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- VU l'arrêté du 5 juillet 2019 du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, portant nomination de Madame Anne BOSSY, en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 19 décembre 2019 reconnaissant la FREDON Grand Est en tant qu'organisme à vocation sanitaire dans le domaine végétal pour la région Grand Est ;

CONSIDÉRANT que la flavescence dorée est une maladie fortement épidémique pour la vigne et qu'elle représente un danger pour la pérennité du vignoble champenois ;

CONSIDÉRANT la présence avérée de la cicadelle vectrice de la flavescence dorée (*Scaphoideus titanus*) dans le vignoble champenois ;

CONSIDÉRANT le résultat d'analyse officiel obtenu en 2019, positif à la flavescence dorée et portant sur un échantillon provenant d'un cep d'une parcelle située sur la commune de Reuil ;

CONSIDÉRANT l'évaluation du risque sanitaire effectuée par la DRAAF/SRAL, avec l'appui de la FREDON Grand Est, du CIVC, ainsi que des représentants locaux de la profession viticole dans le cadre de la commission de gestion du risque flavescence dorée qui s'est tenue le 23 janvier 2020 et le 4 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT que les propositions relatives au dispositif de lutte établies suites à l'évaluation du risque susmentionnée ont été approuvées à l'unanimité par la commission de gestion du risque flavescence dorée ;

SUR PROPOSITION de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est ;

## ARRÊTE

### CHAPITRE I : Définition du périmètre de lutte

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les communes de Binson-et-Orquigny, Reuil et Villers-sous-Châtillon sont déclarées contaminées par la flavescence dorée. Ces communes constituent le périmètre de lutte obligatoire.

### CHAPITRE II : Surveillance des vignes et des ceps isolés

**ARTICLE 2** : Tout propriétaire ou détenteur de vignes ou de ceps isolés (*Vitis vinifera* ou autres espèces du genre *Vitis*), y compris les particuliers et les collectivités locales, est tenu d'assurer une surveillance générale de celles-ci. En cas de présence ou de symptômes de jaunisses, il est tenu d'en faire la déclaration immédiatement auprès de la DRAAF/SRAL :

3 rue du Faubourg Saint-Antoine, CS 10526, 51009 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Adresse électronique : [sral.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr)

**ARTICLE 3** : Tout propriétaire ou détenteur de vignes situé dans le périmètre de lutte obligatoire, autre qu'un matériel en pépinière viticole ou qu'une vigne mère de porte-greffe ou de greffons, est tenu, sans que cela ne le dispense de l'obligation de surveillance générale mentionnée à l'article 2, de participer, obligatoirement, personnellement ou par l'intermédiaire d'un représentant de son choix, aux opérations de surveillance collectives organisées dans la commune où il exploite des vignes.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté ministériel modifié du 19 décembre 2013 susvisé, il peut également faire réaliser cette surveillance par la FREDON Grand Est, selon les modalités proposées par celle-ci.

**ARTICLE 4** : En vue des opérations de surveillance collectives mentionnées à l'article 3, le CIVC mobilise les exploitants viticoles des communes contaminées pour assurer une prospection exhaustive des vignes situées dans le périmètre de lutte obligatoire.

Le CIVC gère le dispositif de surveillance sous le contrôle de la FREDON Grand Est.

Il met en place un dispositif de suivi de la participation des viticulteurs à la surveillance. L'émargement des feuilles de présence est obligatoire.

La FREDON Grand Est est responsable du contrôle du dispositif et de la restitution de la liste des participants à la DRAAF/SRAL.

L'examen du dispositif de suivi de la participation des viticulteurs à la surveillance permet de qualifier la non-participation. Ce contrôle est sous la responsabilité de la DRAAF/SRAL.

### **CHAPITRE III** : Modalités de lutte contre le vecteur

**ARTICLE 5** : Des dispositifs visant à surveiller le vecteur (*Scaphoideus titanus*) sont mis en place dans le périmètre de lutte obligatoire afin d'évaluer plus précisément la population du vecteur de la flavescence dorée, au sein de chacun des blocs identifiés sur la cartographie en annexe.

### **CHAPITRE IV** : Destruction des ceps contaminés

**ARTICLE 6** : Suite à l'identification d'un cep de vigne symptomatique lors de la surveillance mentionnée à l'article 3, ce dernier ne peut pas être arraché tant qu'un prélèvement officiel n'a pas été effectué par la FREDON Grand Est.

Dès lors que le prélèvement officiel est réalisé et les résultats communiqués par la DRAAF/SRAL, l'exploitant a l'autorisation de détruire le cep.

Tout cep de vigne identifié comme contaminé par la flavescence dorée fait l'objet d'une notification officielle par la DRAAF/SRAL en vue de son arrachage ou de sa destruction au plus tard le 31 mars suivant la découverte de la contamination.

### **CHAPITRE V** : Plantation

**ARTICLE 7** : Pour rappel, conformément à la réglementation en vigueur, tous les lots de plants utilisés lors de la plantation d'une nouvelle vigne ou lors du remplacement des ceps absents dans une parcelle déjà installée doivent disposer du passeport phytosanitaire.

### **CHAPITRE VI** : Mesures d'exécution

**ARTICLE 8** : Conformément aux dispositions de l'article L. 251-10 du code rural et de la pêche maritime, en cas de carence du propriétaire ou de l'exploitant pour la destruction de cep(s) reconnu(s) contaminé(s), ces mesures peuvent être mises en œuvre d'office et à la charge des intéressés.

**ARTICLE 9** : Les dispositions pénales qui s'appliquent aux personnes qui ne mettent pas en œuvre les mesures prescrites au présent arrêté sont celles prévues à l'article L. 251-20 du code rural et de la pêche maritime.

**ARTICLE 10** : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le préfet de la Marne, le sous-préfet d'Epervanay, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, les maires des communes concernées, le directeur départemental de la sécurité publique de la Marne et le commandant du groupement de gendarmerie de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et de la préfecture de la Marne et affiché dans les mairies concernées.

Fait à Strasbourg, le 30 AVR. 2020

La Préfète,  
Pour la Préfète et par délégué  
Le Secrétaire Général pour les A  
Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY

*Voies et délais de recours* : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

**Annexe à l'Arrêté définissant le périmètre et les mesures de lutte en 2020 contre la flavescence dorée et son vecteur au sein des communes de Binson-et-Orquigny, Reuil et Villers-sous-Châtillon (Marne) – Périmètre de lutte obligatoire (PLO)**



**Annexe à l'Arrêté définissant le périmètre et les mesures de lutte en 2020 contre la flavescence dorée et son vecteur au sein des communes de Binson-et-Orquigny, Reuil et Villers-sous-Châtillon (Marne) – Blocs de parcelles concernées par la surveillance du vecteur (commune de Reuil)**





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

Secrétariat général  
pour les affaires régionales  
et européennes

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL** 2020/172

définissant le périmètre et les mesures de lutte en 2020  
contre la flavescence dorée et son vecteur  
au sein de la commune de Saudoy

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le règlement (UE) 2016/2031 du parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, modifiant les règlements du Parlement européen et du Conseil (UE) n° 228/2013, (UE) n° 652/2014 et (UE) n° 1143/2014 et abrogeant les directives du Conseil 69/464/CEE, 74/647/CEE, 93/85/CEE, 98/57/CE, 2000/29/CE, 2006/91/CE et 2007/33/CE ;
- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre II et les articles L.201-4 et R. 201-5 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté ministériel du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets ;
- VU l'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 modifié, relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur (*Scaphoideus titanus*) ;
- VU la consultation du public du 05 au 22 novembre 2013 de l'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 ;
- VU la consultation du public du 28 mai au 11 juin 2015 de l'arrêté ministériel modifiant celui du 19 décembre 2013 ;
- VU l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 modifié relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L.253-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- VU l'arrêté du 5 juillet 2019 du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, portant nomination de Madame Anne BOSSY, en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 19 décembre 2019 reconnaissant la FREDON Grand Est en tant qu'organisme à vocation sanitaire dans le domaine végétal pour la région Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 mai 2019 définissant le périmètre et les mesures de lutte en 2019 contre la flavescence dorée et son vecteur au sein des communes de Vindey et Saudoy ;

CONSIDÉRANT que la flavescence dorée est une maladie fortement épidémique pour la vigne et qu'elle représente un danger pour la pérennité du vignoble champenois ;

CONSIDÉRANT la présence avérée de la cicadelle vectrice de la flavescence dorée (*Scaphoideus titanus*) dans le vignoble champenois ;

CONSIDÉRANT le résultat d'analyse officiel obtenu en 2019, positif à la flavescence dorée et portant sur un échantillon provenant d'un cep d'une parcelle située sur la commune de Saudoy ;

CONSIDÉRANT l'évaluation du risque sanitaire effectuée par la DRAAF/SRAL, avec l'appui de la FREDON Grand Est, du CIVC, ainsi que des représentants locaux de la profession viticole dans le cadre de la commission de gestion du risque flavescence dorée qui s'est tenue le 23 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT que les propositions relatives au dispositif de lutte établies suites à l'évaluation du risque susmentionnée ont été approuvées à l'unanimité par la commission de gestion du risque flavescence dorée ;

SUR PROPOSITION de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est ;

## ARRÊTE

### CHAPITRE I : Définition du périmètre de lutte

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La commune de Saudoy est déclarée contaminée par la flavescence dorée.

Cette commune constitue le périmètre de lutte obligatoire.

Conformément à l'article 6 de l'arrêté ministériel modifié du 19 décembre 2013 susvisé, la commune de Vindey est retirée de la liste des communes contaminées, car la surveillance réalisée sur cette commune a montré l'absence de cep contaminé durant deux campagnes de production consécutives (2018 et 2019).

### CHAPITRE II : Surveillance des vignes et des ceps isolés

**ARTICLE 2** : Tout propriétaire ou détenteur de vignes ou de ceps isolés (*Vitis vinifera* ou autres espèces du genre *Vitis*), y compris les particuliers et les collectivités locales, est tenu d'assurer une surveillance générale de celles-ci. En cas de présence ou de symptômes de jaunisses, il est tenu d'en faire la déclaration immédiatement auprès de la DRAAF/SRAL :

3 rue du Faubourg Saint-Antoine, CS 10526, 51009 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Adresse électronique : [sral.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr)

**ARTICLE 3** : Tout propriétaire ou détenteur de vignes situé dans le périmètre de lutte obligatoire, autre qu'un matériel en pépinière viticole ou qu'une vigne mère de porte-greffe ou de greffons, est tenu, sans que cela ne le dispense de l'obligation de surveillance générale mentionnée à l'article 2, de participer, obligatoirement, personnellement ou par l'intermédiaire d'un représentant de son choix, aux opérations de surveillance collectives organisées dans la commune où il exploite des vignes.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté ministériel modifié du 19 décembre 2013 susvisé, il peut également faire réaliser cette surveillance par la FREDON Grand Est, selon les modalités proposées par celle-ci.

**ARTICLE 4** : En vue des opérations de surveillance collectives mentionnées à l'article 3, le CIVC mobilise les exploitants viticoles des communes contaminées pour assurer une prospection exhaustive des vignes situées dans le périmètre de lutte obligatoire.

Le CIVC gère le dispositif de surveillance sous le contrôle de la FREDON Grand Est. Il met en place un dispositif de suivi de la participation des viticulteurs à la surveillance. L'émargement des feuilles de présence est obligatoire.

La FREDON Grand Est est responsable du contrôle du dispositif et de la restitution de la liste des participants à la DRAAF/SRAL.

L'examen du dispositif de suivi de la participation des viticulteurs à la surveillance permet de qualifier la non-participation. Ce contrôle est sous la responsabilité de la DRAAF/SRAL.

### **CHAPITRE III** : Modalités de lutte contre le vecteur

**ARTICLE 5** : Des dispositifs visant à surveiller le vecteur (*Scaphoideus titanus*) sont mis en place dans le périmètre de lutte obligatoire afin d'évaluer plus précisément la population du vecteur de la flavescence dorée, au sein de chacun des blocs identifiés sur la cartographie en annexe.

### **CHAPITRE IV** : Destruction des ceps contaminés

**ARTICLE 6** : Suite à l'identification d'un cep de vigne symptomatique lors de la surveillance mentionnée à l'article 3, ce dernier ne peut pas être arraché tant qu'un prélèvement officiel n'a pas été effectué par la FREDON Grand Est.

Dès lors que le prélèvement officiel est réalisé et les résultats communiqués par la DRAAF/SRAL, l'exploitant a l'autorisation de détruire le cep.

Tout cep de vigne identifié comme contaminé par la flavescence dorée fait l'objet d'une notification officielle par la DRAAF/SRAL en vue de son arrachage ou de sa destruction au plus tard le 31 mars suivant la découverte de la contamination.

### **CHAPITRE V** : Plantation

**ARTICLE 7** : Pour rappel, conformément à la réglementation en vigueur, tous les lots de plants utilisés lors de la plantation d'une nouvelle vigne ou lors du remplacement des ceps absents dans une parcelle déjà installée doivent disposer du passeport phytosanitaire.

### **CHAPITRE VI** : Mesures d'exécution

**ARTICLE 8** : Conformément aux dispositions de l'article L. 251-10 du code rural et de la pêche maritime, en cas de carence du propriétaire ou de l'exploitant pour la destruction de cep(s) reconnu(s) contaminé(s), ces mesures peuvent être mises en œuvre d'office et à la charge des intéressés.

**ARTICLE 9** : Les dispositions pénales qui s'appliquent aux personnes qui ne mettent pas en œuvre les mesures prescrites au présent arrêté sont celles prévues à l'article L. 251-20 du code rural et de la pêche maritime.

**ARTICLE 10** : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le préfet de la Marne, le sous-préfet d'Épernay, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, le maire de la commune de Saudoy, le directeur départemental de la sécurité publique de la Marne et le commandant du groupement de gendarmerie de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et de la préfecture de la Marne et affiché à la mairie de Saudoy.

Fait à Strasbourg, le 30 AVR. 2020

Pour la Préfète et par délégué  
Le Secrétaire Général pour les  
La Préfète,  
Régionales et Européennes

  
Blaise GOURTAY

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

**Annexe à l'Arrêté définissant le périmètre et les mesures de lutte en 2020 contre la flavescence dorée et son vecteur au sein de la commune de Saudoy (Marne) – Périmètre de lutte obligatoire (PLO)**



**Annexe à l'Arrêté définissant le périmètre et les mesures de lutte en 2020 contre la flavescence dorée et son vecteur au sein de la commune de Saudoy (Marne) – Blocs de parcelles concernées par la surveillance du vecteur (commune de Saudoy)**

A





PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

Secrétariat général  
pour les affaires régionales  
et européennes

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2020/179**

**définissant le périmètre et les mesures de lutte en 2020  
contre la flavescence dorée et son vecteur  
au sein de la commune d'Arrentières**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le règlement (UE) 2016/2031 du parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, modifiant les règlements du Parlement européen et du Conseil (UE) n° 228/2013, (UE) n° 652/2014 et (UE) n° 1143/2014 et abrogeant les directives du Conseil 69/464/CEE, 74/647/CEE, 93/85/CEE, 98/57/CE, 2000/29/CE, 2006/91/CE et 2007/33/CE ;
- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre II et les articles L.201-4 et R. 201-5 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté ministériel du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets ;
- VU l'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 modifié, relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur (*Scaphoideus titanus*) ;
- VU la consultation du public du 05 au 22 novembre 2013 de l'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 ;
- VU la consultation du public du 28 mai au 11 juin 2015 de l'arrêté ministériel modifiant celui du 19 décembre 2013 ;
- VU l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 modifié relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L.253-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- VU l'arrêté du 5 juillet 2019 du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, portant nomination de Madame Anne BOSSY, en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 19 décembre 2019 reconnaissant la FREDON Grand Est en tant qu'organisme à vocation sanitaire dans le domaine végétal pour la région Grand Est ;

CONSIDÉRANT que la flavescence dorée est une maladie fortement épidémique pour la vigne et qu'elle représente un danger pour la pérennité du vignoble champenois ;

CONSIDÉRANT la présence avérée de la cicadelle vectrice de la flavescence dorée (*Scaphoideus titanus*) dans le vignoble champenois ;

CONSIDÉRANT le résultat d'analyse officiel obtenu en 2019, positif à la flavescence dorée et portant sur un échantillon provenant d'un cep d'une parcelle située sur la commune d'Arrentières ;

CONSIDÉRANT l'évaluation du risque sanitaire effectuée par la DRAAF/SRAL, avec l'appui de la FREDON Grand Est, du CIVC, ainsi que des représentants locaux de la profession viticole dans le cadre de la commission de gestion du risque flavescence dorée qui s'est tenue le 23 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT que les propositions relatives au dispositif de lutte établies suites à l'évaluation du risque susmentionnée ont été approuvées à l'unanimité par la commission de gestion du risque flavescence dorée ;

CONSIDÉRANT la consultation du public organisée du 23 mars au 14 avril 2020 inclus ;

SUR PROPOSITION de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est ;

## ARRÊTE

### CHAPITRE I : Définition du périmètre de lutte

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La commune d'Arrentières est déclarée contaminée par la flavescence dorée. Cette commune constitue le périmètre de lutte obligatoire.

### CHAPITRE II : Surveillance des vignes et des ceps isolés

**ARTICLE 2** : Tout propriétaire ou détenteur de vignes ou de ceps isolés (*Vitis vinifera* ou autres espèces du genre *Vitis*), y compris les particuliers et les collectivités locales, est tenu d'assurer une surveillance générale de celles-ci. En cas de présence ou de symptômes de jaunisses, il est tenu d'en faire la déclaration immédiatement auprès de la DRAAF/SRAL :

3 rue du Faubourg Saint-Antoine, CS 10526, 51009 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Adresse électronique : [sral.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr)

**ARTICLE 3** : Tout propriétaire ou détenteur de vignes situé dans le périmètre de lutte obligatoire, autre qu'un matériel en pépinière viticole ou qu'une vigne mère de porte-greffe ou de greffons, est tenu, sans que cela ne le dispense de l'obligation de surveillance générale mentionnée à l'article 2, de participer, obligatoirement, personnellement ou par l'intermédiaire d'un représentant de son choix, aux opérations de surveillance collectives organisées dans la commune où il exploite des vignes.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté ministériel modifié du 19 décembre 2013 susvisé, il peut également faire réaliser cette surveillance par la FREDON Grand Est, selon les modalités proposées par celle-ci.

**ARTICLE 4** : En vue des opérations de surveillance collectives mentionnées à l'article 3, le CIVC mobilise les exploitants viticoles des communes contaminées pour assurer une prospection exhaustive des vignes situées dans le périmètre de lutte obligatoire.

Le CIVC gère le dispositif de surveillance sous le contrôle de la FREDON Grand Est.

Il met en place un dispositif de suivi de la participation des viticulteurs à la surveillance. L'émargement des feuilles de présence est obligatoire.

La FREDON Grand Est est responsable du contrôle du dispositif et de la restitution de la liste des participants à la DRAAF/SRAL.

L'examen du dispositif de suivi de la participation des viticulteurs à la surveillance permet de qualifier la non-participation. Ce contrôle est sous la responsabilité de la DRAAF/SRAL.

### **CHAPITRE III** : Modalités de lutte contre le vecteur

**ARTICLE 5** : Des dispositifs visant à surveiller le vecteur (*Scaphoideus titanus*) sont mis en place dans le périmètre de lutte obligatoire afin d'évaluer plus précisément la population du vecteur de la flavescence dorée, au sein de chacun des blocs identifiés sur la cartographie en annexe.

**ARTICLE 6** : La lutte contre la cicadelle (*Scaphoideus titanus*), agent vecteur de la flavescence dorée, est obligatoire sur l'ensemble des parcelles de vigne plantées dans un périmètre restreint, limité aux blocs de parcelles viticoles identifiés sur la cartographie jointe en annexe.

La lutte sera menée par les exploitants au moyen d'un insecticide réglementairement autorisé pour cet usage suivant les dates qui seront déterminées par la DRAAF/SRAL. Les dates d'intervention seront largement diffusées par les services administratifs concernés et les organisations professionnelles, selon les modalités prévues à l'article 9 ci-après.

La stratégie de lutte comprend trois traitements insecticides, avec possibilité de réduire la lutte à deux traitements selon les modalités décrites à l'article 7 du présent arrêté.

Dans le cas particulier de l'utilisation d'une spécialité commerciale homologuée pour l'usage avec la mention Agriculture Biologique, il sera tenu compte par la DRAAF/SRAL des spécificités techniques des spécialités commerciales actuellement utilisables pour adapter la stratégie de traitement, stratégie rappelée lors de la diffusion des dates de traitements.

**ARTICLE 7** : À l'issue du deuxième traitement, un suivi des populations du vecteur sera réalisé bloc par bloc. Dans le cas où l'absence du vecteur est confirmée dans le cadre de la surveillance prévue à l'article 5, la dernière obligation de traitement insecticide est levée pour l'ensemble des parcelles de vigne du bloc concerné.

**ARTICLE 8** : La description du dispositif de lutte mentionné aux articles 6 et 7 est disponible en mairie d'Arrentières ainsi que sur le site internet de la DRAAF Grand Est.

**ARTICLE 9** : Les décisions de la DRAAF relatives aux traitements sous condition de présence du vecteur tant en viticulture biologique qu'en viticulture conventionnelle s'appuient sur les résultats des observations de la DRAAF/SRAL ou de celles transmises par la FREDON Grand Est et sont mises en ligne sur le site internet de la DRAAF, et communiquées aux exploitants des communes contaminées par le CIVC.

Les dates et modalités d'interventions définies par la DRAAF sont diffusées par l'intermédiaire du Bulletin de Santé du Végétal Vigne (BSV) mis en ligne sur les sites de la DRAAF et de la Chambre régionale d'agriculture Grand Est, respectivement [draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr](http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr) et [grandest.chambre-agriculture.fr](http://grandest.chambre-agriculture.fr), ainsi que par le CIVC sur l'extranet professionnel et via le bulletin Avertissements Viticoles. Ces informations sont reprises dans les bulletins techniques des organisations professionnelles.

**ARTICLE 10** : L'application des traitements insecticides dirigés contre la cicadelle, agent vecteur de la flavescence dorée, doit respecter les dispositions réglementaires en vigueur, notamment celles visées par l'arrêté du 4 mai 2017 modifié, comme :

- l'interdiction d'utiliser des produits phytopharmaceutiques si le vent a un degré d'intensité supérieur ou égal à 3 sur l'échelle de Beaufort,
- l'interdiction d'utiliser des produits phytopharmaceutiques si l'intensité des précipitations est supérieure à 8 mm/heure au moment du traitement,

- le respect des distances de sécurité à proximité des lieux mentionnés aux articles L.253-7-1 et L.253-8 du code rural et de la pêche maritime.

Dans tous les cas, l'applicateur doit se référer à l'autorisation de mise sur le marché du produit.

#### CHAPITRE IV : Destruction des ceps contaminés

**ARTICLE 11** : Suite à l'identification d'un cep de vigne symptomatique lors de la surveillance mentionnée à l'article 3, ce dernier ne peut pas être arraché tant qu'un prélèvement officiel n'a pas été effectué par la FREDON Grand Est.

Dès lors que le prélèvement officiel est réalisé et les résultats communiqués par la DRAAF/SRAL, l'exploitant a l'autorisation de détruire le cep.

Tout cep de vigne identifié comme contaminé par la flavescence dorée fait l'objet d'une notification officielle par la DRAAF/SRAL en vue de son arrachage ou de sa destruction au plus tard le 31 mars suivant la découverte de la contamination.

#### CHAPITRE V : Plantation

**ARTICLE 12** : Pour rappel, conformément à la réglementation en vigueur, tous les lots de plants utilisés lors de la plantation d'une nouvelle vigne ou lors du remplacement des ceps absents dans une parcelle déjà installée doivent disposer du passeport phytosanitaire.

#### CHAPITRE VI : Mesures d'exécution

**ARTICLE 13** : Conformément aux dispositions de l'article L. 251-10 du code rural et de la pêche maritime, en cas de carence du propriétaire ou de l'exploitant pour l'une des mesures citées à l'article 6 ou pour la destruction de cep(s) reconnu(s) contaminé(s), ces mesures peuvent être mises en œuvre d'office et à la charge des intéressés.

**ARTICLE 14** : Les dispositions pénales qui s'appliquent aux personnes qui ne mettent pas en œuvre les mesures prescrites au présent arrêté sont celles prévues à l'article L. 251-20 du code rural et de la pêche maritime.

**ARTICLE 15** : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le préfet de l'Aube, le sous-préfet de Bar sur Aube, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, le maire de la commune d'Arrentières, le directeur départemental de la sécurité publique de l'Aube et le commandant du groupement de gendarmerie de l'Aube sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et de la préfecture de l'Aube et affiché à la mairie d'Arrentières.

Fait à Strasbourg, le 30 AVR. 2020

Pour la Préfète et par délégation  
Le La Préfète, Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes

 Blaise GOURTAY

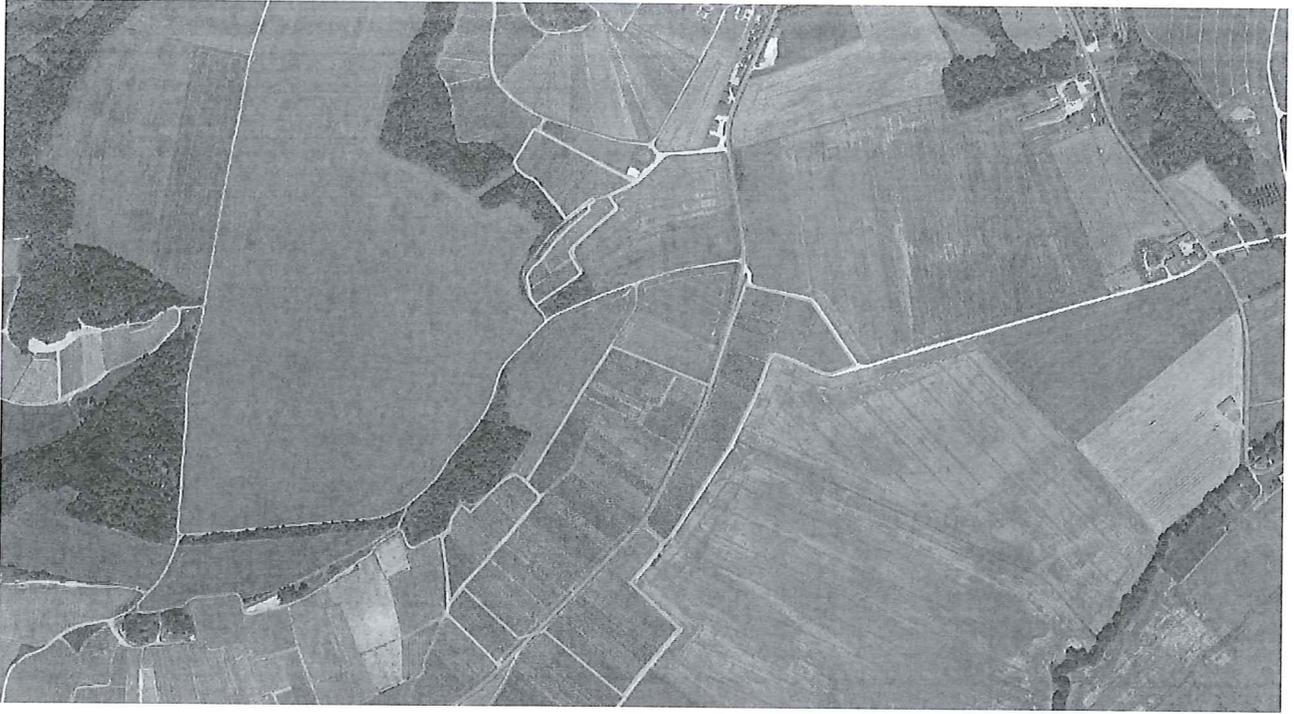
*Voies et délais de recours* : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) . Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

**Annexe à l'Arrêté définissant le périmètre et les mesures de lutte en 2020 contre la flavescence dorée et son vecteur au sein de la commune d'Arrentières (Aube) – Périmètre de lutte obligatoire (PLO)**



**Annexe à l'Arrêté définissant le périmètre et les mesures de lutte en 2020 contre la flavescence dorée et son vecteur au sein de la commune d'Arrentières (Aube) – Blocs de parcelles concernées par les modalités de lutte contre le vecteur (commune d'Arrentières)**

A





PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

Secrétariat général  
pour les affaires régionales  
et européennes

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL** 2020/180

**définissant le périmètre et les mesures de lutte  
contre la flavescence dorée et son vecteur  
au sein des communes de Bergholtz, Bergholtz-Zell et Orschwihr**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le règlement (UE) 2016/2031 du parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, modifiant les règlements du Parlement européen et du Conseil (UE) n° 228/2013, (UE) n° 652/2014 et (UE) n° 1143/2014 et abrogeant les directives du Conseil 69/464/CEE, 74/647/CEE, 93/85/CEE, 98/57/CE, 2000/29/CE, 2006/91/CE et 2007/33/CE ;
- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre II et les articles L.201-4 et R. 201-5 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté ministériel du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets ;
- VU l'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 modifié, relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur (*Scaphoideus titanus*) ;
- VU la consultation du public du 05 au 22 novembre 2013 de l'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 ;
- VU la consultation du public du 28 mai au 11 juin 2015 de l'arrêté ministériel modifiant celui du 19 décembre 2013 ;
- VU l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 modifié relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L.253-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- VU l'arrêté du 5 juillet 2019 du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, portant nomination de Madame Anne BOSSY, en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 ;

VU l'arrêté ministériel du 19 décembre 2019 reconnaissant la FREDON Grand Est en tant qu'organisme à vocation sanitaire dans le domaine végétal pour la région Grand Est ;

CONSIDÉRANT que la flavescence dorée est une maladie fortement épidémique pour la vigne et qu'elle représente un danger pour la pérennité du vignoble alsacien ;

CONSIDÉRANT l'absence de détection du vecteur de la flavescence dorée (*Scaphoideus titanus*) sur les communes de Bergholtz, Bergholtz-Zell et Orschwihr ;

CONSIDÉRANT le résultat d'analyse officiel obtenu en 2019, positif à la flavescence dorée et portant sur un échantillon provenant d'un cep d'une parcelle située sur la commune de Bergholtz-Zell ;

CONSIDÉRANT l'évaluation du risque sanitaire effectuée par la DRAAF/SRAL, avec l'appui de l'AVA, de la FREDON Grand Est, ainsi que des représentants locaux de la profession viticole lors de la réunion qui s'est tenue le 9 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la consultation du public organisée du 23 mars au 14 avril 2020 inclus ;

SUR PROPOSITION de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est ;

## ARRÊTE

### CHAPITRE I : Définition du périmètre de lutte

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les communes de Bergholtz, Bergholtz-Zell et Orschwihr sont déclarées contaminées par la flavescence dorée. Ces communes constituent le périmètre de lutte obligatoire.

### CHAPITRE II : Surveillance des vignes et des ceps isolés

**ARTICLE 2** : Tout propriétaire ou détenteur de vignes ou de ceps isolés (*Vitis vinifera* ou autres espèces du genre *Vitis*), y compris les particuliers et les collectivités locales, est tenu d'assurer une surveillance générale de celles-ci. En cas de présence ou de symptômes de jaunisses, il est tenu d'en faire la déclaration immédiatement auprès de la DRAAF/SRAL :

14 rue du Maréchal Juin, CS 31009, 67070 STRASBOURG Cedex

Adresse électronique : [sral.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr)

**ARTICLE 3** : Tout propriétaire ou détenteur de vignes situé dans le périmètre de lutte obligatoire, autre qu'un matériel en pépinière viticole ou qu'une vigne mère de porte-greffe ou de greffons, est tenu, sans que cela ne le dispense de l'obligation de surveillance générale mentionnée à l'article 2, de participer, obligatoirement, personnellement ou par l'intermédiaire d'un représentant de son choix, aux opérations de surveillance collectives organisées dans la commune où il exploite des vignes.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté ministériel modifié du 19 décembre 2013 susvisé, il peut également faire réaliser cette surveillance par la FREDON Grand Est, selon les modalités proposées par celle-ci.

**ARTICLE 4** : En vue des opérations de surveillance collectives mentionnées à l'article 3, le CIVC mobilise les exploitants viticoles des communes contaminées pour assurer une prospection exhaustive des vignes situées dans le périmètre de lutte obligatoire.

Le CIVC gère le dispositif de surveillance sous le contrôle de la FREDON Grand Est.

Il met en place un dispositif de suivi de la participation des viticulteurs à la surveillance. L'émargement des feuilles de présence est obligatoire.

La FREDON Grand Est est responsable du contrôle du dispositif et de la restitution de la liste des participants à la DRAAF/SRAL.

L'examen du dispositif de suivi de la participation des viticulteurs à la surveillance permet de qualifier la non-participation. Ce contrôle est sous la responsabilité de la DRAAF/SRAL.

### **CHAPITRE III** : Modalités de lutte contre le vecteur

**ARTICLE 5** : Des dispositifs visant à surveiller le vecteur (*Scaphoideus titanus*) sont mis en place dans le périmètre de lutte obligatoire afin d'évaluer plus précisément la population du vecteur de la flavescence dorée, au sein de chacun des blocs identifiés sur la cartographie en annexe.

**ARTICLE 6** : En l'absence de vecteur, aucun épandage d'insecticide n'est requis.

**ARTICLE 7** : En cas de découverte du vecteur dans le périmètre de lutte, des traitements insecticides seront mis en œuvre dans les vignes, en production ou non, avec des produits disposant d'une autorisation de mise sur le marché pour cet usage et selon des modalités définies par la DRAAF/SRAL, diffusées par les services administratifs concernés et les organisations professionnelles, comme prévu à l'article 8 ci-après.

**ARTICLE 8** : Les décisions de la DRAAF relatives aux traitements sous condition de présence du vecteur tant en viticulture biologique qu'en viticulture conventionnelle s'appuient sur les résultats des observations de la DRAAF/SRAL ou de celles transmises par la FREDON Grand Est et sont mises en ligne sur le site internet de la DRAAF, et communiquées aux exploitants des communes contaminées par l'AVA.

Les dates et modalités d'interventions définies par la DRAAF sont diffusées par l'intermédiaire du Bulletin de Santé du Végétal Vigne (BSV) mis en ligne sur les sites de la DRAAF et de la Chambre régionale d'agriculture Grand Est, respectivement [draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr](http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr) et [grandest.chambre-agriculture.fr](http://grandest.chambre-agriculture.fr). Ces informations sont reprises dans les bulletins techniques des organisations professionnelles.

**ARTICLE 9** : L'application des traitements insecticides dirigés contre la cicadelle, agent vecteur de la flavescence dorée, doit respecter les dispositions réglementaires en vigueur, notamment celles visées par l'arrêté du 4 mai 2017 modifié, comme :

- l'interdiction d'utiliser des produits phytopharmaceutiques si le vent a un degré d'intensité supérieur ou égal à 3 sur l'échelle de Beaufort,
- l'interdiction d'utiliser des produits phytopharmaceutiques si l'intensité des précipitations est supérieure à 8 mm/heure au moment du traitement,
- le respect des distances de sécurité à proximité des lieux mentionnés aux articles L.253-7-1 et L.253-8 du code rural et de la pêche maritime.

Dans tous les cas, l'apporteur doit se référer à l'autorisation de mise sur le marché du produit.

### **CHAPITRE IV** : Destruction des ceps contaminés

**ARTICLE 10** : Suite à l'identification d'un cep de vigne symptomatique lors de la surveillance mentionnée à l'article 3, ce dernier ne peut pas être arraché tant qu'un prélèvement officiel n'a pas été effectué par la DRAAF/SRAL ou par son délégataire la FREDON Grand Est.

Dès lors que le prélèvement officiel est réalisé et les résultats communiqués par la DRAAF/SRAL, l'exploitant a l'autorisation de détruire le cep.

Tout cep de vigne identifié comme contaminé par la flavescence dorée fait l'objet d'une notification officielle par la DRAAF/SRAL en vue de son arrachage ou de sa destruction au plus tard le 31 mars suivant la découverte de la contamination.

### **CHAPITRE V** : Plantation

**ARTICLE 11** : Pour rappel, conformément à la réglementation en vigueur, tous les lots de plants utilisés lors de la plantation d'une nouvelle vigne ou lors du remplacement des ceps absents dans une parcelle déjà installée doivent disposer du passeport phytosanitaire.

### **CHAPITRE VI** : Dispositions supplémentaires relatives aux vignes mères de greffons

**ARTICLE 12** : Dans le périmètre de lutte obligatoire, en l'absence de vecteur, aucun épandage d'insecticide n'est requis sur les vignes mères de greffons.

Le matériel de multiplication est soumis à un traitement à l'eau chaude.

**ARTICLE 13 :** En cas de découverte du vecteur dans le périmètre de lutte, des traitements insecticides seront mis en œuvre dans les vignes mères de greffons, avec des produits disposant d'une autorisation de mise sur le marché pour cet usage et selon des modalités définies par la DRAAF/SRAL.

**ARTICLE 14 :** En cas de détection de la flavescence dorée dans une parcelle unitaire de vignes mères de greffons suite à l'obtention d'un résultat positif d'analyse officielle, la délivrance du passeport phytosanitaire du lot ou des lots issus de cette parcelle est suspendue. Les souches découvertes contaminées sont arrachées ou détruites, conformément à l'article 8, et les boutures issues des souches contaminées sont détruites. La délivrance du passeport phytosanitaire et la mise en circulation ne peut être rétablie qu'à l'issue de la deuxième campagne de production sans symptômes observés sur la parcelle unitaire. Dès lors que la parcelle unitaire est constatée contaminée durant trois années consécutives, la délivrance du passeport phytosanitaire du lot ou des lots issus de cette parcelle unitaire est définitivement arrêtée et la parcelle unitaire est radiée du registre de contrôle mentionné dans l'arrêté du 20 septembre 2006.

#### **CHAPITRE VII : Mesures d'exécution**

**ARTICLE 15 :** Conformément aux dispositions de l'article L. 251-10 du code rural et de la pêche maritime, en cas de carence du propriétaire ou de l'exploitant pour l'une des mesures citées à l'article 6 ou pour la destruction de cep(s) reconnu(s) contaminé(s), ces mesures peuvent être mises en œuvre d'office et à la charge des intéressés.

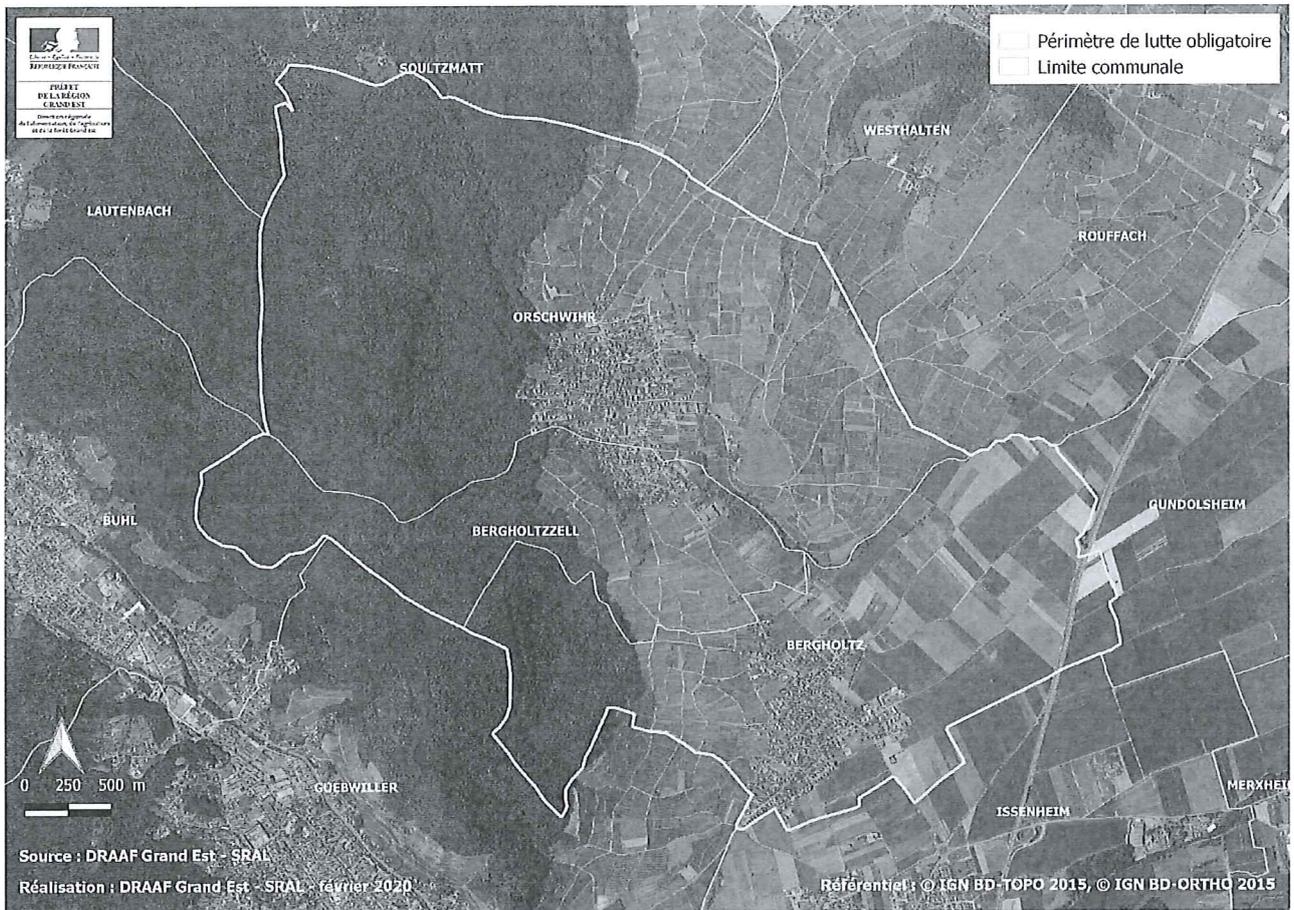
**ARTICLE 16 :** Les dispositions pénales qui s'appliquent aux personnes qui ne mettent pas en œuvre les mesures prescrites au présent arrêté sont celles prévues à l'article L. 251-20 du code rural et de la pêche maritime.

**ARTICLE 17 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales, le préfet du Haut-Rhin, le sous-préfet de Thann-Guebwiller, la Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Grand Est, les maires des communes de Bergholtz, Bergholtz-Zell et Orschwihr, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et le Commandant du Groupement de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et de la préfecture du Haut-Rhin et affiché dans les mairies des communes concernées.

Fait à Strasbourg, le **30 AVR. 2020**  
Pour la Préfète, **Blaise GOURTAY**  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes  
**Blaise GOURTAY**

*Voies et délais de recours :* Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

**Annexe à l'Arrêté définissant le périmètre et les mesures de lutte en 2020 contre la flavescence dorée et son vecteur au sein des communes de Bergholtz, Bergholtz-Zell et Orschwihr – Périmètre de lutte obligatoire (PLO)**



**Annexe à l'Arrêté définissant le périmètre et les mesures de lutte en 2020 contre la flavescence dorée et son vecteur au sein des communes de Bergholtz, Bergholtz-Zell et Orschwihr – Blocs de parcelles concernés par la surveillance du vecteur**



Secrétariat général  
pour les affaires régionales  
et européennes

PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020 / 152**

**portant publication de la liste, par établissement ou par organisme,  
des formations hors apprentissage ouvrant droit à recevoir  
des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le code du travail et notamment les articles L.6241-5 et R.6241-21 à 23 ;  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;  
VU le décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage ;  
VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;  
VU la consultation par écrit du CREFOP ;

SUR proposition du Secrétaire Général pour les affaires régionales et européennes,

**ARRÊTÉ :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La liste des organismes participant au service public de l'orientation tout au long de la vie communiquée par le Président du Conseil Régional Grand Est est publiée sur le site internet de la préfecture de région <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/> sous l'intitulé : « Liste orientation solde TA 2020 ».

Fait à Strasbourg, le 24 AVR. 2020

La Préfète,  
Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes

  
Blaise GOURTAY

*Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.*

Secrétariat général  
pour les affaires régionales  
et européennes

PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020 / 153**

**établissant la liste des formations dispensées par les établissements, services ou écoles mentionnés aux 1° à 10° et 12° de l'article L. 6241-5 du code du travail, habilités à bénéficier des dépenses libératoires selon les modalités prévues au 1° de l'article L. 6241-4 du code du travail et établis dans la région**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST  
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST  
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE  
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

VU le code du travail et notamment les articles L.6241-4 et 5 et R.6241-21 à 23 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;

VU la consultation par écrit du CREFOP ;

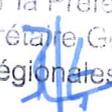
SUR proposition du Secrétaire Général pour les affaires régionales et européennes,

**ARRÊTÉ :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Les formations dispensées par les établissements, services ou écoles mentionnés aux 1° à 10° et 12° de l'article L. 6241-5 susvisé, habilités à bénéficier des dépenses libératoires selon les modalités prévues au 1° de l'article L. 6241-4 et établis dans la région, sont arrêtées conformément à la liste annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** La liste des formations arrêtée à l'article 1 du présent arrêté est publiée sur le site internet de la préfecture de région <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/> sous l'intitulé : « Liste agrégée solde TA 2020 ».

**ARTICLE 3 :** Le Secrétaire Général pour les affaires régionales et européennes de la région Grand Est, la Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Grand Est, la Directrice Régionale des Finances Publiques de la région Grand Est et du Bas-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le **24 AVR. 2020**  
Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes  


*Voies et délais de recours :* Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

Blaise GOURTAY

## LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE REIMS

Rectorat

**VU** le Code de l'Education, et notamment ses articles D 220-20 et D 222-35 ;

Secrétariat général

**VU** le décret du Président de la République en date du 05 février 2020 par lequel Madame Agnès Walch Mension-Rigau est nommée rectrice de l'académie de Reims ;

**VU** les arrêtés préfectoraux n° 2020/97, 2020/98, 2020/99 et 2020/100 en date du 10 février 2020 portant délégation de signature à Madame Agnès Walch Mension-Rigau, rectrice de l'académie de Reims ;

**VU** l'arrêté ministériel du 03 février 2020 par lequel Madame Sandrine Connan est nommée secrétaire générale de l'académie de Reims ;

### ARRETE

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Sandrine Connan, secrétaire générale de l'Académie de Reims, à effet de signer tous actes, décisions et correspondances dans la limite de ses attributions et dans le cadre des compétences attribuées à la rectrice de l'Académie.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine Connan, secrétaire générale de l'académie de Reims, délégation de signature est donnée à Monsieur Cyrille Bourgery, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, à Madame Sarah Monchaux, secrétaire générale adjointe, directrice de la programmation des moyens, et à Madame Elza van de Vijver, directrice des fonctions support et de l'expertise.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine Connan, secrétaire générale de l'académie de Reims, de Monsieur Cyrille Bourgery, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, de Madame Sarah Monchaux, secrétaire générale adjointe, directrice de la programmation des moyens et de Madame Elza van de Vijver, directrice des fonctions support et de l'expertise, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions :

**Dans le périmètre de la direction des ressources humaines, à :**

▪ **Madame Sylvie Hofmann, cheffe de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement**

- pour tous les actes de gestion individuelle et collective qui relèvent de la compétence de la rectrice et qui sont relatifs aux personnels appartenant aux corps suivants : administrateurs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENESR) ; attachés d'administration de l'Etat (AAE) ; secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) ; adjoints administratifs de l'éducation

nationale et de l'enseignement supérieur (ADJENES); adjoints techniques des établissements d'enseignement, techniciens de l'éducation nationale, conseillers et assistants de service social des administrations de l'Etat; médecins de l'éducation nationale ; infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur; ingénieurs, assistants, techniciens et adjoints techniques de recherche et de formation (ITRF); personnels de direction ; personnels d'inspection ainsi qu'aux agents non titulaires exerçant des fonctions dans le domaine administratif, technique, social et de santé.

▪ **Madame Corinne Fonseca, cheffe du bureau des pensions**

- pour signer des documents n'ayant pas la valeur de décisions, dans la limite de ses attributions.

**Dans le périmètre de la direction des fonctions support et de l'expertise, à :**

▪ **Madame Sylvie Defard, cheffe de la division de la formation des personnels**

- pour les courriers et actes de gestion administrative relatifs à la formation des personnels de l'éducation nationale
- pour les documents relatifs à la rémunération des formateurs (vacations) intervenant dans les actions liées à la formation continue des personnels
- pour les conventions fixant les modalités et conditions d'intervention en stage d'organismes extérieurs
- pour les conventions de stage des étudiants pour le 2<sup>nd</sup> degré.

▪ **Madame Isabelle Arevalo-Allaire, cheffe de la division des affaires financières et logistiques**

- pour les courriers relatifs aux achats et marchés publics
- pour les actes relatifs à la gestion des dossiers d'action sociale
- pour les documents relatifs aux rentes d'accident du travail des élèves survenus avant 1985
- pour la gestion des bourses
- pour les recours formés en matière d'attribution de bourses

▪ **Monsieur Daniel Muselli, chef du service des affaires juridiques**

- pour les dossiers concernant les recours contentieux devant la juridiction administrative, à l'exception des mémoires
- pour les demandes de conseil juridique
- pour les dossiers de protection fonctionnelle des fonctionnaires, à l'exception des décisions d'attribution et de refus de protection,
- pour les demandes d'indemnisation amiable mettant en cause la responsabilité de l'éducation nationale, à l'exception des décisions d'attribution ou de refus,
- pour les dossiers contentieux d'accident scolaire devant la juridiction judiciaire.

▪ **Madame Gabrielle Jaumotte, cheffe du service du conseil et du contrôle de légalité des établissements**

- pour procéder à l'annulation des actes des établissements publics locaux d'enseignement relatifs à l'organisation ou au contenu de l'action éducatrice, conformément à l'article L.421-14 du code de l'éducation
- pour régler conjointement les budgets initiaux ou modificatifs des établissements publics locaux d'enseignement avec la collectivité territoriale de rattachement, conformément à l'article L.421-11 du code de l'éducation
- pour recevoir et assurer le contrôle de légalité des actes de fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement, suivant les délégations préfectorales reçues, conformément à l'article R.421-54 du code de l'éducation.

**Dans le périmètre de la direction de la programmation des moyens à :**

- **Monsieur Cyril Creppy, chef du service du patrimoine immobilier**
  - pour l'agrément de sous-traitants déclarés en cours de marché,
  - pour les documents relatifs à la préparation, à l'instruction et à l'exécution des marchés de travaux,
  - pour les attestations de service fait des marchés de travaux.
  
- **Madame Marie-Christine Triboulat, cheffe de la division des examens et concours**
  - pour les arrêtés de constitution des jurys d'examens et concours
  - pour les actes et documents d'organisation des examens et concours
  - pour l'authentification des duplicatas de diplômes et relevés de notes
  - pour les certifications d'homologation des certifications, titres et diplômes français
  - pour la recevabilité des dossiers de candidatures à la validation des acquis de l'expérience
  - pour les réponses aux recours contre les décisions des jurys et les contestations relatives à l'organisation des examens et concours.
  
- **Madame Marie-Christine Jamotte-Crépin, cheffe de la division des systèmes d'information**
  - pour les actes et décisions relatifs au fonctionnement de la direction des systèmes d'information, à l'exclusion des actes relatifs à l'engagement et à la liquidation des dépenses informatiques.
  
- **Monsieur Grégory Réghioua, chef du service commun de pilotage de la carte des formations et des emplois**
  - pour les arrêtés et décisions concernant la gestion des moyens d'enseignement du secteur public et privé, et la gestion des postes non enseignants (création, suppression, transformation)
  - pour la gestion des contrats aidés, assistants d'éducation pour les établissements d'enseignement scolaire (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés) et des AESH (Assistants des Elèves en Situation de Handicap).

**Article 4 :** La secrétaire générale de l'Académie de Reims est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Grand-Est.

Fait à Reims, le 06 mai 2020



Agnès Walch Mension-Rigau



## PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST

ÉTAT-MAJOR INTERMINISTÉRIEL DE ZONE

### ARRÊTÉ N° 2020-05 EMIZ du 07 MAI 2020

portant nomination du conseiller technique de zone et du conseiller technique de zone adjoint en matière de prévention contre les risques d'incendie

La préfète de la zone de défense et de sécurité Est,  
Préfète de la région Grand Est,  
Préfète du Bas-Rhin,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
  - VU le code de la défense ;
  - vu le code de la sécurité intérieure ;
  - VU le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de M Michel VILBOIS préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;
  - VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin ;
  - VU l'arrêté ministériel du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
  - VU le guide national de référence relatif à la prévention ;
  - VU les avis de messieurs les directeurs départementaux des services d'incendie et de secours de la Marne et de la Nièvre ;
- CONSIDÉRANT les qualifications des intéressés et les listes d'aptitude opérationnelle respectives de leurs départements ;
- SUR PROPOSITION du chef d'état-major interministériel de zone de défense et de sécurité Est ;

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>.- Nomination des conseillers techniques de zone et adjoint :  
Il est institué auprès du préfet de zone un conseiller technique de zone en matière de prévention incendie ainsi qu'un adjoint :

**Conseiller technique de zone :**

- Commandant Julien PANCHEVRE (SDIS de la Marne)

**Conseiller technique de zone adjoint :**

- Commandant Philippe ROSSIGNOL (SDIS de la Nièvre)

Article 2.- Missions des conseillers techniques

- Conseiller le chef d'état-major interministériel de zone
- Participer à l'encadrement des formations, de réunions d'information
- Animer, réunir et informer le réseau des chefs prévention des SDIS de la zone Est
- Élaborer, si nécessaire, des points de doctrine, guide de préconisation zonaux
- Assurer le relais entre les chefs prévention, les interlocuteurs zonaux et le bureau de la prévention et de la réglementation incendie (BPRI) de la DGSCGC

Article 3.- Intégration du conseiller technique de zone

Le Commandant Julien PANCHEVRE en sa qualité de conseiller technique de zone est également désigné interlocuteur zonal, en complément du Lieutenant-colonel Sébastien ROUX, auprès du bureau de la prévention et de la réglementation incendie (BPRI) de la DGSCGC.

Article 4.- Abrogation

L'arrêté préfectoral n°2017-1/EMIZ du 27 janvier 2017 portant nomination de conseillers techniques prévention contre les risques d'incendie est abrogé.

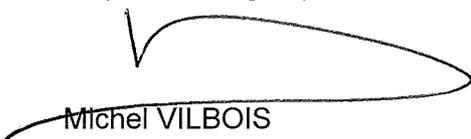
Article 5.- Exécution

Le chef d'état-major interministériel de zone de défense et de sécurité Est et les directeurs départementaux de service d'incendie et de secours de la zone de défense et de sécurité Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

Un exemplaire de ce présent arrêté est adressé pour information à :

- Monsieur le Préfet, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises ;
- Messieurs les directeurs départementaux des services d'incendie et de secours de la zone de défense et de sécurité Est ;
- Messieurs les chefs d'état-major interministériel des zones de défense et de sécurité Ouest, Nord, Sud, Sud-Est, Sud-Ouest, Île-de-France.

Préfète de la zone de défense et de sécurité Est,  
Pour la préfète de la région Grand Est,  
Préfète du Bas-Rhin,  
Par délégation  
Le préfet délégué pour la défense et la sécurité

  
Michel VILBOIS

## DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et, ainsi, faire l'objet :

- d'un recours administratif selon les procédures suivantes :
  - recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, adressé à : M. le préfet délégué pour la défense et la sécurité – Etat-major interministériel de zone – Espace Riberpray – rue Belle Isle – BP 51 064 - 57036 METZ cedex 1
  - recours hiérarchique adressé à M. le ministre de l'Intérieur – direction des libertés publiques et des affaires juridiques – sous-direction du conseil juridique et du contentieux – bureau du contentieux des polices administratives – Place Beauvau – 75800 PARIS Cedex 08

Dans le cas d'une décision expresse ou implicite de rejet de votre recours administratif, vous disposez d'un délai de 2 mois pour former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente.

- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg - 31 avenue de la Paix - 67070 STRASBOURG Cedex, qui peut également être saisi au moyen de l'application informatique « *télérecours citoyens* » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le recours, tant administratif que contentieux, n'emporte pas la suspension de la décision rendue exécutoire.